

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction générale des patrimoines

Service interministériel des archives de France
Inspection des patrimoines

LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES



Paris, 2016



Première de couverture, de gauche à droite :

- Atelier calligraphie aux Archives nationales
- « Gueule d'ange », "jeu sérieux" proposé sur le site internet des archives départementales des Yvelines, 2016
- Atelier aux archives municipales de Couëron, 2014
- Visite de scolaires aux archives départementales du Calvados, 2015

**LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
DANS LES SERVICES D'ARCHIVES**

Christine PÉTILLAT
Inspecteur des patrimoines (Collège Archives)

Brigitte GUIGUENO
Conservateur en chef

2016

AVANT-PROPOS

Le rapport présenté ici vient clôturer un programme de grande envergure mené depuis 2012 par le Service interministériel des archives de France sur les publics et la politique menée auprès d'eux dans les archives. Ce dernier volet, consacré à l'action pédagogique, est le fruit d'une fructueuse collaboration entre les Archives de France et le collège Archives de l'Inspection des patrimoines, et le résultat d'un travail sans précédent par son ampleur et sa minutie.

S'appuyant sur des données quantitatives et qualitatives nombreuses, puisées aux sources des rapports annuels et d'inspections, des sites internet et d'une enquête en ligne, il interroge le réseau des archives publiques dans ses méthodes, ses moyens et son offre pédagogique, pour terminer sur les leviers permettant d'ancrer une politique dynamique à destination des scolaires.

Les services éducatifs sont nés dans les archives. Depuis l'origine, les professeurs-relais mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale en sont des piliers. Cette coopération entre nos deux ministères est rendue encore plus nécessaire à l'heure où l'action pédagogique s'élargit : renouvellement des thématiques (éducation artistique et culturelle, citoyenneté), actions hors les murs, sites internet, partenariats...

Dans un contexte devenu plus difficile, la vigilance reste de mise et des fragilités demeurent. Gageons que ce rapport – basé sur des exemples concrets – saura être pour les services d'archives un outil pour poursuivre une politique de qualité auprès de nos concitoyens les plus jeunes.

Le directeur, chargé des Archives de France,
Hervé LEMOINE

La cheffe de l'Inspection des patrimoines,
Isabelle BALSAMO



INTRODUCTION

I. Contexte et objet de l'étude

Dans l'enquête auprès des publics (visiteurs des Journées européennes du patrimoine, lecteurs, internautes, public des activités culturelles) que le Service interministériel des archives de France a diligentée en 2013-2014 dans le réseau des archives¹, les activités éducatives n'ont pas été prises en compte. En effet, la méthodologie uniformément suivie dans les différents volets de cette enquête – qui consistait à interroger les usagers s'étant rendus aux Archives sur leurs motivations, leurs attentes et sur le niveau de satisfaction de celles-ci – ne pouvait s'appliquer dans le cas des scolaires, cette catégorie particulière de visiteurs ne venant pas de son propre mouvement mais à l'instigation de ses enseignants.

Pourtant, un des axes fondamentaux de l'action des services d'archives réside dans la politique qu'ils ont développée, depuis plus de soixante ans, pour participer à la formation des jeunes, en mettant les élèves au contact de documents originaux, relatifs à l'histoire du territoire dans lequel ils vivent, afin d'apporter une illustration, vivante et concrète, aux programmes scolaires.

Ce dispositif, qui vise à donner aux générations nouvelles la possibilité de s'approprier, en tant que futurs citoyens, leur patrimoine culturel et artistique ainsi que de compléter leur connaissance de l'histoire et leur apprentissage de la vie civique, est aujourd'hui largement répandu. En ce qui concerne la fréquentation, on observe néanmoins, d'un service d'archives à l'autre, de très fortes disparités que ne justifient qu'en partie les ressources disponibles, la démographie ou la géographie du territoire concerné.

C'est pourquoi il a paru judicieux de saisir la dynamique du programme engagé sur les publics pour le prolonger par une étude particulière consacrée à cette thématique qui n'avait plus, depuis l'enquête réalisée en 2003² et le colloque tenu à Lyon en 2005³, fait l'objet d'une réflexion de fond.

1. GUIGUENO (Brigitte), avec la collaboration de PÉNICAUT (Emmanuel), « Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d'archives (2013-2014) », Service interministériel des archives de France, Paris, dactyl., 2015, 102 p. et Société LordCulture, « Étude des publics des activités culturelles dans le réseau des archives départementales et municipales », dactyl., 2015, 90 p. (rapports consultables sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>).

2. BENXAYER (Morrard), « L'action éducative et culturelle des archives. Enquête sur les services éducatifs », Paris, Direction des archives de France, dactyl., 2004, 36 p. (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>).

3. *L'action éducative et culturelle des Archives. Actes du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? » Hôtel de ville de Lyon. 1^{er} et 3 juin 2005*, Paris, La documentation française, 2007, 311 p.

La décision a donc été prise de dresser un état actualisé de l'exercice de la fonction pédagogique dans les services d'archives, en s'intéressant, d'une part, aux acteurs, aux lieux ainsi qu'aux moyens investis dans sa mise en œuvre et, d'autre part, aux activités et supports pédagogiques déployés.

L'objectif est de tenter de mieux cerner les facteurs pouvant expliquer l'essor ou la stagnation constatée ici ou là. Les approches étant variées et présentant, à côté des modalités classiques, assimilables à celles rencontrées dans les musées ou les bibliothèques, certaines initiatives pionnières, il importe également de chercher à mettre en lumière les bonnes pratiques ainsi que les innovations particulièrement réussies. Enfin, le moment est venu de mesurer les inflexions induites par l'usage des nouvelles technologies et d'internet, vecteurs maintenant essentiels de diffusion culturelle.

Conduite conjointement par le Service interministériel des archives de France et le collègue Archives de l'Inspection des patrimoines, cette étude a retenu pour champ d'investigation tant les Archives nationales que les archives départementales et municipales ; les archives régionales, de création plus récente, n'ont pas paru avoir encore d'implication suffisante auprès des scolaires pour être intégrées à l'opération¹. Par conséquent, elle ne prend pas uniquement en considération le fonctionnement des services éducatifs proprement dits, animés par un professeur missionné par l'Éducation nationale mais, plus généralement, les activités en direction des scolaires, de la maternelle jusqu'à l'université, pendant et hors temps scolaire : nombre d'archives municipales, y compris de villes importantes, s'emploient en effet dans ce domaine sans le concours d'un membre de l'enseignement.

II. Sources exploitées

Pour mener à bien la tâche ainsi définie, on bénéficie des données chiffrées et des renseignements d'ordre qualitatif présents dans les enquêtes statistiques, lancées chaque année par le Service interministériel des archives de France (et antérieurement par la Direction des archives de France) dans la perspective de l'élaboration d'un rapport annuel d'activité. Les plus récentes offrent un taux élevé de couverture et celle touchant l'année 2014 a l'avantage d'être pratiquement exhaustive pour ce qui est des archives départementales, seul un département n'y ayant pas répondu².

Il a été jugé utile de compléter les informations déjà ainsi réunies par une enquête en ligne, dont on trouvera en annexe le questionnaire qui comportait 31 interrogations³, réparties en deux grandes rubriques : les moyens dédiés et l'action pédagogique. Adressée aux services consultés à l'occasion de l'enquête quantitative sur les publics – à savoir les 3 services à compétence nationale (SCN)⁴, les 101 services d'archives départementales (en comptant le service d'archives de Nouvelle-Calédonie)⁵ ainsi qu'un panel de 145 services d'archives

1. Seules les archives régionales de la région Nord-Pas-de-Calais font état, dans leur rapport annuel pour 2014, de contacts avec les scolaires (72 élèves).

2. Chaque année, les services publics d'archives sont appelés à rendre au Service interministériel des archives de France un rapport couvrant l'ensemble de leurs activités. Les chiffres-clés de ces rapports, appelés aussi enquêtes statistiques, sont publiés en ligne (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>).

3. Voir Annexe 1.

4. Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine/Paris/Fontainebleau), Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence), Archives nationales du monde du travail (Roubaix).

5. Départements métropolitains, de Corse et d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte).

municipales¹ –, celle-ci s'est déroulée du 30 septembre au 7 novembre 2014. Elle a abouti au recueil de 85 réponses : 63 proviennent des archives départementales (dont la Nouvelle-Calédonie) soit 62,8%, 20 des archives municipales soit 13,8%, 2 des services à compétence nationale.

Le volume de ces retours, inférieurs à la centaine, est sans doute quelque peu restreint, pour former un échantillon véritablement représentatif. Cependant, sur de multiples points (présence ou non de locaux adaptés, nombre d'enseignants, modalités horaires de leur intervention, importance de la participation des agents du service d'archives, chiffres de fréquentation, nature des activités dispensées), il a été systématiquement procédé à des compléments et des recoupements par le biais de l'enquête statistique annuelle 2014, de sorte qu'on peut considérer être parvenu, sur ces sujets, à des conclusions fiables². Plusieurs aspects ont été exclusivement abordés dans l'enquête en ligne : origine et formation des enseignants et des agents des services d'archives prenant part aux missions en direction des scolaires, financement du déplacement des élèves, modalités de promotion des activités éducatives, partenariats. Le taux de réponse a été, nous semble-t-il, suffisant – du moins pour ce qui touche aux archives départementales – pour autoriser le dégagement des tendances fortes comme pour refléter la variété des contextes rencontrés.

Pour avoir une appréciation plus fine de la situation particulière de chaque structure, ont été mises à profit les observations consignées dans les rapports d'inspection ayant porté sur les archives départementales et municipales au cours des années 2010 à 2015 ; enfin, le contenu des rubriques « action éducative » des sites internet des services d'archives a donné lieu à une minutieuse exploration.

Le présent rapport, accompagné de graphiques, présente la synthèse des résultats obtenus, en l'associant à des commentaires les mettant en perspective avec les états des lieux antérieurement établis³. Il entend dégager un certain nombre d'indicateurs afin d'aider chacun à mieux se situer sur l'échelle de l'existant en matière de moyens, de fonctionnement et de résultats. Son propos est nourri de nombreux exemples, faisant explicitement et volontairement référence aux entités concernées, le but étant de permettre à ceux qui souhaiteraient faire progresser la qualité de leur action d'aller prendre d'éventuels compléments d'information directement auprès de leurs initiateurs.

III. Rappel historique

Les toutes premières expérimentations en matière de service éducatif ont eu lieu, en France, dans les services d'archives : dès 1949, au sein du musée de l'Histoire de France (Archives nationales) et, à compter de février 1952, en province, aux archives

1. Rappelons les critères qui ont été adoptés, début 2013, pour constituer le panel d'archives municipales participant à l'enquête sur les publics : services municipaux ayant envoyé leur rapport annuel 2011, ratio population/métrage linéaire/nombre d'agents en ETP (équivalent temps plein)/nombre de lecteurs, avec un maximum de deux services par département, à l'exclusion des communautés de communes ou d'agglomération, soit un total de 145 services impactés.

2. Afin de rester en cohérence avec l'enquête en ligne diffusée en 2014, il a paru préférable d'utiliser les chiffres de l'enquête statistique de cette même année tout au long du rapport. En Annexe 2, figure l'évolution des chiffres jusqu'en 2015.

3. Outre celle de 2003 déjà mentionnée, une précédente enquête sur les activités éducatives avait été menée par la Direction des archives de France dans le but de réunir des données pour un numéro spécial que la revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie – *Historiens et géographes* – a consacré aux services éducatifs (n° 326, décembre 1989-janvier 1990).

départementales du Puy-de-Dôme. Dans la circulaire du 5 novembre 1951¹, destinée à promouvoir l'implantation du dispositif sur l'ensemble du territoire, Charles Braibant, alors directeur des Archives de France, indiquait que l'objectif était « *de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact avec les documents d'histoire au moyen de visites commentées* » ; ce même texte précisait la nécessité, pour déployer cette démarche dont la portée est avant tout pédagogique, de la présence d'un ou plusieurs enseignants, mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

La dissémination s'est ensuite déroulée sur une trentaine d'années : 9 services éducatifs étaient en place en 1955, 20 en 1957, 45 en 1968, 67 en 1977. Le maillage départemental s'est achevé, en 1985, avec la création, cette année-là, du service éducatif des Archives de Paris. Puis, les archives municipales, dont certaines s'étaient déjà jointes anciennement au mouvement (Douai dès 1958, par exemple) ont contribué, à leur tour, à partir de la mise en œuvre, en 1986, d'un service éducatif à Marseille, à l'accentuation de la dynamique (mise en place au Havre et à Nantes en 1989, par exemple). De nouvelles extensions ont encore récemment été apportées, à Mayotte en septembre 2005 et au château d'Espeyran – siège du Centre national du microfilm et de la numérisation, dépendant du Service interministériel des archives de France – en 2009.

D'abord consacrés à l'accueil de scolaires de l'enseignement secondaire, les services éducatifs se sont ouverts au primaire à partir des années 1970. Favorisée par un principe de gratuité, grandement appliqué² et apprécié des usagers, la fréquentation a connu une progression considérable au fil des années.

La palette des activités dispensées s'est diversifiée bien au-delà des seules visites prévues à l'origine : l'offre a évolué vers des thématiques adaptées aux caractéristiques du territoire irrigué et permettant une transversalité avec les autres partenaires culturels du ressort géographique concerné ; elle se compose d'éléments plus ludiques et se décline hors les murs aussi bien que sur internet.

Les relations n'ont cessé de se renforcer entre le ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale depuis la signature, en avril 1983, du premier protocole d'accord. Cependant, en raison de la multiplication des initiatives faisant appel au soutien de l'Éducation nationale – qui ont vu le jour dans la sphère culturelle, à la fois patrimoniale et artistique³ – les mises à disposition d'enseignants sont devenues instables et ont, depuis 15 ans, été révisées à la baisse.

1. Voir Annexe 3.

2. Aux Archives nationales, les activités sont payantes (50 € par séance et par classe pour un atelier ou une visite avec un tarif réduit de 25 € consenti aux établissements en REP – réseau d'éducation prioritaire –, 100 € pour une visite d'exposition temporaire et 200 € pour les ateliers créatifs manuels et les parcours urbains) et de rares archives départementales (Maine-et-Loire, Seine-et-Marne) procèdent de même. En Seine-et-Marne, sauf pour quelques ateliers qui sont dispensés gratuitement, le tarif est de 30 € la séance de travail en groupe.

3. Ainsi, le site internet de l'académie d'Amiens fait état de l'existence, dans la Somme, en dehors de celui des archives départementales, de dix services éducatifs (musée Boucher-de-Perthes à Abbeville, musée de Picardie à Amiens, Historial de la Grande Guerre à Péronne, Samara – grand parc naturel de la Préhistoire –, Comédie de Picardie, maison de la Culture d'Amiens, orchestre de Picardie, Ombelliscience Picardie et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ; quant au programme 2014-2015 des activités culturelles pédagogiques de la ville de Marseille, il recense les offres faites par les archives municipales, la bibliothèque L'Alcazar, dix musées différents (Vieille Charité, musée d'Archéologie méditerranéenne, musée d'Histoire de Marseille, etc.), le Fonds régional d'art contemporain, le muséum d'Histoire naturelle et l'opéra.

Malgré un savoir-faire incontestable et un réservoir d'outils pédagogiques de qualité, les services éducatifs des Archives se heurtent à la concurrence et, pour y résister, doivent innover, sans pour autant perdre de vue leur visée initiale d'éducation à la citoyenneté, plus que jamais au cœur de l'actualité.

IV. Niveau d'activité des services

En 2014, 10 707 élèves ont été accueillis aux Archives nationales (Pierrefitte-Paris et Roubaix), 192 814 dans les archives départementales et 101 155 dans les archives municipales. Les résultats sont cependant très contrastés d'une structure à l'autre, avec des écarts considérables allant, en archives départementales, de 39 élèves reçus sur place dans le cas le plus défavorable à plus de 10 000 dans le service le plus dynamique.

Il a été jugé indispensable, dans le cadre de ce travail, de caractériser le niveau d'activité de chaque service éducatif. Pour ce faire, le parti a été pris de se fonder sur le nombre d'élèves accueillis lors des visites et séances de travail se déroulant aux Archives, même si nous avons pleinement conscience qu'une proportion non négligeable de services¹ privilégie – ou emprunte parallèlement – la voie d'intervention hors de leurs murs, que ce soit faute de locaux convenables ou dans une volonté d'inscrire équitablement leur action sur le territoire.

Le recueil des chiffres de fréquentation est apparu plus sûr pour les opérations conduites dans les murs que pour celles réalisées à l'extérieur, dont l'affluence est décomptée avec un degré variable de précision, voire nullement comptabilisée dans un assez grand nombre de cas². C'est pourquoi il a semblé plus rigoureux, en dépit des critiques que ne manquera pas de soulever cette option, de se déterminer d'après la taille du public reçu dans le bâtiment des Archives et non en fonction de celui qui a pu être globalement rencontré. Sur ce fondement, il a été considéré, d'une façon dont nous assumons le côté quelque peu arbitraire, les services éducatifs comme :

- * peu actifs, s'ils ont reçu, durant les 36 semaines que compte l'année scolaire, un public inférieur à 300 élèves (soit une dizaine de classes) ;
- * ayant une activité modeste, lorsque l'accueil s'est situé entre 300 et 1 000 élèves ;
- * déployant un service actif au-delà de 1 000 élèves ;
- * menant une action dynamique au-delà de 2 000 élèves ;
- * faisant preuve d'une particulière vitalité, quand la fréquentation a dépassé 4 000 élèves.

La ventilation, réalisée en application de cette grille d'évaluation, montre qu'en 2014 :

- * 15,2% des archives départementales, 14,3% des 14 archives municipales dotées d'un service éducatif et 78,8% des archives municipales comprises dans l'échantillon de l'enquête en ligne et dépourvues de services éducatifs ont reçu moins de 300 élèves ;

- * 33,3% des archives départementales, 35,7% des archives municipales dotées d'un service éducatif et 20,2% de celles dépourvues de services éducatifs ont accueilli entre 300 et 1 000 élèves ;

- * 28,8% des archives départementales, 35,7% des archives municipales dotées d'un service éducatif et 3,8% de celles dépourvues de services éducatifs ont touché entre 1 000 et 2 000 élèves ;

1. Un tiers des services qui ont répondu à l'enquête en ligne touche davantage de scolaires hors les murs.

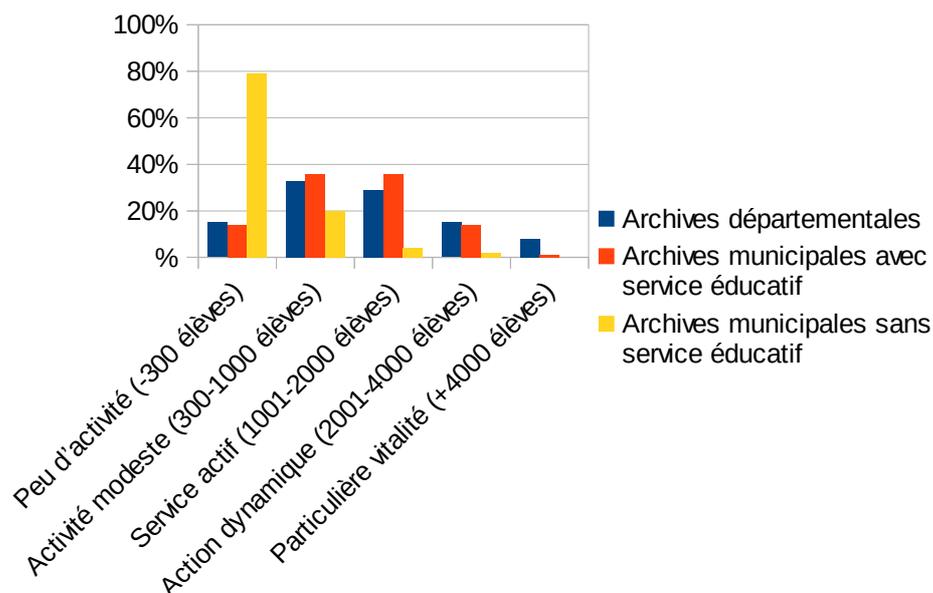
2. Voir plus loin p. 77.

* 15,2% des archives départementales, 14,3% des archives municipales dotés d'un service éducatif et 2% de celles dépourvues de services éducatifs ont eu un public supérieur à 2 000 élèves ;

* 6,6% des archives départementales et 0,9% des archives municipales dépourvues de services éducatifs ont rencontré plus de 4 000 élèves ;

* les Archives nationales et trois services d'archives départementales ont rassemblé plus de 10 000 élèves.

Niveau d'activité de l'action pédagogique



Source : rapport annuel 2014

Il y a, on le voit, un assez grand parallélisme dans les performances des services éducatifs, que ceux-ci se situent en archives départementales ou municipales. En revanche, rares sont, parmi les structures communales dépourvues d'un professeur-relais, celles qui dépassent le seuil de 300 élèves, que nous avons estimé correspondre à une activité limitée, même dans des villes importantes (Bordeaux, Montpellier, Nice, par exemple) dont l'auditoire a, en 2014, été inférieur à ce niveau.

La présente étude s'est précisément penchée sur la situation des 116 services éducatifs qui fonctionnaient, au 31 décembre 2014, avec l'appui d'un enseignant mis à disposition par l'Éducation nationale : 2 en Archives nationales (Pierrefitte-Paris et Roubaix), 99 en archives départementales, 14 en archives municipales (Arles, Calais, Cannes, Dijon, Douai, Épernay, Le Havre, Marseille, Montbéliard, Nantes, Reims, Strasbourg, Toulouse, Tourcoing), auxquels s'ajoute celui de Nouvelle-Calédonie.

Pour les services d'archives déployant des activités éducatives sans l'intervention d'un membre du corps enseignant, elle a pris en considération l'unique service d'archives départementales (Haute-Savoie) agissant actuellement de cette façon, ainsi que les 27 archives municipales du panel de l'enquête en ligne qui ont, en 2014, touché, *intra muros*, un public

d'au moins 300 élèves (Aix-les-Bains, Annemasse, Baie-Mahault, Blois, Boulogne-sur-Mer, Bourg-en-Bresse, Cavaillon, Chalon-sur-Saône, Champigny-sur-Marne, Cholet, Colomiers, Issoire, La Roche-sur-Yon, Libourne, Lille, Lorient, Lyon, Mende, Metz, Nancy, Pamiers, Pau, Quimper, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tours, Vannes).

CHAPITRE 1

LES MOYENS DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

La collaboration entre établissements culturels et établissements d'enseignement, qui se manifeste au travers des services éducatifs, repose sur un schéma d'organisation simple. L'Éducation nationale accorde le détachement, pour quelques heures hebdomadaires, d'un ou de plusieurs enseignants afin d'y exercer les missions que la circulaire du 30 mars 2010 a définies¹. L'institution culturelle prend à sa charge les coûts de fonctionnement, notamment ceux relatifs à la création et à la diffusion des produits pédagogiques ; elle met à disposition les locaux et satisfait aux besoins matériels et informatiques indispensables ; elle fournit des moyens humains pour seconder l'enseignant dans l'accueil des classes et la conception-réalisation des outils pédagogiques ; elle assure la promotion de l'offre ainsi que la diffusion de la production auprès du public scolaire.

Dans les services d'archives, l'action éducative a, durant longtemps, été essentiellement assurée par les professeurs délégués par l'Éducation nationale, lesquels étaient, en interne, simplement épaulés sur le plan de la logistique et sur celui du conseil scientifique. Cependant, les moyens consentis étant en décroissance, cette configuration est devenue insuffisante pour assurer une véritable démarche pédagogique. Dès 1988, il a été appelé à une évolution visant à la constitution, dans chaque entité d'Archives, d'une cellule chargée du secteur éducatif. Parallèlement les collectivités territoriales commençaient à s'investir davantage dans l'action envers les publics ; elles ont alors engagé l'affectation, voire le recrutement spécifique, d'agents pour soutenir le développement des activités à destination des scolaires.

La première partie de ce rapport entend procéder à une revue des ressources – humaines, matérielles et financières – dont bénéficient aujourd'hui les services éducatifs des Archives et chercher à apporter des éclaircissements sur les questions soulevées sur ce point. Qu'en est-il de la contribution venant de l'Éducation nationale et, d'un autre côté, de la présence des personnels faisant fonction de médiateurs dans les services d'archives ? Comment s'articule, actuellement, la coopération et la répartition des prérogatives entre le

1. Circulaire intitulée « Missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles ». Voir Annexe 4.

professeur délégué et l'équipe des Archives ? Quels sont les autres éléments, matériels et financiers, dégagés pour favoriser l'essor des services éducatifs ? En conclusion, on tentera d'analyser de quelle manière chacun de ces différents paramètres peut influencer, en le freinant ou en l'amplifiant, sur le taux de fréquentation.

I. Les ressources humaines

1) Les professeurs-relais

Aux termes de la circulaire fondatrice du 5 novembre 1951, l'assistance d'un enseignant missionné par l'Éducation nationale est indispensable pour la tenue d'un service éducatif. L'exigence d'une telle interface est posée en raison des compétences pédagogiques dont, seuls, disposent les membres du corps enseignant, ainsi que de la connaissance qu'ils ont du milieu éducatif, des programmes scolaires et des besoins de leurs collègues.

Nombre et répartition des services éducatifs

On dénombrait, en 1988, 88 services éducatifs dans les archives départementales de métropole et d'outre-mer et 11 dans les archives municipales. Lors de l'enquête menée en 2003 par le département des publics de la Direction des archives de France¹, 78,8 % des archives départementales étaient dotées d'un professeur délégué et il en allait de même, en 2000, de 15 services d'archives municipales (14 en 1991).

En rapprochant les réponses reçues au questionnaire diffusé en ligne et les indications données dans l'enquête statistique de 2014, il a été établi l'existence de services éducatifs, satisfaisant au critère fondamental de présence d'un enseignant, dans deux des trois SCN (les Archives nationales d'outre-mer en ont toujours été dénuées) ainsi que dans la quasi-totalité (98%) des archives départementales.

Seule la Guyane n'avait, en 2014, ni professeur attaché ni action éducative développée². En Haute-Savoie, à la suite d'un écart de vue avec le professeur-relais sur les modalités de fonctionnement du service éducatif, il n'y a plus, depuis plusieurs années, d'enseignant affecté par l'Éducation nationale. Entièrement assuré par une assistante de conservation, l'accueil scolaire y continue quoi qu'il en soit et fait preuve d'un dynamisme certain (2 083 élèves reçus sur site en 2014). Ce mode de fonctionnement, dont nul ne saurait dire s'il sera passager ou définitif, demeure exceptionnel en département.

Certes, la vie du service éducatif a pu, ailleurs, être mise en sommeil dans l'attente de la désignation d'un enseignant durant une année scolaire (Doubs durant l'année 2010, Deux-Sèvres en 2012-2014, par exemple) et, quelquefois, beaucoup plus longuement, faute de candidat (Finistère) ou du fait de circonstances particulières (déménagement en Gironde, infestation des collections en Haute-Vienne, par exemple) ; elle a toujours retrouvé ensuite un cours normal. En Auvergne, le recteur a marqué, en septembre 2009, son intention de supprimer son apport dans trois des quatre départements de cette région (Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire) mais, après une intervention en janvier 2010 du directeur régional des Affaires culturelles (DRAC), le processus a pu redémarrer à la rentrée scolaire suivante.

1. Non exhaustive, cette enquête s'est appuyée sur 66 archives départementales et 38 archives municipales.

2. En 2003, ce département avait un service éducatif, animé par un professeur.

Au sein des 145 archives municipales comprises dans l'échantillon retenu pour l'enquête en ligne, il a été constaté, après confrontation avec les informations de l'enquête statistique 2014, que 13 d'entre elles se prévalent d'un service éducatif animé par un professeur-relais ; une commune supplémentaire a été repérée comme jouissant elle aussi de la présence d'un enseignant (Douai). Ces quatorze services éducatifs prennent place dans des villes fort différentes sur le plan démographique : sept ont plus de 100 000 habitants et sept une population moindre, deux d'entre elles ne dépassant pas 25 000 habitants. Elles ne sont pas uniformément réparties dans l'hexagone, plus de la moitié se trouvant en Nord-Pas-de-Calais (3), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (3) et Champagne-Ardenne (2), les autres étant disséminées dans six régions.

Pour le reste, bien des services d'archives municipales, parmi lesquels ceux de grandes agglomérations – Bordeaux, Lyon, Rennes, Saint-Étienne – dispensent des activités pédagogiques sans le secours d'un enseignant, que ce soit à cause du refus qu'elles ont essuyé dans leur demande d'une attribution ou par suite du choix volontaire de cette stratégie. 27 communes figurant dans l'échantillon de l'enquête en ligne rencontrent, dans ce contexte, une audience comparable à celle des services éducatifs proprement dits.

Nombre et répartition des professeurs-relais

L'enquête de 2003, dont nous avons mentionné plus haut qu'elle n'avait que partiellement touché les archives territoriales, avait identifié 52 enseignants mis à disposition. En 2005, le rapport annuel fait état de 103 professeurs dans 77 services d'archives départementales. Neuf ans plus tard, en 2014, les chiffres sont encore plus complets : 132 professeurs sont recensés dans 99 archives départementales ; 15 sont dénombrés dans les 14 archives municipales nanties d'un service éducatif, 2 dans les SCN et 1 en Nouvelle-Calédonie.

Les SCN, le service d'archives de Nouvelle-Calédonie et les archives municipales (à la seule exception de Marseille qui en affiche deux) s'appuient sur un unique professeur. Il en va de même, d'après le rapport annuel 2014, de la très large majorité des archives départementales, soit 70 services : 23 d'entre eux bénéficient de deux enseignants, 4 en ont trois (Maine-et-Loire, Orne, Sarthe, Vosges) et un en affiche quatre (Moselle). Précisons que la disposition de plusieurs professeurs semble, sauf à de rares exceptions (deux professeurs dans les Bouches-du-Rhône, la Marne et les Pyrénées-Atlantiques en liaison avec l'existence d'annexes des archives départementales respectivement à Aix-en-Provence, Reims et Bayonne), tenir davantage à l'histoire propre du service qu'aux caractéristiques démographiques et économiques du territoire en question ou à la richesse de ses collections patrimoniales. De même que cela avait été remarqué lors de l'enquête de 2003, les départements les plus généreusement dotés sont concentrés dans certaines régions, celles qui prédominent à l'heure actuelle (Île-de-France, Pays-de-la-Loire, Basse et Haute-Normandie, Lorraine) ne recoupant, toutefois, que partiellement celles qui étaient auparavant prépondérantes (Île-de-France, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire en 2003).

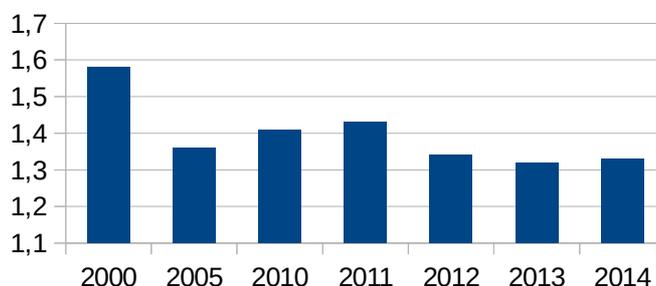
En plusieurs endroits, on observe une baisse du nombre des professeurs affectés au cours des cinq dernières années. En Maine-et-Loire, le service éducatif, qui reposait en 2010 sur quatre professeurs, n'en détient que trois aujourd'hui dans la mesure où il a été mis un

terme à la participation d'un enseignant de l'enseignement primaire catholique. De même celui de Gironde, qui comptait en 2010 trois professeurs – deux de l'enseignement secondaire, un de l'enseignement primaire –, n'en possède plus que deux en 2014. On a aussi assisté récemment dans le Morbihan, les Hautes-Pyrénées et à la Réunion à une réduction de deux enseignants à un seul.

La diminution est encore plus marquée si l'on se place sur un temps plus long. Le Centre historique des Archives nationales et le Centre des archives du monde du travail à Roubaix étaient, l'un comme l'autre, gratifiés en 2000 de deux professeurs, alors que chacun de ces deux SCN n'a plus maintenant qu'un enseignant. Dans le Calvados, de quatre professeurs en 2008 on est arrivé à deux en 2014 (la présence de l'un d'entre eux n'étant, de plus, pas garantie au-delà de juin 2015) ; dans les Yvelines on est passé de trois professeurs en 2008 à deux depuis 2010. Les archives départementales de Seine-Saint-Denis, qui profitaient de deux professeurs lors de l'inspection de 2007, n'en avaient qu'un au moment de celle de 2013 ; celles du Val-de-Marne ont connu un sort identique entre 2003 et 2013.

On décèle, *a contrario*, des exemples d'augmentation de la dotation en enseignants mais ceux-ci restent très limités : dans la période prise en référence, l'Eure-et-Loir a obtenu la présence d'un professeur ; les Bouches-du-Rhône, le Cher et la Côte-d'Or se sont vu attribuer un deuxième professeur et, en Moselle, on a évolué de trois professeurs à quatre ; enfin, à la rentrée 2014, un deuxième enseignant a été affecté dans le Puy-de-Dôme, alors même que, comme nous l'avons mentionné, une révision drastique des mises à disposition avait été envisagée, en septembre 2009, dans la région Auvergne.

**Moyenne du nombre de professeurs
en archives départementales**



Source : rapports annuels

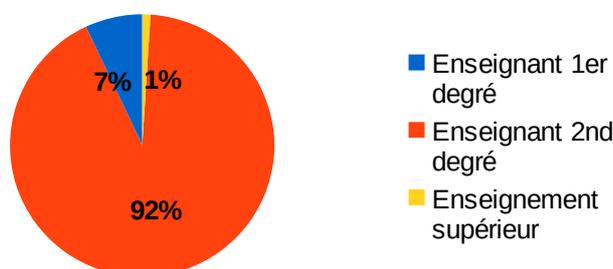
En 1988, 123 professeurs assumaient la responsabilité des services éducatifs dans 89 archives départementales, soit 1,38 enseignants par département ; la moyenne connaît une hausse significative dans les années suivantes puisqu'elle s'établit en 2000 à 1,59 enseignants par service (158 enseignants dans 99 services). En 2014, avec 132 enseignants dans 99 départements, la moyenne se situe à 1,33 enseignants par département, ce qui nous ramène à peu près au niveau de 2005 (1,36 enseignants par département). Si la moyenne a chuté en 15 ans, la baisse s'est réalisée entre 2000 et 2005 ; depuis cette date, nonobstant d'inévitables variations annuelles, la situation apparaît relativement stable. Le point positif majeur est que nombre de renouvellements ont été opérés au fur et à mesure des départs et qu'il a pu être maintenu au moins un professeur dans chaque département.

En archives municipales, on a l'impression d'une plus grande stabilité (15 services éducatifs en 2000, 14 en 2014). Cela n'est qu'apparence, car les changements survenus durant cette quinzaine d'années ont été assez profonds. On note la création d'un service éducatif à Cannes en novembre 2004 mais, si on se reporte à ceux évoqués dans l'analyse issue de l'enquête de 2003, des disparitions ont parallèlement été enregistrées, à des dates plus ou moins reculées, à Amiens, Bayonne, Béziers, Chartres, Cholet, Dunkerque, Lorient, Saint-Malo et Vitré¹ : toutes ces communes poursuivent désormais, sans professeur, leurs activités éducatives. D'un autre côté, les archives municipales de Marseille ont obtenu un deuxième professeur (dont les heures supplémentaires sont, toutefois, rémunérées par la ville et non par l'Éducation nationale), et le rapport de l'inspection faite au Havre en juillet 2014 signale qu'il y était attendu l'arrivée, à la rentrée 2014, d'un professeur supplémentaire, la rétribution des interventions de ce dernier devant, là aussi, être prise en charge par la municipalité.

Profil et formation des professeurs-relais

L'enquête en ligne fait apparaître que, toutes catégories de services d'archives confondues, plus de 9 professeurs-relais sur 10 exercent dans le second degré (en collège ou, avec une moindre fréquence, en lycée). Ceux qui viennent du premier degré sont largement moins nombreux (6,7% soit dans six départements : Calvados, Gironde, Loir-et-Cher, Lot, Moselle, Vosges)² et un seul est issu de l'enseignement supérieur (Loire). Notons que, parmi les services auxquels sont attribués plusieurs membres du corps professoral, certains profitent de l'apport simultané d'enseignants du second et du premier degré (Calvados, Gironde, Moselle, Sarthe), les Vosges ayant un professeur des écoles, un de collège et un de lycée.

Niveau des enseignants



Source : enquête en ligne 2014

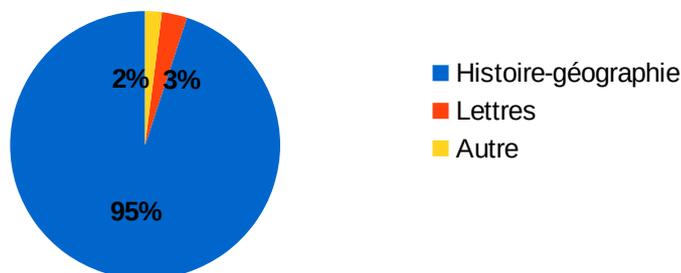
Il s'agit quasi exclusivement de professeurs d'histoire et de géographie. Telle est la discipline des enseignants affectés dans les archives municipales interrogées, dans le service de Nouvelle-Calédonie ou dans les SCN. Aux Archives nationales, il est toutefois signalé que le « *professeur, géographe de formation, spécialisé en géopolitique du territoire, a permis le développement d'une offre spécifique et la valorisation auprès du public jeune de fonds peu*

1. Les archives municipales d'Amiens, de Béziers, de Chartres, de Lorient et de Saint-Malo n'avaient plus de professeur en 2006 ; celles de Cholet n'ont plus de professeur depuis 2008 ; celles de Vitré avaient encore un professeur en 2013 ; celles de Dunkerque, qui disposaient d'un professeur en 2008, n'en ont plus en 2014 sans que nous puissions en dire plus.

2. L'enquête en ligne n'ayant pas eu un taux de réponse exhaustif, il faut y ajouter quelques autres cas (Orne, Sarthe).

exploités dans le cadre de l'action pédagogique » et que s'y ajoute un professeur en musique/arts plastiques, présent trois jours par semaine, dans le cadre d'un PACD¹. Dans les archives départementales, 95% des professeurs missionnés enseignent l'histoire-géographie ; trois (en Corrèze, Ille-et-Vilaine, Seine-Saint-Denis) ont les Lettres pour spécialité.

Discipline de formation des professeurs

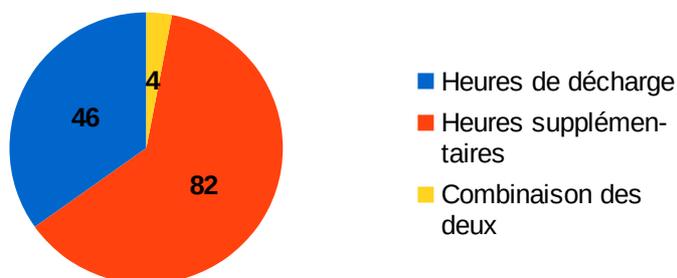


Source : enquête en ligne 2014

Modalités et volume horaire des mises à disposition

En archives départementales, les professeurs exerçant leurs fonctions à titre de décharge de service d'enseignement (46 professeurs sur 132, soit 34,8%) sont en nombre nettement inférieur à ceux qui agissent sous le régime d'heures supplémentaires (82 sur 132 professeurs, soit 62,1%). Dans quatre départements (Charente-Maritime, Oise, Pas-de-Calais, Savoie), des professeurs combinent dispenses de service et heures supplémentaires.

Nombre de professeurs disposant d'heures de décharge et d'heures supplémentaires en archives départementales



Source : rapport annuel 2014

Décharges comme heures supplémentaires oscillent d'une à huit heures hebdomadaires par enseignant, la grande majorité des dotations se situant entre deux et trois heures. Cependant certaines décharges accordées, notamment aux enseignants du premier degré, représentent un volume élevé, parfois jusqu'à un quart ou un mi-temps. Dans sept départements (Calvados, Côtes-d'Armor, Gironde, Manche, Sarthe, Vosges, Guadeloupe), les

1. L'affectation en poste adapté de courte durée (PACD) a pour but de permettre aux personnels titulaires des premier et second degrés, confrontés à une altération de leur état de santé ayant des répercussions sur leur vie professionnelle, le maintien d'une activité professionnelle préparant, soit au retour vers les fonctions initiales, soit à une activité différente. Ce type de poste, d'une durée d'un an, est renouvelable dans la limite de trois ans.

quotas de décharge atteignent de neuf à dix-sept heures par enseignant. Au final, même si celles-ci s'appliquent à un nombre sensiblement moindre d'individus, le montant total des décharges accordées en archives départementales équivaut en 2014 à celui des heures supplémentaires.

Dans les archives municipales, sur les quinze professeurs-relais repérés, neuf (60%) agissent sous la forme d'heures de décharge et six (40%) en tant que bénéficiaires d'heures supplémentaires. L'attribution horaire fluctue entre deux et six heures pour ce qui est des heures supplémentaires, entre une et huit heures pour les décharges. La moyenne par professeur se trouve plus élevée qu'en archives départementales : six (40%) se situent entre deux et trois heures, six (40%) entre quatre et six heures, un (6,7%) bénéficiant de huit heures, les deux derniers (13,3%) ayant moins de deux heures.

Plusieurs services départementaux signalent, dans leurs réponses à l'enquête en ligne, un volant d'heures en régression depuis plusieurs années. L'exemple de l'Ardèche, décrit dans le rapport d'inspection de novembre 2012, est éclairant : le professeur du service éducatif y a bénéficié de trois heures supplémentaires hebdomadaires jusqu'en 2005, puis de deux heures supplémentaires à partir de 2006, suivies, par la suite, de reculs successifs de l'enveloppe annuelle consentie (90 heures supplémentaires en 2009-2010, 75 en 2010-2011, 71 en 2011-2012).

Ainsi que cela a été fait pour apprécier au plus près l'évolution du nombre des professeurs affectés, un rapprochement a été effectué avec les données contenues dans les enquêtes annuelles de 2005 à 2007 puis à partir de 2010 en vue de discerner la tendance concernant le volume horaire des mises à disposition. Il a mis en évidence de très nombreuses modifications, soit négatives, soit positives¹, apportées aux quotas d'heures consentis aux archives départementales.

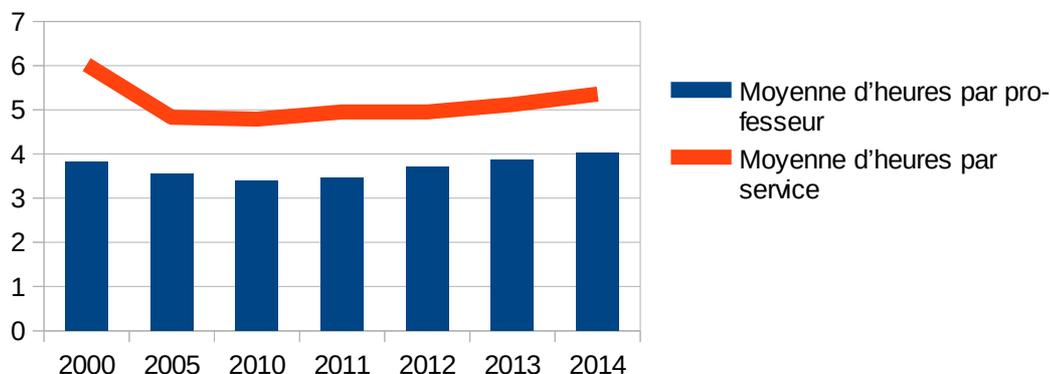
Globalement, on constate une baisse sur quinze ans : si le nombre d'heures par enseignant augmente légèrement (4%), celui par service diminue de 15%. En 2014 en effet, dans 99 archives départementales, 132 professeurs ont globalement bénéficié de 265 heures supplémentaires et du même nombre d'heures de décharge, soit environ 4 heures hebdomadaires par enseignant et 5 heures 20 minutes par service ; en 2000, on relève 328 heures supplémentaires et 274 heures de décharge pour 158 enseignants, soit, par semaine, une moyenne 3 heures 50 minutes par enseignant et 6 heures par service. Comme pour le nombre de professeurs-relais, cette baisse se situe entre 2000 et 2005.

Depuis dix ans cependant, la situation est à la hausse, en dépit de situations ressenties comme dégradées dans les services ayant subi des diminutions de dotation. Avec une

1. Entre 2006-2007 et 2014, il a hebdomadairement été perdu une demi-heure dans trois départements, une heure dans seize départements, une heure trente dans un département, deux heures dans trois départements, trois heures dans deux départements, trois heures trente dans deux départements, quatre heures dans deux départements, six heures dans un département et six heures trente dans un autre, huit heures trente en Gironde et dix heures trente en Maine-et-Loire (soit un total de 77 heures 30 perdues dans 33 départements) ; à l'inverse, a été obtenu un accroissement hebdomadaire d'une demi-heure dans deux départements, d'une heure dans cinq départements, d'une heure trente dans deux départements, de deux heures dans deux départements, de trois heures dans cinq départements, de quatre heures dans un département, de cinq heures dans un autre et de six heures dans un dernier (soit un gain total de 43 heures dans 19 départements).

moyenne de 3 heures 32 par enseignant et de 4 heures 50 par service en 2005, l'accroissement des dotations horaires représente 14 % par professeur et 11 % par service en 2014.

Moyenne d'heures par professeur et par service en archives départementales



Source : rapports annuels

En archives municipales, un recoupement a été fait avec l'enquête statistique 2006. À la diminution d'une heure subie à Calais, à Toulouse et à Tourcoing et de deux heures à Dijon et à Marseille (pour le poste rémunéré par l'Éducation)¹, on peut opposer les augmentations de deux heures survenues à Épernay, Montbéliard, Nantes, Strasbourg et de quatre heures à Reims. Au total, les avancées (12 heures hebdomadaires) l'emportent assez significativement sur les diminutions (7 heures).

En une petite décennie, la situation en archives municipales a évolué encore plus positivement qu'en archives départementales : la moyenne horaire par enseignant a augmenté de 31 % et celle par service de 40 %. En effet, dans 14 services éducatifs municipaux, 15 professeurs ont cumulativement disposé en 2014 de 22 heures supplémentaires et de 30 heures 30 de décharge, soit environ 3 heures 30 minutes hebdomadaires par enseignant et 3 heures 45 minutes par service alors qu'en 2006, 17 services éducatifs faisaient état d'un total de 32 heures supplémentaires et 13 heures et 50 minutes de décharge, soit une moyenne de 2 heures et 40 minutes hebdomadaires par enseignant et par service.

Dans les Archives nationales, il y avait, en 2003, trois postes de professeurs-relais à mi-temps au Centre historique des Archives nationales et les deux enseignants missionnés au Centre des archives du monde du travail totalisaient 4 heures supplémentaires. La réduction en nombre de professeurs (un seul maintenant) comme en quota d'heures (2 heures supplémentaires actuellement) est patente aux Archives du monde du travail. Celle qui est observée aux Archives nationales (un seul professeur à ce jour doté de 3 heures supplémentaires) doit, pour sa part, être tempérée du fait de l'intégration, dans les effectifs permanents du ministère de la Culture, de deux professeurs anciennement détachés.

1. Il conviendrait, cependant, pour une comparaison rigoureusement exacte de prendre en compte les heures qui étaient affectées aux services éducatifs disparus dans l'intervalle.

Temps de présence des professeurs-relais

L'évaluation du temps réel passé par le professeur dans les Archives pose problème : cette information n'est pas donnée dans plus d'un tiers des réponses au questionnaire de l'enquête en ligne ; il est stipulé dans un cas qu' « *il s'agit d'une estimation ; il faut déduire les après-midis d'absence pour réunions à l'Éducation nationale (conseil de classe, etc.)* ». Cette participation est appréciée très différemment, les services l'estimant du simple au triple par rapport au nombre d'heures officiellement alloué. Il conviendrait en réalité de procéder à un doublement car, comme l'indique explicitement en Isère la lettre de mission du professeur, l'heure supplémentaire effective (HSE) correspond à 2 heures de présence.

L'enquête de 2003 mentionnait une moyenne horaire hebdomadaire de 5 heures de présence effective par enseignant. En archives départementales – auxquelles est le plus souvent attaché un unique enseignant, généralement affecté entre deux ou trois heures supplémentaires ou de décharge hebdomadaires, soit quatre à six heures effectives par semaine – on peut raisonnablement avancer que les plages de permanence s'établissent à une demi-journée hebdomadaire, pour deux heures attribuées ; à deux demi-journées ou une journée entière par semaine, pour trois heures attribuées. Dans les services disposant de deux professeurs, celles-ci seraient, donc, au minimum de quatre demi-journées ou de deux journées par semaine.

Cela ne tient pas compte, toutefois, du travail important qui peut être dispensé au-delà des strictes obligations. Plusieurs services insistent sur l'implication personnelle de leur enseignant dont la durée de séjour aux Archives se révèle bien supérieure à la contribution officiellement exigée de lui. En Lozère, le professeur « *vient aussi pendant les vacances et effectue également du travail chez lui pour le service éducatif (conception informatique de livrets pédagogiques)* ». Le même dévouement est observé aux Archives de la ville et de l'eurométropole de Strasbourg, le professeur s'adaptant souplement aux demandes (séances avec les élèves, préparation des séances, réunion avec les enseignants, etc.).

2) Les moyens humains consentis par les services d'archives

En 2000, les conseils généraux octroyaient aux services éducatifs des archives départementales 1,6 agents territoriaux en moyenne.

Nombre des agents des Archives en charge de l'activité pédagogique

Renforcées à la faveur de leur extension à Pierrefitte-sur-Seine, les Archives nationales ont affecté, en 2014, huit agents pour leur activité pédagogique, dont cinq contractuels (4,5 ETP). En revanche, les Archives nationales du monde du travail n'ont aucun agent dédié à ce domaine.

Dans les 63 archives départementales ayant répondu à l'enquête en ligne, 139 agents sont déclarés comme étant directement en charge de l'action pédagogique. La plupart font intervenir une à trois personnes et six départements en appellent à quatre. Onze services (17,4%) reconnaissent n'affecter aucun personnel à cette activité.

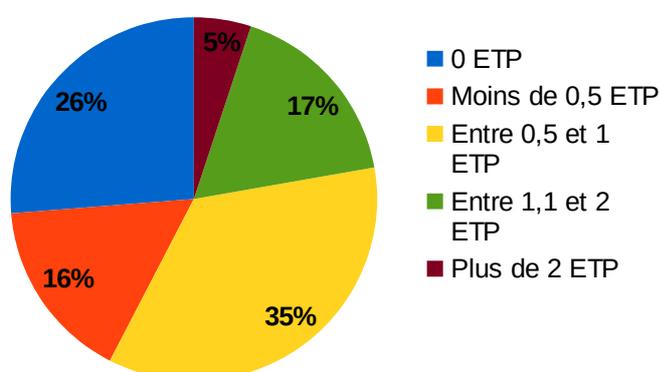
Il importe de manier ces chiffres avec prudence car, étant donné le libellé malheureusement trop imprécis de la question posée, chaque enquêté en a fait son interprétation : le résultat est souvent (mais pas systématiquement) la prise en compte, indistinctement, de toute personne jouant un rôle dans les activités éducatives. Le service d'archives comptabilise aussi bien celles qui remplissent une fonction d'encadrement ou de supervision (dans le Jura, un « *cadre a été officiellement désigné comme coordinateur des actions patrimoniales des Archives pour une partie de son temps de travail (environ 1/5)* » ; [... il] *suit donc notamment les quelques activités entreprises par le professeur du service éducatif*») que celles qui s'investissent dans des tâches d'animation ; de même, celles qui sont occupées exclusivement, ou pour une large partie de leur temps, dans le travail du service éducatif comme celles n'y prêtant qu'une assistance tout à fait intermittente.

Par une autre approche – celle de l'examen de l'enquête statistique 2014 qui recense les équivalents temps plein (ETP) –, on a essayé de cerner l'apport des archives départementales. D'après cette source, dont on se doit de reconnaître qu'elle est aussi empreinte d'une grande marge d'imprécision, 26 services n'ont consenti aucun appui au professeur de service éducatif et 16 ne lui ont fourni qu'un appoint très occasionnel, représentant moins de 0,5 ETP.

L'absence ou la très grande faiblesse de l'implication dans ces 42 services (42,4 %) se voit justifiée par l'étroitesse des moyens disponibles (en Isère, de ce fait, ce sont les deux conservateurs qui y consacrent un temps difficilement chiffrable). Dans un cas, cela semble plutôt un choix délibéré : « *l'intervention des agents des archives dans le fonctionnement du service éducatif est trop ponctuelle pour être qualifiée d'en charge de l'action pédagogique [laquelle est] du ressort exclusif des fonctionnaires de l'Éducation nationale* » (Moselle). Rappelons que ce département bénéficie de capacités importantes déléguées par l'Éducation nationale (quatre professeurs-relais).

Parmi les 57 archives départementales qui apportent un accompagnement supérieur à 0,5 ETP : 35 (35,3%) y affectent entre 0,5 et un ETP ; 17 (17,2%) entre 1,1 et 2 ETP et seulement 5 (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Nord, Seine-et-Marne et Yvelines), soit 5,05%, plus de deux ETP (jusqu'à quatre ETP pour la Seine-et-Marne).

ETP par service en archives départementales



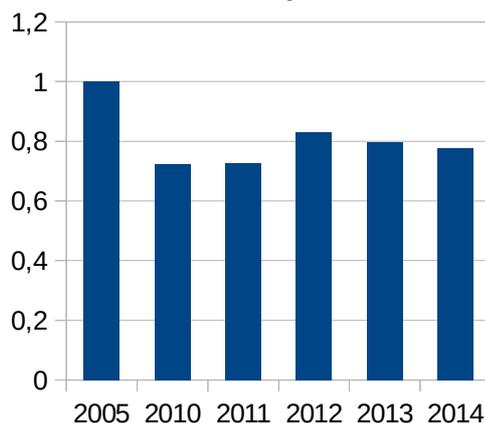
Source : rapport annuel 2014

Au total, 77 ETP ont été, en 2014, dévolus dans les archives départementales à la fonction éducative, soit 0,78 ETP en moyenne par service (un peu plus d'un ETP en moyenne

dans les 73 départements concernés). Les archives départementales de Haute-Savoie poursuivent activement l'action en faveur des scolaires (2 083 élèves reçus en 2014) avec leurs seules ressources internes, qui consistent en un assistant de conservation à temps plein.

Si l'on examine les chiffres sur le plus long terme, on constate un affaissement important (28%) du nombre d'agents consacrés à l'action éducative dans les services départementaux, ce nombre passant de 1 par service en 2005 à 0,78 en 2014.

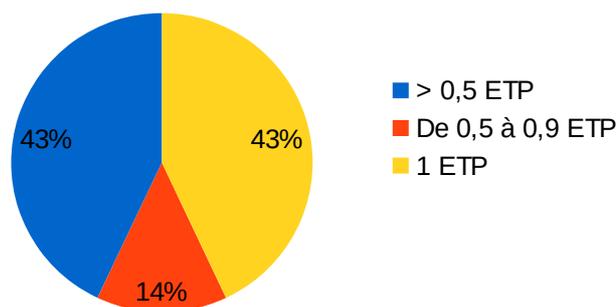
Moyenne d'ETP hors enseignant par service en archives départementales



Source : rapports annuels

Sur les 14 archives municipales dotées d'un service éducatif, six (42,8%) fournissent moins de 0,5 ETP à leur activité éducative, deux (14,4%) y mettent entre 0,5 et 1 ETP et six (42,8%) 1 ETP. Le total représente 7,9 ETP, soit une moyenne de 0,6 ETP par service.

ETP affectés en archives municipales



Source : rapport annuel 2014

Les archives municipales, qui sont comprises dans l'échantillon de l'enquête en ligne et agissent sans service éducatif, n'ont que très peu renseigné l'enquête annuelle 2014 en ce qui concerne les ETP investis dans ce secteur ; cela incite à penser que la plupart n'y octroie pas de grandes forces, ce qui n'aurait rien de surprenant si l'on rappelle que 102 d'entre elles ont reçu moins de 300 élèves en 2014. Quand on se concentre sur la situation de celles ayant

eu, en 2014, une fréquentation égale ou supérieure à 1 000 élèves (Boulogne-sur-Mer, Cholet, Lorient, Lyon, Quimper, Rennes, Saint-Étienne, Tours, Vannes), une grande hétérogénéité se fait jour : 2,8 ETP à Lyon ; 2,5 à Saint-Étienne ; 0,5 à Rennes ; 0,1 à Lorient.

En Nouvelle-Calédonie, le fonctionnement de la cellule d'animation pédagogique est confié à un attaché de conservation.

Profil et formation¹ des agents des Archives participant à l'activité pédagogique

Sur 140 agents déclarés, dans l'enquête en ligne, comme étant directement en charge de l'action pédagogique, 80% appartiennent à la filière culturelle, tous grades confondus ; la filière administrative vient loin derrière (16%), tandis que 4 agents seulement relèvent de la filière technique. Il s'agit de titulaires, à l'exception de l'emploi de 5 contractuels aux Archives nationales, de deux apprentis dans les Yvelines de même que dans le Val-d'Oise (un des agents « *est un apprenti en Master 2 Développement culturel et valorisation du patrimoine – Université de Cergy-Pontoise – en contrat d'un an ce qui nous amène à former un nouvel étudiant chaque année depuis 2011* »), d'un vacataire dans le Val-de-Marne et d'un emploi-jeune en Corrèze. Il faut également signaler que, leurs interventions dans les établissements scolaires étant confrontées à une demande croissante dans le contexte de la commémoration de 1914-1918, les archives départementales du Nord ont, pour 2014 et 2015, obtenu de la direction de la Culture de leur conseil départemental un renfort sous la forme de vacations d'animation.

La même proportion de l'effectif (3 sur 10) appartient à la catégorie A et à la catégorie B. Les 43 personnes de catégorie A relèvent de la filière culturelle (4 conservateurs, 36 attachés de conservation), à l'exception de 3 attachés administratifs (à Mayotte, l'attaché appartient à la filière administrative car la filière culturelle n'existe pas dans ce département). Il en va de même pour celles de catégorie B, qui sont exclusivement des assistants et assistants qualifiés de conservation.

Grade des agents participant à l'activité pédagogique



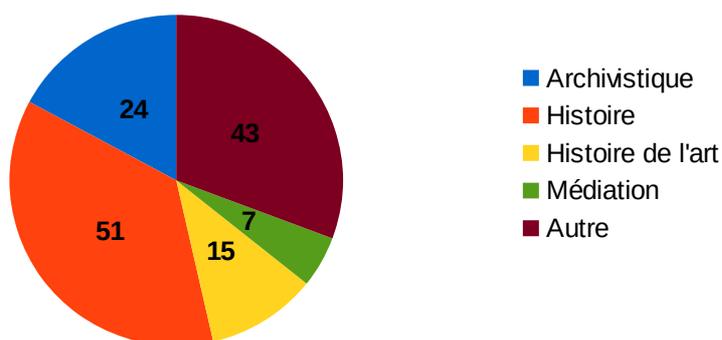
Source : enquête en ligne 2014

1. Pour permettre d'éventuels rapprochements, les questions portant, dans l'enquête en ligne, sur le profil des agents en charge de l'action éducative ont été calquées sur celles figurant dans l'enquête alors conduite sur les services des publics dans les musées par le département de la Politique des publics de la direction générale des Patrimoines.

La catégorie C reste numériquement la plus importante avec 37% des agents, répartis dans les trois filières sus-mentionnées : la filière culturelle est davantage représentée que la filière administrative, la filière technique étant en nombre très réduit. Précisons qu'étant donné les conditions actuelles de recrutement dans les collectivités, certains se trouvent employés dans cette catégorie alors même qu'ils sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur.

Plus du tiers des agents a reçu une formation en histoire (51 agents), 17 % en archivistique (24 agents) et 10 % en histoire de l'art (15 agents). Ceux qui sont formés à la médiation culturelle ne représentent que 5 % (7 agents) malgré les recrutements spécifiques qui ont été lancés dans ce sens (dans l'Ain, un poste de médiatrice culturelle a, ainsi, été créé avec l'aide de la DRAC qui a, pour cela, octroyé une subvention dégressive sur trois ans – 50 % du traitement pendant deux ans, puis 25 % la troisième année). Pour près d'un employé sur trois (43 agents), l'origine est autre et peu de précisions complémentaires sont données ; on y trouve des personnes ayant suivi des études dans le domaine de la documentation, des lettres (classiques et modernes), du droit ainsi que le titulaire d'un BTS tourisme.

Discipline initiale des agents participant à l'action pédagogique



Source : enquête en ligne 2014

Sur leurs sites internet, les archives départementales de Seine-et-Marne et celles du Tarn mettent l'accent sur l'interdisciplinarité de leurs équipes du service éducatif, composées d'un professeur, de médiateurs culturels et d'un historien.

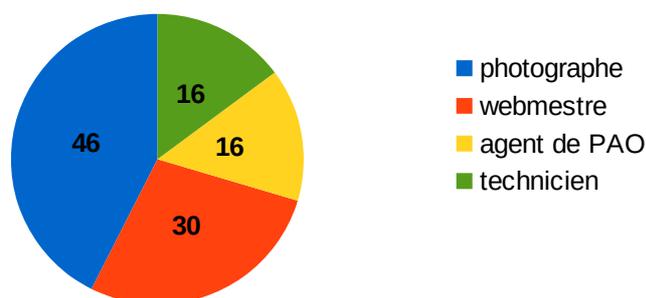
Agents intervenant pour soutenir l'action pédagogique

D'autres agents se trouvent sollicités plus ponctuellement pour un soutien sous divers aspects : promotion des activités, diffusion de la production du service, préparation des outils pédagogiques, visites-découvertes du service, tenue des ateliers.

C'est le cas, au premier chef, des photographes, dans plus de quatre services sur dix (46 agents), et du webmestre, dans près de trois services sur dix (30 agents). Viennent ensuite les agents en charge de la PAO (publication assistée par ordinateur) dans 15% des services (16 agents).

Un tiers des services signalent recourir aux relieurs-restaurateurs et aux agents en charge de la conservation préventive, selon toute vraisemblance lors des visites-découvertes du service, qui sont l'occasion de sensibiliser à la problématique de la préservation matérielle du patrimoine écrit et d'en découvrir les métiers associés. Dans ce cadre, c'est d'ailleurs potentiellement l'ensemble du service d'archives qui peut être appelé à intervenir. Aux Archives nationales, les « *personnels scientifiques et techniques (conservation, restauration, sécurité, communication) interviennent occasionnellement lors, en particulier, d'activités consacrées à la découverte des métiers* » ; dans le Jura, il est fait appel à « *toute personne des Archives en fonction du domaine archivistique abordé* » ; dans le Doubs, la participation aux visites du service, qui est systématiquement proposée à tout le personnel, se fait « *sur le mode du volontariat* ».

Autres agents intervenant pour l'action pédagogique



Source : enquête en ligne 2014

D'autre part, comme le souligne la Somme, il existe un « *lien très fort entre l'action culturelle et éducative* ». La frontière n'est pas toujours bien définie entre ces deux sphères d'activité et « *certain agents de l'action culturelle font aussi ponctuellement de l'accueil éducatif* ».

Pour couvrir certains besoins, il arrive de faire appel à des contributions externes. Deux services indiquent utiliser le service reprographie de leur collectivité. Des intervenants extérieurs, payés à la prestation, complètent quelquefois le dispositif (calligraphe professionnel dans le Doubs ou en Gironde, par exemple).

Partage des tâches entre professeur-relais et agents des Archives

Les missions qui incombent aux enseignants détachés par l'Éducation nationale sont, on le rappelle, spécifiées par la circulaire du 30 mars 2010¹. L'éventail en est plutôt large :

- * information auprès des établissements scolaires sur les ressources offertes aux enseignants ;

- * conception et mise en place d'un programme d'activités culturelles et accompagnement des projets formulés par les enseignants dans le cadre des enseignements ou de l'accompagnement éducatif ;

- * organisation d'actions de formation initiale et continue à l'attention des enseignants du premier et du second degrés ;

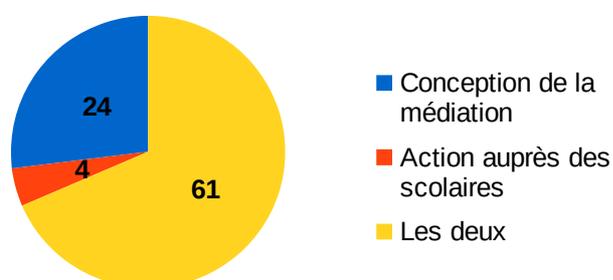
1. Voir Annexe 4.

* conception, production et diffusion de ressources pédagogiques.

Notons que ce texte ne fait aucune allusion aux séances face aux élèves. Il est mentionné le conseil et l'appui à la préparation de celles-ci mais nullement la conduite des visites ou l'encadrement des ateliers. Doit-on en déduire que les personnes déléguées par l'Éducation nationale ne sont pas censées les prendre en charge ? Des échanges ont eu lieu autour de ce sujet, en début d'année 2015, sur la liste de diffusion du réseau des archives. Pour d'aucuns, l'accueil des classes par les enseignants n'est pas, au regard du libellé du texte sus-mentionné, explicitement interdit. L'Éducation nationale se montre cependant claire sur ce point dans certaines lettres de mission, réservant l'affectation du professeur-relais à la seule production de ressources pédagogiques, notamment en ligne, à l'exclusion de toute participation à l'animation de visites ou ateliers. Telles sont par exemple les conditions mises, dans le Calvados, à la désignation récente d'un enseignant du primaire pour soutenir les actions de commémoration des deux guerres mondiales.

L'enquête en ligne a été le moyen de s'enquérir de la réalité de la nature des prestations fournies par les professeurs missionnés par l'Éducation nationale, ce qui n'est nullement apprécié dans l'enquête statistique annuelle. Il s'ensuit qu'un quart d'entre eux (24) s'en tient à la conception de la médiation (préparation des ateliers, expositions, publications) ; très faible est la part de ceux qui ne font que de l'animation directe des séances face aux élèves (4%, soit 4 professeurs). La forte majorité (plus des deux tiers, soit 61 professeurs) intervient dans les deux domaines, mettant sur pied les produits pédagogiques et les actions de médiation mais rencontrant aussi le public scolaire, dans des proportions qui ne sont pas précisées et sont, probablement, très variables.

Domaine d'intervention des professeurs-relais



Source : enquête en ligne 2014

Le rôle rempli par le professeur-relais varie, à l'évidence, selon l'organisation en place dans le service. Dans des cas encore nombreux, il n'y a pas en interne d'agent désigné pour assister le(s) professeur(s) ou bien cette aide reste très ponctuelle¹, se résumant à la prise de rendez-vous par le secrétariat, l'extraction de liasses par les magasiniers de la salle de lecture ou quelques travaux de reproduction. Le fonctionnement du service éducatif repose alors quasi-exclusivement sur les membres détachés de l'enseignement : contacts avec les professeurs, choix et présentation des documents devant les classes, préparation des documents pédagogiques de toute nature.

1. Il a été évalué plus haut à 42,4% les archives départementales consacrant moins de 0,5 ETP ou même aucun ETP à leur service éducatif.

À l'inverse, quand une ou deux personnes des Archives sont désignées pour œuvrer régulièrement à leur côté et que celles-ci se trouvent être des agents de catégorie B ou A, voire spécifiquement formées à la médiation culturelle, un partage plus harmonieux des opérations peut s'instaurer. L'enseignant se focalise sur ses spécificités professionnelles : information des réseaux de l'Éducation nationale, relations avec les enseignants, mise en œuvre des actions de formation initiale ou continue à leur intention, production de ressources pédagogiques, accompagnement des divers dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

De leur côté, les membres du personnel des Archives remplissent les tâches administratives de programmation, opèrent les états de sources puis les recherches préparatoires des documents dans les fonds en vue d'une sélection par l'enseignant ; ils reçoivent les élèves et animent, sur place ou, plus rarement, au sein même des établissements scolaires, les visites-découvertes ou les ateliers après que le professeur-relais leur a prodigué des conseils pour l'exploitation pédagogique des sources sélectionnées, ou même, a rôdé, devant eux, les activités nouvellement conçues.

Une partition de cette sorte a été constatée lors des dernières inspections de l'Aude, de la Loire-Atlantique, de la Lozère, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vienne, ces exemples n'étant pas exhaustifs, loin s'en faut.

Les archives départementales de Seine-et-Marne mettent en avant, sur leur site internet, la place centrale tenue par leurs médiateurs qui, en collaboration avec le professeur délégué par l'Éducation nationale, produisent des outils pédagogiques pour les élèves et les enseignants, animent les ateliers, accompagnent les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques visant à approfondir les programmes scolaires. Le professeur-relais est présenté comme un coordonnateur pédagogique, travaillant en étroite collaboration avec les médiateurs dans la conception des supports, des ateliers et des expositions, en accord avec les programmes scolaires et, en parallèle, aidant les enseignants dans leurs recherches documentaires ou la mise en œuvre de projets patrimoniaux, menant une action de formation dans le cadre du plan académique de formation, rédigeant, enfin, un bulletin de liaison – le *Bloc-notes* des professeurs-relais des archives départementales de Seine-et-Marne.

Un travail étroitement coordonné et des synergies encore plus fructueuses peuvent même être développés. Aux Archives nationales, les contractuels accueillent les scolaires, sont chargés du développement des publics et mettent en place, en fonction de leurs spécialités, des actions en direction du public souffrant de handicap, des publics du champ social et de la protection judiciaire de la jeunesse. Dans l'Ardèche, le professeur axe son action sur l'éducation artistique en lien avec un professeur d'arts plastiques et un professeur de sciences et, surtout, élabore des projets à la demande, tandis que l'animatrice et les deux autres agents des Archives s'occupent des visites, des ateliers pédagogiques et des jeux historiques. En Sarthe, pour continuer d'accroître la fréquentation au-delà de la « clientèle » de fidèles, les deux agents des archives départementales se chargent des classes déjà accueillies précédemment afin que les professeurs du service éducatif puissent plus spécifiquement consacrer leur temps aux nouveaux venus. En Corrèze, les professeurs-relais sont associés à la préparation des expositions organisées par le service afin de compléter l'offre par une action en direction du public scolaire.

Qualité de la coopération avec l'Éducation nationale

Vis-à-vis de l'établissement d'accueil, les enseignants jouissent d'une autonomie qui implique de construire, avec les archivistes, une relation équilibrée. Pour la désignation et l'évaluation des professeurs-relais, un dispositif de concertation est prévu par la circulaire du 30 mars 2010 mais celui-ci n'est pas encore appliqué sur l'ensemble du territoire.

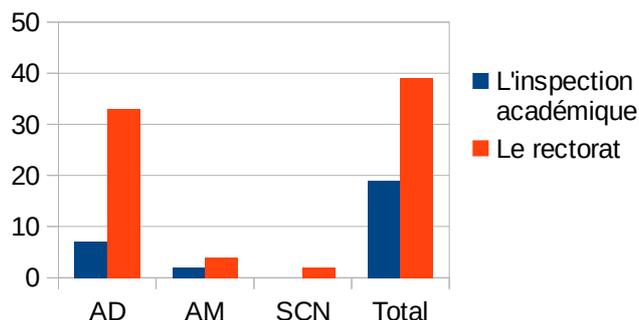
Le recrutement des personnels enseignants dans les services éducatifs fait, aux termes du texte officiel précité, l'objet d'un appel à candidatures ; le recteur procède aux nominations, sur proposition d'une commission de recrutement dans la composition de laquelle entrent le délégué académique aux arts et à la culture (DAAC) – chargé, au sein du rectorat, de coordonner l'activité artistique et culturelle au niveau de l'académie et d'en faciliter la mise en œuvre – et le responsable de l'institution culturelle ainsi que, pour les personnels du premier degré, l'inspecteur d'académie/directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et, pour ceux du second degré, un représentant des corps d'inspection disciplinaires.

Une lettre – signée du recteur et établie par le DAAC en collaboration avec l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) de la discipline de référence – précise à la personne retenue la nature, le volume horaire et les objectifs de sa mission, un exemplaire de ce document étant transmis au responsable de la structure d'affectation. Sous réserve d'un avis contraire circonstancié, cette affectation donne lieu, ensuite, à une tacite reconduction pour trois ans. Dans les Alpes-Maritimes, les « *professeurs-relais sont choisis sur candidature par les IA-IPR pour exercer au sein d'établissements culturels* ». S'il est préférable que la désignation d'un nouveau professeur soit prise d'un commun accord, cette situation n'est pas encore généralisée.

Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du service d'archives et sous la responsabilité administrative du DAAC, le professeur-relais conserve la maîtrise pédagogique de ses interventions dont l'appréciation incombe aux corps d'inspection pédagogique. En fin d'année scolaire, il présente à sa tutelle un bilan d'activité, lequel est adressé au recteur, revêtu du paraphe du responsable du service d'archives. Il est aussi recommandé que le DAAC, obligatoirement accompagné de l'inspecteur en charge de l'enseignant, s'entretienne avec le professeur-relais durant le cours de sa mission, et qu'il communique, à l'issue de cette rencontre, un rapport au responsable de l'institution culturelle. Actuellement, ce dernier n'est pas associé en tant que tel au processus d'évaluation, en dehors du visa qu'il est appelé à apposer sur le rapport annuel du professeur-relais.

Pour ce qui est de l'existence d'une convention encadrant la mise à disposition, 58 services (sur un total de 85) ont répondu positivement à l'enquête en ligne ; celles-ci sont signées du rectorat (39 occurrences sur un total de 58), surtout dans les archives départementales (33 occurrences sur un total de 39) et dans les services à compétence nationale (Archives nationales et ANMT). L'inspection académique/DSDEN est nettement moins concernée (19 cas sur un total de 58). Cette convention peut prendre la forme d'une simple lettre de mission, deux départements signalant que celle-ci émane de la DAAC.

Signataires de la convention / lettre de mission pour le professeur-relais



Source : enquête en ligne 2014

D'une façon générale, les services d'archives manifestent le souci d'entretenir un partenariat plus étroit avec l'Éducation nationale sur les sujets des recrutements, des heures de présence des professeurs mais aussi des recours possibles en cas de litige (le professeur s'insère mal dans le service par exemple). Pour les archives départementales de la Corrèze, « *le soutien de l'Éducation nationale (inscription au PAF [plan annuel de formation], heures de présence des professeurs du service éducatif...)* est un élément clé ». Il serait intéressant, notent les archives départementales de l'Yonne, « *de rencontrer les différents acteurs [de l'Éducation nationale] au moins une fois par an* ». En ce qui concerne les ressources, les Archives nationales soulignent qu'« *à l'heure où les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture conjuguent leurs efforts pour le développement de l'EAC [éducation artistique et culturelle], l'attribution de moyens aux services éducatifs reste indispensable* ».

II. Les ressources matérielles

1) Les locaux

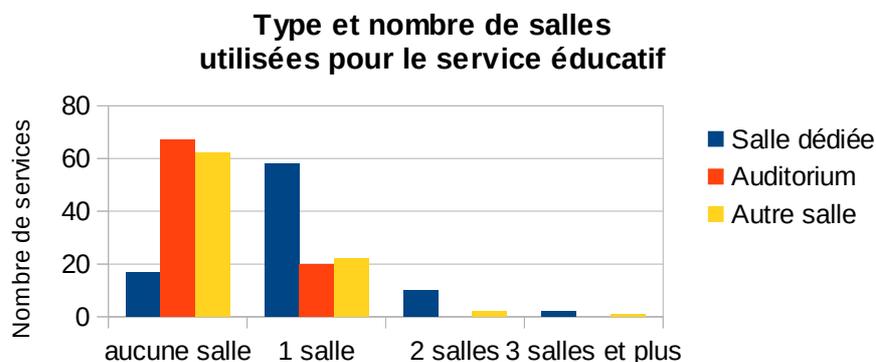
Le développement d'activités pédagogiques suppose des espaces appropriés. L'enquête conduite en 2003 avait montré que 66,6% des archives départementales et 50% des archives municipales détenaient alors des locaux voués à la mise en œuvre de l'action culturelle et que 68,2% des archives départementales et 26,3 % des archives municipales étaient équipées d'une salle de conférence. Des progrès ont, à l'évidence, été enregistrés depuis cette date : les Archives nationales ont dernièrement obtenu la construction d'un bâtiment d'exception, édifié à Pierrefitte-sur-Seine ; le mouvement de rénovation du parc immobilier des archives départementales, qui s'est accentué depuis leur décentralisation, s'est poursuivi durant la dernière décennie et les archives municipales ont, à leur tour, amorcé la modernisation de leur équipement. Dans la conception des bâtiments fonctionnels qui ont ainsi été récemment construits, la dimension éducative a bien évidemment été intégrée¹.

1. Les recommandations émises par le Service interministériel des archives de France sont d'agencer de préférence – compte tenu des activités bruyantes qui s'y déroulent – la zone destinée au service éducatif à l'écart de la salle de lecture et des lieux de réception du public (salle d'exposition) ainsi que des espaces de travail, tout en lui ménageant un accès simple depuis l'entrée principale du bâtiment. Il convient de prévoir une salle de 60 m² – dotée d'un sol lavable, d'un point d'eau et de rangements – pour l'accueil d'une classe entière et, à

Les deux tiers des services d'archives (qu'ils soient nationaux, départementaux ou municipaux) ayant répondu à l'enquête en ligne déclarent bénéficier d'une salle dévolue à leurs activités pédagogiques. Dix disent en posséder deux ; les archives municipales de Marseille en ont trois et les Archives nationales deux à Paris et six à Pierrefitte. Près d'un quart des interrogés (les deux SCN et nombre d'archives départementales) ajoutent disposer d'un auditorium ainsi que d'une autre salle pouvant recevoir des groupes, trois services (Archives nationales, Bouches-du-Rhône, Meuse) ayant même deux ou trois salles de ce type.

Sur le plan qualitatif, les locaux disponibles demeurent malgré tout hétérogènes. Les auditoriums, 78 % des salles dédiées et la moitié des espaces non spécifiques conviennent pour l'accueil d'une classe entière ; dans les autres cas, il n'est possible d'héberger qu'une demi-classe. Le mobilier en place n'est pas toujours étudié pour les enfants et le matériel (audio et multimédia, micro-ordinateurs) est plus ou moins sophistiqué (tableau blanc interactif aux Archives nationales, en Gironde et dans les Hauts-de-Seine, par exemple). Les ateliers pourvus d'un point d'eau (Cher, Eure-et-Loir, Gard, Yvelines, par exemple) ne se trouvent pas partout ; la présence de vestiaires et de sanitaires ne constitue pas non plus une règle uniformément suivie.

Unique en son genre est l'initiative qui a été prise, dans le Val-d'Oise, d'aménager une petite salle d'exposition interne (dite salle du Trésor), destinée à être présentée lors de la visite de scolaires (ou de représentants des administrations versantes) dans laquelle sont, en même temps qu'une exposition temporaire sur un thème choisi en rapport avec les programmes scolaires, exposés, dans une ambiance à la fois ludique et empreinte de mystère, une collection de boîtes d'archives utilisées au travers des âges, un florilège de documents et des exemples (que les enfants peuvent appréhender de façon tactile) des différents matériaux ayant été, au cours des temps, utilisés comme supports de l'information.



Source : enquête en ligne 2014

Si la forte majorité est nantie des moyens immobiliers et matériels attendus, 20 % des enquêtés¹ (pour une moitié des archives départementales et pour une autre des archives

proximité, un bureau destiné au(x) professeur(s), à moins que l'on ne juge plus opportun un rapprochement avec les bureaux des agents du service.

1. L'enquête statistique 2014 permet d'affiner les résultats dégagés dans le cadre de l'enquête en ligne : 17 des 99 services d'archives départementales (soit 17,1%) indiquent ne pas bénéficier de locaux adaptés pour l'action

municipales) reconnaissent en être dépourvus et plusieurs services déplorent des espaces insuffisants ou mal adaptés. En Ardèche, « *il manque un vestiaire [...], des sanitaires dédiés, une salle permettant des ateliers avec une classe entière* » ; en Isère, « *les professeurs n'ont pas de pièce pouvant servir de bureau, mais simplement un recoin de la salle de classe* ».

50 % des services confrontés à l'absence de locaux conçus spécifiquement pour l'accueil de classes – principalement des services départementaux – reconnaissent parvenir à compenser cette carence par l'usage de la salle de réunion (Isère, Loir-et-Cher), de l'espace d'exposition (Pyrénées-Orientales), de la salle de conférence (Alpes-de-Haute-Provence), du hall d'accueil (Loiret), voire de ces deux derniers espaces (Seine-Saint-Denis). Cela ne va pas sans générer, outre la gestion d'un planning strict, certaines difficultés : la mise en œuvre d'une exposition interdit la visite de classes dans les Pyrénées-Orientales ; dans le Loiret, elle nécessite la structuration du hall pour héberger, en parallèle, derrière des panneaux servant de paravents, l'espace d'accueil des classes.

En dernière extrémité il est fait appel à des salles extérieures (Lozère, Hautes-Pyrénées), ou adopté une stratégie alternative (se déplacer dans les établissements scolaires à Mayotte ; privilégier la diffusion, par internet, d'outils pédagogiques directement exploitables en classe dans l'Yonne).

Faute de lieu adéquat, la salle de lecture peut aussi être employée pour la réception de scolaires ; cela est plus particulièrement le cas dans les archives municipales (sur les sept mentions faites de cette pratique dans l'enquête, six proviennent d'archives municipales). Ces dernières retiennent fréquemment cette option, non seulement à titre temporaire, mais aussi de manière permanente, y compris dans la conception de leurs nouveaux locaux (archives municipales de Riom, par exemple). Dans ce contexte, l'utilisation par les scolaires de la salle de lecture se fait en dehors des horaires d'ouverture au public. Ainsi, aux archives municipales de Saint-Étienne, la salle se voit fermée quand des classes viennent effectuer un travail sur documents.

2) Les équipements automobiles permettant d'aller à la rencontre des scolaires

Des services départementaux soulignent leur souci d'irriguer uniformément le territoire de la collectivité. Pour se rapprocher de leur public et élargir leur rayonnement en desservant les populations rurales, les archives départementales ont – suivant en cela une démarche dans laquelle les bibliothèques se sont montré des précurseurs – utilisé le vecteur d'un archivobus, aménagé pour faire des tournées et sillonner le département en proposant panneaux et vitrines, associés à une animation de qualité. Certains de ces véhicules n'étaient que de modestes fourgonnettes ; d'autres des poids lourds, agencés comme une véritable salle d'exposition mobile.

Vu l'investissement puis le coût d'exploitation élevés occasionnés, ainsi que les ressources en personnel nécessaires pour en assurer ensuite la rentabilisation, ce système, en vogue à la fin des années 1980, se trouve en déclin dans l'actuel environnement marqué par

pédagogique et 2 des 14 archives municipales (14,2%) se disent confrontées au même contexte. En revanche, dans les 27 archives municipales développant, sans assistance d'un professeur, des activités culturelles ayant permis l'accueil d'au moins 300 élèves en 2014, seules 4 (soit 11,1%) déclarent disposer de locaux adéquats, 88,9 % en étant par conséquent dépourvues.

les restrictions financières. Les Alpes-Maritimes, le Cantal, l'Orne ou la Martinique ont renoncé à remplacer leur engin devenu obsolète.

Cependant cette pratique n'est pas totalement abandonnée. Les archives départementales du Morbihan ont, après deux ans d'interruption, remis en activité à la rentrée 2013, à destination des collèges, la camionnette qui fréquentait naguère les établissements primaires. De même, les archives municipales de Béthune ont fait l'acquisition en 2014 d'un matériel de cet ordre pour intervenir auprès des scolaires dans le cadre de la commémoration de 1914-1918.

Deux départements font une application particulièrement poussée de cet espace itinérant d'exposition et d'animation, lequel est, sur ces territoires, regardé comme un outil culturel de proximité : les Bouches-du-Rhône avec leur « Semi des archives » et la Seine-et-Marne avec son « Mobil'histoire77 ». Ces semi-remorques, dont l'aspect extérieur a été pensé pour faciliter l'identification¹, disposent d'un intérieur fonctionnel et spacieux (le « Mobil'histoire77 » déploie deux extensions latérales afin d'offrir une surface de 36 m² pouvant accueillir un enseignant et sa classe), qui joue avec des jeux d'éclairages, de matières et de formes pour s'ajuster aux exigences d'une médiation itinérante. Les vitrines y sont conçues à la fois pour la protection des documents – les normes de conservation y sont, bien entendu, scrupuleusement respectées – et pour une mise en valeur optimale des documents et objets présentés. La finalité est de permettre aux habitants de ces départements, et tout particulièrement aux collégiens, de bénéficier gratuitement d'expositions itinérantes, le véhicule étant prêté sans frais aux établissements demandeurs.

À défaut de posséder elles-mêmes un archivobus, certaines archives départementales s'appuient, le cas échéant, sur celui d'une autre structure culturelle pour faire circuler leur production pédagogique (utilisation du bibliobus de la direction de la Lecture publique dans l'Ain, par exemple). Toutefois, pour les raisons mentionnées ci-dessus, la tendance est également à la suppression de ces engins en bibliothèques.

III. Les ressources financières

1) Le budget alloué au service éducatif

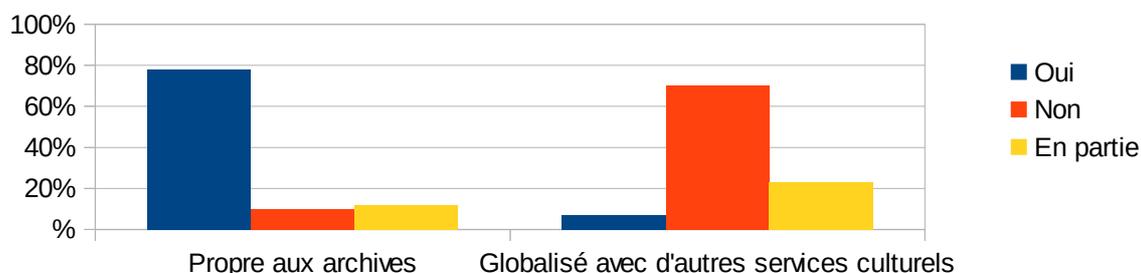
Les crédits nécessaires au service éducatif concernent essentiellement la conception et la réalisation des actions et des produits pédagogiques, les travaux photographiques et les frais d'impression ; ils sont majoritairement (78%) pris sur le budget de fonctionnement des services d'archives, que ce soit aux Archives nationales, départementales ou municipales.

Les Archives nationales disposent d'une « *ligne budgétaire au sein de la Direction des publics* » pour les besoins de son service éducatif. Ailleurs, le financement des actions pédagogiques est fondu avec ce qui concerne la médiation culturelle.

1. Celui des Bouches-du-Rhône fait allusion à la double caractéristique des archives, à la fois tournées vers le passé et d'une extrême modernité, avec sa carrosserie ornée de la typographie Pepe – du graphiste italien Pepe Gimeno – présentant une similitude avec les écritures anciennes et dédiée à une personnalité contemporaine (Andy Warhol).

Quatre services territoriaux signalent dans l'enquête en ligne n'avoir pas de budget particulier pour ce domaine. Dix-sept services disent profiter des moyens d'autres entités de leur collectivité pour la reprographie et pour la communication en général, mais aussi pour la logistique et pour les transports. La globalisation totale du budget avec d'autres services culturels touche trois services territoriaux et, pour près d'un quart des services, celle-ci est partielle.

Budget alloué au service éducatif



Source : enquête en ligne 2014

2) La prise en charge du transport des élèves

La venue des élèves aux Archives est primordiale pour le contact direct avec les documents ; or, les déplacements sont à la charge des établissements et se heurtent à nombre de difficultés (lourdeur administrative, frais, contraintes d'emploi du temps). La fréquentation du service éducatif se voit, de ce fait, trop souvent limitée aux élèves scolarisés dans la ville et ses environs immédiats.

Le soutien financier de la collectivité dans le domaine du transport représente un atout pour faire venir des classes en provenance de tout le territoire. Parmi les services interrogés en ligne, un seul service d'archives municipales – Nice – mentionne une pareille mesure en faveur des écoles primaires (un accès par les bus municipaux sur réservation est aussi annoncé sur le site internet des archives municipales et communautaires de Reims) ; 57% des archives départementales confirment, en revanche, l'existence de possibilités de cet ordre, mises en place par le conseil départemental.

Quatre exemples suffisent à montrer la grande variabilité que prend cette mesure. En Ardèche, une « aide aux sorties patrimoine » est attribuée par an et par collégien. Dans la Loire, l'aide au transport vers les sites remarquables (Archives comprises) couvre 70% du coût du transport aller-retour dans la limite de trois classes par an et par établissement (exclusivement des collèges) ; dans la Vienne, le conseil départemental assume intégralement le voyage, tous niveaux confondus – classes élémentaires, collèges et lycées –, pour tout établissement public ou privé, dans la limite annuelle de deux classes par établissement. À la Réunion, la subvention de transport est destinée à encourager la visite des équipements culturels gérés par le conseil départemental ; son montant est plafonné à 300 € par an et par établissement (écoles primaires et collèges) pour une visite-découverte et à 600 € dans le cadre d'un projet comportant plusieurs visites. Des dotations spécifiques peuvent être obtenues pour une sortie sur le terrain dans un équipement culturel proche avec lequel un

travail pédagogique est accompli, ainsi que pour la visite d'une exposition décentralisée d'un des équipements culturels départementaux.

Cette aide concerne, en premier lieu, les enfants scolarisés en collèges, que ceux-ci soient publics ou privés. Parmi les départements ayant répondu à l'enquête en ligne, trois réservent la subvention aux collèges publics et un aux collèges privés. Dans un quart des cas, elle s'applique tant aux élèves du primaire qu'à ceux du secondaire ; dans trois cas, les élèves de lycées sont exclus du bénéfice. Le Finistère indique que les étudiants entrent expressément dans le champ du dispositif.

Les modalités d'octroi fluctuent beaucoup : il peut s'agir d'un nombre déterminé de voyages par an et par classe (de un à six voyages dans l'année) ou bien de l'ensemble des transports, avec une couverture, soit intégrale, soit partielle avec, éventuellement, un plafonnement dont le montant est variable.

Les sommes abondées à cet effet sont généralement gérées par un service du conseil départemental (service Éducation ou Transport ; dispositif géré par la direction de la Promotion culturelle et sportive à la Réunion, par exemple) mais figurent, plus occasionnellement, sur le budget des archives départementales (Calvados, Somme, Hauts-de-Seine ; le Calvados dispose pour cela de 3 000 € annuels).

Cet appui financier peut aussi porter sur des actions spécifiquement soutenues par le conseil départemental (Drôme, Somme, Seine-Saint-Denis). Pour arriver à faire financer les transports, les services d'archives s'appuient sur des projets « clés en main », dans lesquels les facilités de transport sont plus généreusement accordées, ou cherchent à rentabiliser la journée de déplacement en coopérant avec d'autres structures culturelles de la collectivité.

Cette contribution permet de toucher des établissements éloignés du chef-lieu, qui ne venaient pas jusque-là. Ainsi, le conseil départemental de l'Yonne décide en 2013 d'assurer les dépenses de transport de classes depuis leur établissement vers les archives départementales, afin de faire bénéficier l'ensemble des collèges du département du contact avec les documents originaux ; à l'évidence cette décision a relancé la fréquentation du service éducatif. De la même façon dans la Vienne, cet apport contribue, dans ce département majoritairement rural, à faciliter la venue d'élèves de communes éloignées de Poitiers. Les résultats demeurent, quoi qu'il en soit, inégaux, le temps de trajet restant, parfois, très pénalisant en raison de la géographie du territoire (Corrèze, par exemple).

Les problèmes budgétaires éprouvés par les conseils départementaux les contraignent à envisager une révision de leurs pratiques ou à diminuer leur concours. Ainsi, en Haute-Savoie, « *de nouveaux scénarios de financement des frais de déplacement sont à l'étude (50% pour tout le monde ou bien un scénario plus incitatif qui tiendrait compte de la distance entre le collège et les AD)* ». La réduction du taux de prise en charge du transport des élèves a déjà provoqué, ici et là, des annulations de sorties. Dans le Var, on déplore que le bus Culture, qui a permis aux collégiens de venir gratuitement visiter les Archives pendant plusieurs années, ait été suspendu en 2014.

La signalisation, parmi les soutiens du département à l'intention des établissements scolaires, d'une subvention destinée aux activités avec les Archives peut être incitative pour

ceux qui ne connaissent pas l'existence de cette structure ; à l'inverse, la globalisation, en faisant disparaître toute mention explicite aux Archives, peut avoir des effets néfastes. Depuis 2010, l'activité du service éducatif du Lot est en baisse marquée, en partie à cause des nouvelles procédures appliquées aux écoles primaires, les communes devant, depuis la rentrée 2009, supporter la totalité du déplacement. S'est ajoutée depuis 2011 la globalisation instaurée, dans ce département, pour les crédits d'action culturelle alloués par le conseil départemental aux établissements scolaires, si bien que la ligne consacrée en propre aux Archives n'existant plus, les enseignants ne sont plus à même de repérer leur offre. En conséquence, seuls les professeurs très motivés par les activités proposées dans ce secteur y font appel pour leurs élèves.

*
* *

Qu'elles soient d'ordre financier, matériel ou humain, les ressources mobilisables se trouvent globalement menacées dans l'environnement économique et budgétaire actuel. Les locaux d'accueil ont cependant bénéficié des efforts consacrés ces dernières années à la modernisation du parc immobilier des services d'archives.

Le nombre de personnes dédiées à l'action éducative dans les services d'archives a reculé durant la dernière décennie en raison de la diminution des effectifs consentis par les collectivités, et ce, malgré la hausse des moyens mis à disposition par l'Éducation nationale. De ce point de vue, il existe au moins un professeur dans deux des trois services à compétence nationale, dans chacune des archives départementales (à une exception près) ainsi que dans une quinzaine d'archives municipales. Ces affectations sont toutefois ressenties comme fragiles, car susceptibles de remise en cause lors de la redistribution des postes ; l'inquiétude est grande de voir disparaître ce partenariat, la substitution de la rétribution en heures supplémentaires effectives (HSE) par l'attribution d'une indemnité pour mission particulière (IMP)¹ – mise en place à la rentrée 2015 – n'étant pas de nature à rassurer.

Certes, nombre d'archives municipales – et non des moindres (Lyon, Bordeaux) – fonctionnent sans soutien de l'Éducation nationale mais, dans ce contexte, quelques-unes seulement parviennent, au prix d'une forte mobilisation, à une audience importante. La majorité s'accorde à penser qu'il est indispensable d'avoir à leurs côtés un pédagogue de métier, lui seul ayant le sens de l'utilisation pédagogique de la production documentaire comme de l'adaptation aux programmes scolaires et étant en capacité de créer les liens souhaitables avec le milieu de l'enseignement. La plupart sont, de surcroît, convaincus que, pour assurer efficacement leur rôle de référent pédagogique, ces enseignants doivent nourrir une expérience de terrain, incluant une participation à l'encadrement des visites et animations, ce point de vue n'étant pas partagé par l'Éducation nationale qui manifeste, plus que jamais, sa volonté de voir sa contribution réservée à la production d'outils pédagogiques, notamment dans l'optique de leur mise en ligne sur internet.

1. « Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) » : circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015 dans *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

Beaucoup considèrent que l'avenir de leur service éducatif est suspendu au maintien du professeur. Néanmoins, la présence d'un enseignant ne constitue nullement un élément suffisant ; lorsque ce dernier agit seul, quel que soit son dévouement, sa productivité demeure forcément limitée.

Même là où exercent plusieurs professeurs, la situation ne s'avère pas systématiquement meilleure en ce qui concerne la fréquentation. Parmi les 27 services d'archives départementales comptant plus d'un enseignant, 19 (soit 70,3%) ont reçu, en 2014, plus de 1 000 élèves (dont 9, soit 33,3%, plus de 2 000 élèves) ; 8 (29,6%) n'ont pas atteint le niveau de 1 000 visiteurs scolaires (2 d'entre eux, soit 7,4%, étant même sous le seuil de 300 élèves reçus). En revanche, sur les 21 services d'archives départementales ayant eu, en 2014, une fréquentation supérieure à 2 000 élèves, 9 (soit 42,8%) disposent de 2 professeurs ou plus.

Si le professeur missionné par l'Éducation nationale doit, sans nul doute, être regardé comme la clé de voûte du dispositif, le facteur décisif pour avoir une activité solide se situe dans le concours provenant des services d'archives. Or, avec les difficultés maintenant éprouvées par leurs collectivités de rattachement, ceux-ci se voient confrontés à une baisse de leur capacité financière et, surtout, à une réduction de leurs équipes, si bien que l'élan qui semblait, en 2003, s'être esquissé en faveur de la mise en place de pôles de médiation culturelle s'est interrompu, les effectifs ne s'accroissant plus guère et le remplacement des titulaires s'étant considérablement fragilisé.

Avec un attaché ou un assistant de conservation ayant une bonne connaissance des fonds locaux ainsi que du goût, voire des compétences, dans le domaine de la médiation, il devient possible de bâtir une harmonieuse complémentarité et de démultiplier les actions. C'est grâce à la conjonction des forces des Archives et de l'Éducation nationale que s'engendre le dynamisme. On observe, en effet, une grande symétrie entre l'apport humain consenti par un service d'archives en faveur de l'action éducative et les performances de celle-ci. Dans les archives municipales nanties d'un service éducatif, la distribution des ETP recouvre pratiquement celle de l'importance du public reçu en 2014. Les 8 services fournissant moins d'un ETP sont, à l'exception d'un, ceux qui ont reçu moins de 1 000 élèves au cours de l'année 2014, et les 6 consacrant un ETP ont accueilli plus de 1 000 élèves cette année-là, avec une seule discordance notable puisqu'un service a atteint ce seuil avec seulement 0,3 ETP. Le même phénomène se remarque en archives départementales : les départements affichant un fort taux de fréquentation (Aude, Bouches-du-Rhône, Hérault, Seine-Maritime, Seine-et-Marne) affectent généralement deux ou trois personnes au secteur des activités éducatives tandis qu'à l'inverse, la vacance d'un poste de médiateur se traduit, immanquablement, par un ralentissement de l'action pédagogique (tel est, actuellement, le cas dans l'Aisne par exemple). On remarque cependant que des chiffres importants – plus de 4 000 élèves – peuvent être réalisés avec un seul ETP (Ille-et-Vilaine, Loiret, Morbihan) et même sans aucun ETP (Réunion).

Certains invoquent l'inadéquation de leur équipement immobilier pour expliquer leurs faibles résultats. Le manque d'espaces idoines ne semble pourtant pas, en archives départementales et *a fortiori* en archives municipales, former un obstacle contraignant à renoncer à toute activité pédagogique. Assurément, celle-ci s'en trouve souvent entravée et ralentie, surtout lorsque cette défektivité se conjugue avec une pénurie de personnel ;

toutefois, nonobstant des locaux s'y prêtant fort peu, certains services ont affiché, en 2014, une affluence supérieure à 1 000, voire à 2 000 élèves (Loiret, Saint-Étienne).

En revanche, il est indéniable que l'amélioration apportée par la construction ou la restructuration d'un bâtiment représente une opportunité que nombre de services saisissent, les autorités locales étant souvent soucieuses de valoriser leur investissement immobilier : elles sont prêtes, pour ce faire, à accepter un renforcement des ressources humaines, afin de lancer un programme d'action pédagogique là où celui-ci faisait jusqu'alors défaut (Vienne ou Lyon, par exemple) ou de l'amplifier quand il se trouvait précédemment bridé par les mauvaises conditions d'hébergement (Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Meuse, Tarn ; Marseille, Strasbourg, Toulouse, par exemple).

Enfin, on constate que les services dont la vitalité se révèle la plus grande dans le secteur pédagogique (Aude, Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Seine-et-Marne, Yvelines, Marseille), sont en mesure d'utiliser, à cette fin, plusieurs salles, parfois assorties d'un auditorium. L'on note cependant d'importantes fréquentations dans des services qui ne disposent que d'une seule salle.

Certaines mesures d'accompagnement ont, à l'évidence, un réel impact pour décupler le rayonnement d'un service éducatif. La possession d'un archivobus favorise une intervention uniforme sur l'ensemble du territoire, mais il faut admettre que le coût élevé de ce vecteur en rend désormais l'usage exceptionnel. Les facilités financières octroyées pour couvrir les frais de transport des élèves, qui représentent un frein important à la fréquentation, ont été un atout déterminant de l'essor pris dans certains services (Vienne, par exemple) ; il serait hautement dommageable de voir supprimée cette aide qu'il convient de chercher à maintenir par le recours à des formules de partenariat, par exemple en utilisant une offre combinée avec d'autres institutions culturelles permettant de rentabiliser le déplacement et de justifier une prise en charge.

Si les différents critères que nous venons d'évoquer – moyens humains, locaux, archivobus, aide au transport – constituent des atouts indéniables, nous verrons au chapitre 3 que d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte pour obtenir et maintenir une fréquentation élevée et de qualité.

CHAPITRE 2

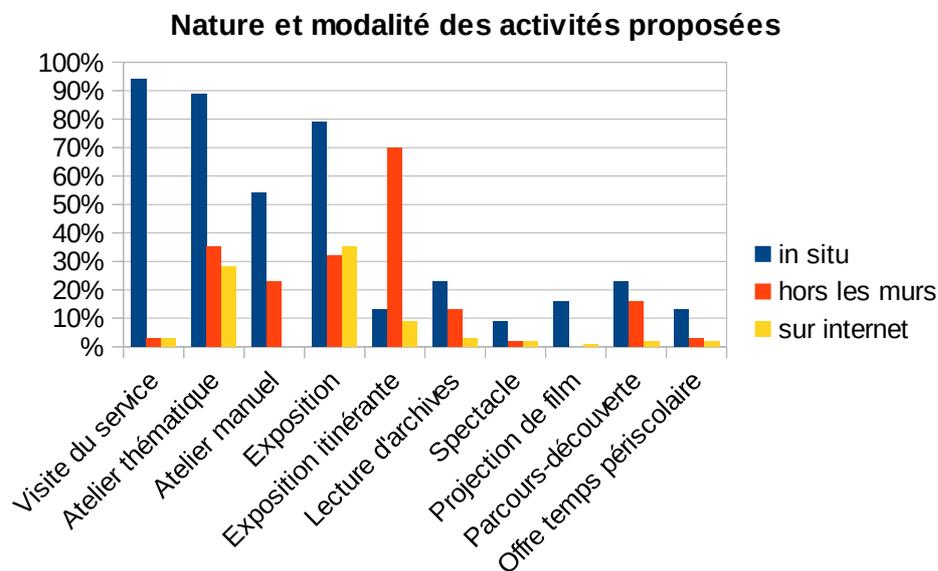
L'OFFRE PÉDAGOGIQUE

Les pratiques éducatives présentent, dans l'ensemble du réseau des archives (Archives nationales, départementales et municipales), une très forte homogénéité sur le plan des modes d'intervention empruntés, des périodes chronologiques et des thématiques abordées, ainsi que des publics ciblés.

Toutes reposent sur le principe de mettre les élèves en rapport avec les richesses documentaires des fonds d'archives, constituant la mémoire écrite de leur territoire (département, commune) et, à travers l'étude de pages de l'histoire locale, reflets ou déclinaisons particulières d'événements nationaux, de leur faire prendre conscience de l'existence du patrimoine écrit, de les confronter à la réalité des documents illustrant leurs manuels scolaires, de rendre ainsi moins théorique l'enseignement dispensé en classe. En ouvrant les esprits sur les siècles passés, cette expérience donne aux enfants des clés de compréhension de la société contemporaine en leur montrant que celle-ci résulte d'une longue évolution et que les interrogations soulevées de nos jours (fonctionnement de l'institution judiciaire, questions d'identité, immigration, laïcité, etc.) ont déjà donné lieu à débats.

Dans cette optique, les Archives conçoivent et élaborent un matériel pédagogique varié – en phase avec les programmes (par niveau et par discipline) établis par le ministère de l'Éducation nationale – qu'elles mettent en œuvre tant au sein de leur bâtiment que dans les établissements scolaires et, de plus en plus, à distance, par le canal d'internet. La gamme en est, néanmoins, plus ou moins diversifiée, selon les moyens disponibles, les attentes exprimées localement et l'attitude adoptée par chaque service vis-à-vis de cette mission, les positionnements sur ce point pouvant aller de la simple réponse aux sollicitations, à un comportement plus volontariste, voire à une véritable stratégie d'action, pensée, parfois, en fonction de motivations spécifiques.

On se propose, dans la seconde partie de ce rapport, de dresser un panorama des multiples activités¹ (visites, ateliers, expositions, animations diverses) et outils pédagogiques (dossiers, mallettes, publications) déployés, en s’attachant à en dégager les traits communs en matière de méthode, de contenu, de retentissement, tout en faisant ressortir les applications sortant de cet ordinaire.



Source : enquête en ligne 2014

Une attention particulière sera également portée à l’examen des usages qui sont maintenant faits, en ce domaine, des nouvelles technologies et, essentiellement, d’internet. Pour conclure, on rendra compte de la perception que les archivistes ont de l’avenir de ce secteur ainsi que des axes qu’il serait, à leur avis, bon d’explorer dans les années à venir.

I. Les supports pédagogiques

Il existe deux voies principales pour placer les élèves au contact des archives : soit organiser l’accueil des enfants, accompagnés de leur professeur, dans le bâtiment où celles-ci sont conservées, soit recourir à des procédés appropriés pour mettre les documents à disposition des intéressés sur le lieu où ceux-ci se trouvent scolarisés. Les avancées techniques dessinent maintenant des pistes qui ne peuvent être négligées. De fait, les services d’archives usent tous, plus ou moins, de l’ensemble de ces facultés, une même ressource pédagogique étant fréquemment proposée dans l’enceinte des Archives, au-dehors de celle-ci et sur internet.

Nombre de services d’archives sont, de leur propre chef ou en réponse à une demande externe, pour les besoins propres de leur service éducatif ou dans le cadre plus général de

1. Si, pour plus de clarté, nous avons choisi de présenter séparément chaque type d’intervention, il est évident que la réalité est bien plus complexe, chaque activité étant susceptible de se combiner avec une autre.

l'action culturelle en direction du public adulte (exposition, commémoration, action mémorielle, etc.), conduit à se pencher sur un sujet historique, à sélectionner dans ses collections des documents pour l'éclairer, à en établir une mise en perspective contextualisée. Dans ce cas, il n'est plus rare que cet investissement soit, en quelque sorte, rentabilisé et donne naissance à plusieurs produits, de nature diverse, en vue d'en favoriser une large propagation. Les archives départementales de la Loire résument cette tendance quand elles indiquent, dans leur réponse au questionnaire en ligne, que « *des projets spécifiques majeurs sont organisés, en ayant recours à plusieurs modalités (atelier sur internet, spectacle, lecture d'archives, etc.)* ». Ce qui est mis en pratique à l'extérieur des Archives ou en ligne s'avère, en règle générale, un prolongement, en stricte correspondance avec le mode de diffusion concerné, de ce qui a, sous un habillage légèrement différent, été précédemment valorisé *in situ*, la visée étant de le faire connaître sur le territoire de la collectivité, de le rendre plus visible et, par voie de conséquence, potentiellement plus utilisé.

Ainsi, toutes les activités ou productions pédagogiques d'un service sont cohérentes entre elles, se complètent et découlent, pour une grande partie, d'une opération originellement rodée dans le bâtiment des Archives. Comme l'a confirmé l'enquête en ligne, ces transpositions multiples ne sont cependant pas partout de mise, de sorte que la programmation sur le site des Archives reste la dominante, l'usage d'internet venant actuellement peu ou prou à égalité avec ce qui est développé hors les murs.

1) Les activités *in situ*

En dépit des difficultés matérielles et administratives qui, nous l'avons évoqué plus haut, font obstacle aux sorties des élèves hors de leur établissement, les activités tenues aux Archives occupent une place centrale. Si celles-ci ont la primauté, cela tient au fait qu'elles offrent l'avantage irremplaçable de plonger les visiteurs dans un monde inhabituel et de les immerger dans un univers mental éloigné de celui auquel ils sont accoutumés. Ce dépaysement total confère à l'aventure vécue aux Archives une force particulièrement marquante, amplifiée par la confrontation directe avec des documents originaux. L'émotion soulevée à la vue de ces traces écrites, remontant pour certaines à un passé lointain, et la capacité d'évocation que celles-ci recèlent font du passage dans le service des Archives un moment exceptionnel, susceptible de laisser un souvenir profond et durable jusqu'à susciter, de temps à autre, une vocation.

Il est sans doute utile de préciser que parler d'animations aux archives départementales ne signifie pas pour autant que celles-ci soient exclusivement proposées au chef-lieu du département. Dans le Val-de-Marne, la démarche éducative s'exerce tant à Créteil qu'à la Maison de l'histoire et du patrimoine de Champigny-sur-Marne. Elle s'applique en deux points du territoire départemental dans plusieurs départements dotés d'une annexe : Aix-en-Provence pour les Bouches-du-Rhône ; Jonzac pour la Charente-Maritime ; Saint-Gaudens pour la Haute-Garonne ; Reims pour la Marne ; Saint-Avold (centre des archives industrielles et techniques, dédié à la conservation de la mémoire des grandes industries qui ont marqué ce département) pour la Moselle ; Bayonne pour les Pyrénées-Atlantiques. Aux Archives nationales, depuis que le site de Pierrefitte a ouvert ses portes, elle se déroule tant à Paris qu'en ce nouveau lieu.

Les visites-découvertes

La visite-découverte représente, et de loin, l'activité la plus usitée. Elle figure au programme de neuf services sur dix, car même avec de très faibles ressources en personnel et en l'absence d'espace pour accueillir confortablement des scolaires, il demeure envisageable – quitte à procéder pour cela à la fermeture de la salle de lecture – de recevoir, au moins très ponctuellement, des classes, pour une première approche des Archives.

Durant une à deux heures, les élèves sont admis à pénétrer dans les coulisses du service – y compris dans les espaces réservés aux seuls professionnels – en vue d'une sensibilisation à ses missions, à son mode de fonctionnement, à la problématique de la conservation du patrimoine écrit ainsi qu'aux métiers qui y contribuent (photographie, restauration).

Le circuit dans les locaux suit le cheminement d'un document, de son arrivée à sa communication au public : quai de déchargement, salle de tri, magasins de conservation des documents, salle des cartes et plans, ateliers de photographie-numérisation, de reliure-restauration dans lesquels sont éventuellement présentées des démonstrations techniques, salle de lecture. Il donne l'occasion de faire connaître l'édifice des Archives qui, dans certains cas, se trouve être un élément du patrimoine urbain : hôtels de Rohan et de Soubise (XVIII^e siècle) aux Archives nationales ; ancienne usine Motte-Bossut, symbole de la révolution industrielle dans le Nord, abritant, à Roubaix, les Archives nationales du monde du travail ; verrerie ouvrière albigeoise reconvertie en archives départementales du Tarn ; Palais des Papes, siège des archives départementales du Vaucluse ; ancienne manufacture de tabac hébergeant, à la Belle-de-Mai, les archives municipales de Marseille. Le circuit de visite attire l'attention sur le volume ainsi que sur la diversité des collections patrimoniales qui sont préservées. Surtout, il permet d'appréhender ce que sont les archives, d'insister sur leur forte inscription dans un contexte de production, sur leur valeur de témoignage et sur leur place dans la transmission de la mémoire, sur leur intérêt pour les historiens comme pour tout citoyen, et enfin d'évoquer leur évolution en cours sous l'effet des nouvelles problématiques induites par la généralisation de l'électronique.

Le parcours s'achève, en règle générale, devant une sélection de documents originaux, caractéristiques des fonds conservés, qui peut être, ou bien généraliste (pièces emblématiques pour l'histoire locale), ou bien articulée autour d'une thématique. En effet, à la demande de l'enseignant, la visite sera spécifiquement orientée sur un sujet particulier (généalogie, nouvelles technologies, films et enregistrements sonores, etc.) ou local (histoire d'un lieu, d'un personnage, d'une commune, etc.), les classes étant divisées en deux groupes qui, alternativement, explorent le service et abordent les documents. Un livret pédagogique peut aussi être distribué à chaque élève (Pyrénées-Orientales, Montbéliard, par exemple).

Ces visites s'opèrent la plupart du temps d'une façon très traditionnelle, sous la conduite d'un médiateur. Cependant, des formules moins passives et moins classiques sont aussi adoptées, notamment pour les plus jeunes. Des séances ludo-éducatives sont réalisées à destination des cycles 2 et 3¹ : chasses aux trésors en Lozère et à Saint-Étienne, jeux de piste dans l'Aude, où un parcours interactif mène les enfants à la collecte de fac-similés de

1. Le cycle 2 correspond aux classes de CP et CE1 ; le cycle 3 à celles du CE2 au CM2. Une nouvelle distribution sera mise en place à la rentrée scolaire 2016.

documents ; en Savoie, ils ont à résoudre une énigme à partir du *Carnet de l'enquêteur* ; à Marseille, ils découvrent le service au travers du jeu « La boîte aux trésors ». Se caler sur le niveau d'exigence propre à chacun fait partie des préoccupations. Afin d'introduire dans l'univers des archives les enfants trop jeunes pour décrypter les documents manuscrits, on emploie, en Ardèche et en Haute-Garonne, un parcours tactile, constitué de boîtes percées dans lesquelles les enfants glissent la main pour en reconnaître au toucher le contenu. Dans les Hauts-de-Seine, on utilise le « Jeu de la Tour » (jeu géant, constitué de cases au sol et inspiré du jeu de l'oie) au cours duquel on s'affronte, par équipe, autour de questions simples et amusantes. Dans le Tarn, une visite contée à la découverte des missions de « M. Archives, gardien de la mémoire » est dispensée aux élèves du cycle 2 tandis que, pour les élèves de lycée ou de l'université, c'est le milieu professionnel et les métiers de la conservation du patrimoine qui constituent l'angle d'attaque.

Les ateliers participatifs

Formant dans maints services – tout particulièrement dans les archives municipales dépourvues d'un service éducatif –, des séances à part entière, les visites se voient, ailleurs, assez naturellement prolongées par des ateliers au cours desquels les scolaires sont mis en présence de documents, sur tous supports (parchemins, papier, cartes postales, affiches, photographies, films, maquettes, etc.). L'intention n'est nullement de distribuer des savoirs en commentant les pièces présentées mais, au contraire, d'amener les élèves à prendre concrètement part à leur approche, en les mettant en position d'apprentis historiens au sein d'ateliers thématiques ou en leur faisant, de manière plus ludique, produire, au sein d'ateliers manuels, un objet permettant d'expérimenter une technique jadis en usage dans le domaine du patrimoine écrit. Dans les deux cas de figure, le but est de rendre les enfants acteurs dans la découverte de l'histoire, dans la mesure où cette participation favorise l'assimilation des connaissances et le processus de mémorisation. Un dossier illustré est remis à chacun afin d'y noter, au fil de la session, les informations essentielles de manière à garder un souvenir écrit du travail accompli aux Archives ainsi qu'en vue d'un éventuel approfondissement ultérieur en classe.

*** Les ateliers thématiques**

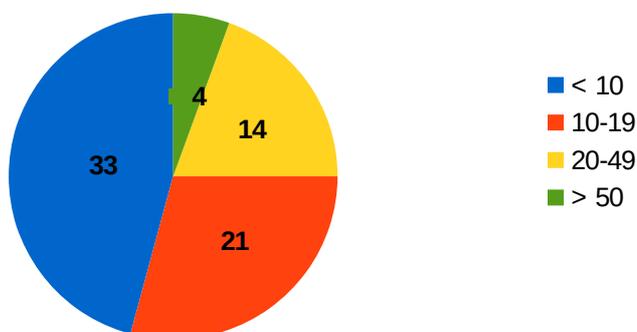
Après la visite-découverte du service, le type d'animation le plus commun se révèle être l'atelier que le professeur a retenu pour sa classe parmi les sessions, pré-construites, inscrites au catalogue du service éducatif. Un entretien préalable – ou au moins une prise de contact par téléphone ou par mél – est néanmoins indispensable pour arrêter à l'avance les objectifs de la séance et s'accorder sur l'enchaînement de ses séquences. Cette formule est en place dans 87% des services et se combine, généralement, avec une visite-découverte.

Durant l'atelier, les élèves sont mis en contact avec un ensemble de documents qu'ils manipulent, examinent, interrogent. En les guidant dans l'examen de leur contenu, on éveille leur curiosité, on les pousse à faire montre de sens critique, on leur inculque la façon dont, en les scrutant et en les recoupant, se conduit l'exploitation des sources de l'histoire, bref on les initie, modestement, à la démarche de la recherche historique, fondée sur l'observation et l'analyse.

Étant donné l'abondance et la grande diversité des fonds présents dans les Archives, la liste des sujets pouvant être traités dans ces ateliers thématiques est extensible à l'infini.

L'éventail offert est néanmoins très variable d'un service à l'autre, de même que le nombre des enrichissements apportés, chaque année, à la collection existante. Dans certains services, le rythme de création est soutenu dans le but de se constituer rapidement un capital exploitable : dans cette perspective, on s'est attelé depuis 2008 dans la Vienne à l'établissement d'un nouvel atelier chaque année. Un service sur cinq en affiche entre 20 et 49 et quatre services en recense plus de cinquante¹.

Nombre d'ateliers thématiques proposés par service



Source : enquête en ligne 2014

On observe ces dernières années, à la faveur de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, une multiplication de ces prestations clés en mains ou le développement de celles-ci dans les services qui, jusqu'alors, ne les pratiquaient pas ou peu. Ainsi dans le Nord, où les archives départementales se contentaient précédemment d'ateliers manuels, deux ateliers thématiques ont été mis au point depuis novembre 2013 : l'un – « À la rencontre des poilus de 1914-1918 » – conçu autour du monument aux morts, est décliné à volonté pour chaque commune et sert de base de départ pour retracer des destins individuels de poilus ; l'autre consiste en la création de la « Une » d'un journal en temps de guerre, transportant les participants au cœur des événements du conflit qui ont marqué l'histoire du département.

De tels ateliers sont parfois organisés en partenariat avec d'autres institutions ou inclus dans un parcours-découverte. Il peut aussi être fait appel à des intervenants extérieurs : dans les Bouches-du-Rhône, trois séances d'initiation à la généalogie – la biographie de Fernandel en archives, l'arbre généalogique de Fernandel « à trous », « Je commence mon arbre généalogique » – sont données sur l'année scolaire, en collaboration avec une intervenante en initiation à la généalogie.

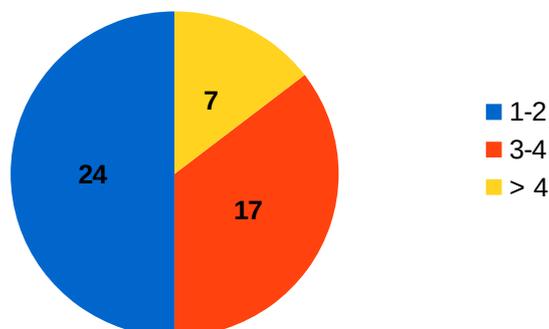
* Les ateliers manuels

Des ateliers manuels sont en vigueur dans un peu plus de la moitié des services d'archives. Destinés essentiellement aux plus jeunes, ces stages d'initiation pratique à un savoir-faire d'autrefois, ayant souvent un caractère artistique, se passent en deux temps : une première partie, formée d'un exposé théorique et illustrée par des documents, est, dans une seconde étape, prolongée par la réalisation par l'élève d'une production qu'il emportera chez lui.

1. Ce chiffre élevé est à nuancer car il semble que certains services ont pris en compte dans cette comptabilisation des ateliers réalisés sur mesure dont on parlera plus loin.

Les Archives nationales indiquent dans l'enquête en ligne qu'ils en proposent une vingtaine ; il s'agit là d'une exception, car sur les 48 services qui disent en déployer dans cette enquête (55% des répondants), 85% n'en dispensent qu'entre un et quatre.

Nombre d'ateliers manuels proposés par service



Source : enquête en ligne 2014

Trois ateliers sont proposés majoritairement par les services. Le premier traite de la calligraphie : sensibilisation à l'histoire de l'écriture, aux différentes formes utilisées pour rédiger les textes officiels et à l'évolution des supports puis réalisation de calligrammes à la plume ou au calame. La sigillographie est le deuxième thème abordé ; on y présente l'histoire des sceaux, leur raison d'être, leurs formes, leurs matières et leurs couleurs. Un éventuel examen de quelques-uns, issus des collections, peut être fait avant que les élèves ne confectionnent un moulage en plâtre ou un cachet en argile. Enfin l'héraldique, troisième thème rencontré, s'attache à l'initiation aux codes, au langage et aux règles de base de cette discipline à partir d'armoiries familiales, de communautés d'habitants, de corps de métier ; les élèves sont ensuite invités à inventer un blason personnel ou le blason de la classe.

D'autres ateliers tournent autour de l'histoire de l'écrit (exposé sur le manuscrit médiéval, sur la place de l'écrit dans la société médiévale et sur la forme d'art qui en a découlé avec création d'une enluminure), ou de celle du livre (découverte de l'évolution du livre avec la réalisation d'une lettrine). Des aspects particuliers peuvent être mis en lumière, tels que la reliure en Maine-et-Loire et dans les Pyrénées-Orientales (découverte du livre et des différents matériaux utilisés pour la confection d'une reliure, suivie d'un exercice de reliure), la gravure en Seine-et-Marne (étude d'estampes et présentation de l'invention de la gravure et des usages de cette technique, poursuivies par l'essai, par l'élève, de la technique de la taille douce). On trouve également la reconstitution à la peinture d'un calendrier agricole médiéval (Creuse), la création d'une carte postale (Douai) ou d'une affiche pour le Printemps de Bourges (Bourges).

Le maniement de l'état civil et la généalogie fournissent aussi le contenu d'autres ateliers : explication des techniques et méthodes de recherche des ancêtres ; approche de la société d'autrefois et des données de l'état civil ; illustration concrète par l'arbre généalogique d'une famille ou d'une personnalité locale puis reconstitution d'une généalogie. Aux archives municipales de Saint-Étienne, la séance se termine, de façon originale, par un jeu de rôle au cours duquel la salle de lecture étant transformée en salle des mariages, les enfants endossent

les postures de l'officier d'état civil, des mariés, des témoins ou des invités et mettent en scène le mariage des personnages qu'ils ont découverts dans un acte original.

Comme pour les ateliers thématiques, on s'appuie parfois sur des intervenants extérieurs pour leur animation (ateliers avec un calligraphe-enlumineur en Eure-et-Loir, par exemple).

Les séances de travail à la carte

Des ateliers sont, quant à eux, bâtis sur mesure, en réponse à une commande ciblée d'un enseignant. Pour les usagers, ce système est le plus souple puisqu'il concorde étroitement avec les aspirations exprimées ; pour le service éducatif, il est également gratifiant dans la mesure où il donne l'opportunité de s'éloigner des sentiers battus, de prouver sa capacité de réactivité et de rencontrer, pour peu que l'exercice atteigne sa cible, une pleine satisfaction de la part du demandeur. Certains services, en petit nombre toutefois, signalent avoir pris le parti de se consacrer exclusivement à ces ateliers à la demande ou à la fourniture d'une assistance individualisée aux porteurs de projets.

Toutefois, pour être réellement efficaces, ces séances à la carte doivent être construites en commun et sous-entendent l'instauration d'un vrai dialogue entre l'équipe du service éducatif et l'enseignant demandeur. La seule conception du projet demande un travail de préparation considérable, plusieurs rencontres préliminaires étant nécessaires avant tout début de réalisation. Dès la formulation de la demande, le professeur doit indiquer ce qu'il attend de l'atelier ou de la visite, puisque lui seul sait quels sont les acquis de ses élèves et peut dire quelles notions il entend leur faire acquérir. Les Archives procèdent à l'examen de la pertinence et de la faisabilité de la demande, en regard des fonds détenus par les Archives. Des réunions de concertation ont lieu pour finaliser le projet avant la signature éventuelle d'une convention entre les Archives et l'établissement scolaire concerné. Les impératifs de temps, représentant de lourdes contraintes pour les deux partenaires, imposent une définition précoce du projet, quasiment dès la rentrée scolaire de l'année prévue pour sa mise en œuvre.

Ce partenariat peut porter sur une variété de disciplines (histoire, français, arts plastiques, sciences, etc.) et se concrétiser de diverses façons, le plus souvent par un travail en atelier, autour de documents originaux : le repérage et le choix de ceux-ci sont alors effectués par l'enseignant porteur du projet, conjointement avec l'équipe du service éducatif.

Dans les situations les plus simples, il s'agit de bâtir une version, en relation avec le lieu d'implantation de l'établissement scolaire intéressé, d'un atelier existant (sur le paysage de la commune concernée, sur son école, sur le monument aux morts de la guerre de 1914-1918, etc.). Cela implique de s'entendre avec l'intéressé sur ses attentes exactes, d'effectuer quelques recherches documentaires complémentaires dans des fonds déjà balisés, avant de soumettre à la sélection de l'enseignant un ensemble de documents, parmi lesquels ce dernier en retiendra certains pour leur qualité, leur rareté, leur originalité ou leur pertinence, en vue d'une exploitation.

L'accompagnement de projets pédagogiques peut aussi entraîner une collaboration fouillée sur différents aspects et sur une période de temps longue : aide à la conception même du projet (orientation du demandeur et participation à la recherche documentaire) ;

intervention – unique ou répétée – dans son déroulement (visite-découverte des Archives et de leur organisation ; appui pour l'acquisition d'une méthodologie de recherche avec présentation de l'utilisation des inventaires, des cadres de classement, de la sélection des documents ; séance(s) de travail sur les documents) ; assistance et/ou participation pour la restitution finale (sous la forme d'exposition, de brochure, etc.).

* Les projets interdisciplinaires

Les Archives sont sollicitées par des enseignants en vue de semblables commandes, plus ou moins sophistiquées, à l'occasion d'un projet, élaboré par la classe ou l'établissement, dans le contexte des formes de pédagogie de projet en interdisciplinarité (itinéraire de découverte ou IDD en collèges ; travaux personnalisés encadrés ou TPE en lycées ; projet pluridisciplinaire à caractère professionnel ou PPCP en lycée professionnel) ou dans le cadre d'un des dispositifs mis en place par l'Éducation nationale autour des aspects culturels et du patrimoine (classes à projet artistique et culturel, classe Patrimoine).

Les collectivités territoriales soutiennent, pour leur part, des initiatives de nature similaire auxquelles les Archives prêtent leur concours. En novembre 2003, le département de l'Ain a signé la convention « Adopter son patrimoine », encadrée par une charte signée par la DRAC Rhône-Alpes et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, afin de soutenir et de développer les actions permettant aux jeunes du département l'adoption d'un chantier (d'étude, de recherche, de restauration, de réhabilitation) ou d'un objet patrimonial. Grâce à cette adoption, les jeunes peuvent saisir l'histoire, suivre le devenir et participer à la pérennité du patrimoine qui est le leur. Les archives départementales interviennent dans ce processus, en tant que partenaire principal ou partenaire secondaire, pour des ateliers sur mesure : une classe a adopté un chantier sur la ville médiévale en combinant le suivi d'un chantier de restauration et un travail sur documents ; une autre a agi autour de la venue de Marguerite d'Autriche à Pont-d'Ain. De la même manière, elles sont amenées à fournir leur assistance technique à des contributions engagées dans le contexte du dispositif « Soprano », labellisé par la Région, qui encourage des projets culturels et éducatifs visant à entretenir la mémoire des conflits et celle de l'immigration.

* Les concours

Enfin, les Archives prodiguent leur aide aux classes désireuses de prendre part à des concours scolaires à l'échelle académique ou nationale, à l'image de l'édition annuelle du concours national de la Résistance et de la Déportation. En accord avec leur collectivité, nombre d'entre elles ont, pour stimuler l'attention de la population scolaire à l'égard de leurs ressources, favoriser l'utilisation de documents d'archives dans l'enseignement de l'histoire, aider les jeunes à s'enraciner dans leur culture locale et leur donner le goût de l'histoire et de la recherche personnelle, proposé elles-mêmes des mises en compétition, couronnées de récompenses pour les projets les plus accomplis.

Les archives départementales de Maine-et-Loire, en lien avec la direction départementale des services de l'Éducation nationale, organisent chaque année, depuis 1999, le concours « Montrer l'histoire ». Il a pour but de souligner les meilleurs travaux d'élèves (dossier, publication, diaporama, exposition, film, site internet, etc.) qui comportent une dimension locale ou régionale dans les domaines historiques ou patrimoniaux. Un jury en établit le palmarès qui est proclamé au cours d'une cérémonie. Les archives départementales

des Côtes-d'Armor ont instauré un concours, à partir de l'année scolaire 2009-2010, intitulé « Retour aux sources ... d'archives », avec le soutien de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et de la direction de l'enseignement catholique. Il s'adresse aux élèves de cycle 3, des collèges et des lycées et repose sur la réalisation d'une production, élaborée à partir de documents d'archives et ayant un lien direct avec le patrimoine départemental dans toute sa diversité (bâtiments, archives, objets, sites) ; il s'accompagne d'une restitution en fin d'année scolaire. La séance de travail aux archives départementales constitue une étape obligatoire ; elle est accompagnée financièrement d'une somme de 600 € par établissement en vue de couvrir le déplacement des élèves.

Le conseil départemental du Lot-et-Garonne s'appuie, lui, sur le concours « Les Benjamins de l'Histoire » (dont la 24^e édition a eu lieu en 2016) pour récompenser un travail de recherche et de production historiques à partir d'archives, retranscrit dans une production collective, claire et structurée. Depuis l'année scolaire 2009-2010, les archives départementales de Loire-Atlantique lancent un concours avec régularité, en lien avec l'exposition annuelle présentée dans leurs locaux. L'épreuve consiste en la réalisation d'un écrit (rédaction d'un journal, d'une lettre, d'une plaidoirie) sur un sujet imposé, tel la rédaction d'une plaidoirie d'avocat pour le procès des insurgés de Cayenne qui s'est tenu en Cour d'assises de Loire-Inférieure en 1931, ou l'élaboration de pages sportives d'un journal à l'occasion de l'exposition « Cent ans de sports en Loire-Inférieure ».

En partenariat avec la délégation académique à l'Action culturelle et la Cour d'appel de Rouen, des modalités semblables sont appliquées, en Haute-Normandie, pour faire travailler les collégiens et les lycéens sur le rôle et le fonctionnement de la justice, en combinant un atelier autour d'une affaire criminelle ancienne et une immersion dans le monde judiciaire actuel. Dix-neuf classes, provenant de onze lycées et de huit collèges (soit 504 élèves) ont, en Seine-Maritime, participé, au cours de l'année scolaire 2015-2016, à la quatrième édition d'« Histoire de prétoire », en rédigeant une chronique judiciaire ou orale sous forme de *podcast*. Après sélection par un jury, les meilleures productions ont donné lieu à une publication. De même, les archives départementales de l'Eure ont été très satisfaites de la participation obtenue (neuf classes, soit environ 220 élèves) à leur nouvelle entreprise « Effets de manche et fait d'archives », conçue à l'intention des lycéens. Cette action interdisciplinaire, vecteur de civisme et de citoyenneté, se déroule en plusieurs étapes : immersion, à l'aide d'un atelier pédagogique aux Archives, dans une affaire judiciaire ancienne révélant une histoire de famille, une victime sociale, un crime passionnel ; puis audience au tribunal d'Évreux pour saisir le fonctionnement de la justice aujourd'hui. Elle se conclut par la soumission par les élèves d'une plaidoirie évaluée par un jury d'experts, les plus abouties étant, ensuite, départagées lors d'un concours d'éloquence.

La visite commentée d'une exposition temporaire

L'accueil de classes peut aussi s'articuler autour des expositions temporaires réalisées par les Archives. Il repose dans ce cas sur des parcours bâtis avec une approche différenciée pour le public jeune : ceux-ci sont souvent adaptés en fonction de chaque niveau d'enseignement (primaire, collège, lycée). Après une présentation générale par un médiateur du service éducatif, les élèves travaillent en autonomie à l'aide d'un livret de visite, de questionnaires, de jeux de pistes ou de travaux pratiques selon le sujet de la manifestation. Dans le Val-de-Marne, tel est le mode opératoire systématiquement appliqué aux expositions

tenues tant aux archives départementales qu'à la Maison de l'histoire et du patrimoine, à Champigny-sur-Marne.

Des ateliers temporaires peuvent également être mis en place, en liaison avec une exposition laquelle constitue, éventuellement, la base d'un concours. En marge d'« Aventures aériennes. Une histoire de l'aviation dans la Somme », les archives départementales de la Somme ont proposé des ateliers de fabrication de maquette d'avion aux enfants à partir de 9 ans. En relation avec « Un Américain sur la trace des canuts », les archives municipales de Lyon ont ouvert aux lycéens un atelier autour des affiches contestataires pour explorer les revendications des canuts. En lien avec celle portant sur « Le secret de l'État », les Archives nationales ont, en collaboration avec l'Association des réservistes du chiffre et de la sécurité de l'information, échafaudé un atelier permettant de s'initier aux techniques de chiffrement, de déchiffrement et de décryptage avec, pour les élèves de classes terminales, une possibilité d'approcher, en ces matières, les méthodes les plus perfectionnées.

La préparation d'une exposition peut aussi donner lieu à un projet éducatif. En amont du montage de leur manifestation « Les petits devant, les grands derrière », les archives municipales de Saint-Étienne ont travaillé durant toute l'année scolaire 2013-2014, au travers d'ateliers sur-mesure, avec onze classes de cinq écoles élémentaires de la ville autour de la mise en récit de l'histoire de leur établissement, les résultats ayant été restitués dans un espace dédié de l'exposition.

Les formes plus récemment apparues

Les archives municipales, gardiennes de la mémoire de leur cité, mais aussi les archives départementales, ont mis sur pied des parcours-découvertes ou ateliers-parcours qui, pour faire comprendre les évolutions de la ville, s'agrémentent de déambulation urbaine guidée. À Nantes, une démarche croisée « Lire la ville » associe, sur deux demi-journées, un circuit urbain, encadré par le service Médiation de la direction du Patrimoine et de l'archéologie, avec un travail sur documents aux archives municipales sur des thèmes comme les comblements de la Loire et de l'Erdre, le quartier de la Contrie ou la reconstruction après les bombardements de la seconde guerre mondiale. Les archives départementales des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec la Compagnie des rêves urbains, offrent aux élèves de CM1-CM2 une réflexion autour d'Arenc, ancien quartier de l'arrière-port aujourd'hui en pleine reconversion. Cette réflexion comprend trois volets : un atelier en classe avec une architecte-urbaniste ; une visite-atelier aux Archives ; une visite du quartier pour voir et écouter (balade urbaine et extraits sonores d'interviews d'habitants du quartier). D'autres exemples pourraient être cités dans la mesure où cet exercice se trouve relativement représenté, qu'il soit mené par le seul service d'archives (Lot, Tarn, Épernay ou aux Archives nationales sur le Paris médiéval, de la Révolution ou haussmannien, par exemple) ou, plus souvent, en collaboration avec un partenaire (service Ville d'art et d'histoire à Saint-Étienne, par exemple).

Des ciné-rencontres, c'est-à-dire des projections de films se poursuivant par des discussions ainsi que par une exploitation pédagogique, sont en place dans plusieurs services : Bouches-du-Rhône ; Loire-Atlantique, où elles résultent de la collaboration instaurée avec la Cinémathèque de Bretagne.

Depuis que les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence ont, en 1999, fait œuvre de pionniers en développant, avec succès, des lectures d'archives par des comédiens dont l'optique est de restituer, dans toute sa vérité, la parole contenue dans les documents, cette initiative a fait des émules : celles du Bas-Rhin en inscrivent, dans leur programmation culturelle annuelle, des cycles thématiques (« Archives à voix haute »). À la mise en voix de textes historiques est parfois adjointe une légère théâtralisation comme dans la lecture-spectacle sur les Templiers, conçue en 2012, par les archives départementales de l'Aube ou celle construite autour des lettres de femmes de poilus (« Bien à vous »), actuellement dispensée aux élèves de 1^{ère} aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. La mise en scène est parfois poussée au point de déboucher sur un véritable spectacle, tel celui créé en 2012 par la Valentine Compagnie, à la demande des archives départementales de la Drôme, en accompagnement de leur exposition « 1851. La Drôme s'insurge » : trois comédiens-musiciens y interprètent des écrits privés et publics tirés des archives ainsi que des chansons – interdites à l'époque des faits – pour faire renaître les protagonistes de cette insurrection, paysans et ouvriers, artisans et bourgeois, lesquels ont, à ce moment, affronté la dure répression des forces de l'ordre.

Ces nouvelles activités ne se rencontrent toutefois que de façon éparse ; par ailleurs, elles sont rarement pensées exclusivement pour des scolaires mais plutôt pour le grand public, les jeunes pouvant bien évidemment se mêler à l'assistance ou certaines séances leur étant réservées. Force est de constater qu'elles connaissent à l'heure actuelle un réel élan dans le contexte de la commémoration de 1914-1918. Les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence donnent, avec la Mobile Compagnie, des lectures d'archives sur quatre thèmes : lettres de poilus ; entrée en guerre dans le département ; étrangers dans la guerre ; enfants dans la guerre. Celles de Saône-et-Loire ont mis sur pied des lectures théâtralisées (« Les Deléage à l'épreuve de la guerre »). Celles des Bouches-du-Rhône ont, avec l'historien Jean-Yves Le Naour et la Compagnie La Naïve, imaginé le spectacle « Poilu Show », dans lequel deux versions de l'histoire s'affrontent : celle, savante et précise, du professeur et celle, plus subjective et partisane, de celui qui a vécu dans sa chair les événements. En Mayenne, dans le cadre du dispositif départemental « Collège au cinéma », un module « Regards sur la Grande Guerre » – bâti autour de sept courts-métrages d'animation avec un livret d'appui élaboré par les archives départementales – a été diffusé en 2014 auprès de 1 200 élèves de 3^e ainsi que dans cinq lycées du département.

Lors de manifestations inspirées par le devoir de mémoire (actions mémorielles, préparation du concours national de la Résistance et de la Déportation), les Archives peuvent faire profiter les scolaires de rencontres et d'échanges avec des témoins : les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence l'ont fait sur le sujet des enfants juifs cachés durant le régime de Vichy ou sur celui de la répression allemande dans ce département ; celles des Bouches-du-Rhône consacrent un atelier à une rencontre avec une personne ayant subi, dans son enfance, la déportation ; celles du Tarn ont fait intervenir un déporté qui avait fait partie, en septembre 1942, d'un convoi dirigé vers le camp d'extermination d'Auschwitz.

Enfin, les archives départementales du Val-de-Marne participent chaque année à l'opération « Les Enfants du Patrimoine », coordonnée par les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement d'Île-de-France. Cette programmation étend au public scolaire les offres de découverte des Journées européennes du patrimoine, durant la journée du vendredi qui les précède.

2) Les activités hors les murs

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les Archives s'investissent aussi dans le domaine pédagogique en dehors de leur bâtiment, soit que le personnel du service éducatif (professeur ou membre des Archives) se rende auprès des écoles pour des séances éducatives, soit que l'enseignant les assure lui-même, sur le lieu de scolarisation, à partir du matériel pédagogique provenant des Archives.

Ces activités décentralisées représentent, selon les endroits, une proportion plus ou moins importante de la fréquentation totale. Dans certains services, notamment dans ceux qui se montrent soucieux d'être présents sur l'ensemble de leur ressort territorial, le public scolaire rencontré extérieurement excède, parfois même de beaucoup, celui reçu sur place.

Toutes les composantes pédagogiques décrites plus haut comme étant utilisées dans l'enceinte des Archives peuvent être exportées, moyennant les ajustements indispensables. Cependant, l'exposition constitue, hors les murs, la modalité d'intervention privilégiée que ce soit sous l'aspect, classique et uniformément répandu, du prêt de panneaux mobiles ou sous celui, plus perfectionné mais exceptionnel, d'une présentation dans l'espace itinérant d'un archivobus.

La duplication des animations proposées in situ

L'équipe du service éducatif peut se transporter dans un établissement pour y tenir un atelier, thématique ou manuel. La pratique – courante sur place – du couplage de cet atelier avec une découverte des archives, qui semblait jusqu'il y a peu irréalisable, est devenue aujourd'hui envisageable sur un mode virtuel. Les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence ont pour cela recours à une vidéo et plusieurs autres ont mis une visite de leurs locaux sur leur site internet.

Se transporter devant une classe étant onéreux en temps de trajet et exigeant en matière d'organisation, les professeurs-relais et agents des Archives n'agissent qu'assez occasionnellement au sein des établissements scolaires ou y restreignent leur investissement à des actions circonscrites ou bien à un segment précis de leur public. Les archives départementales de la Sarthe retiennent cette formule pour les seuls établissements du primaire ; dans l'Aude, il a été choisi, avec un atelier « L'apprenti copiste » dispensé dans les écoles aux élèves du primaire, de se focaliser, à raison de quatre séances hebdomadaires successives d'une heure environ, sur un apprentissage progressif et global du geste calligraphique afin d'en amener à une solide maîtrise.

Le manque d'espace dans l'édifice des Archives incite parfois à favoriser la procédure externalisée : logées à l'étroit dans le Palais des Papes, les archives départementales du Vaucluse tiennent en établissement des séances durant lesquelles les élèves sont invités, à partir de l'exemple d'Avignon, à un travail sur la représentation des différentes zones d'un territoire et à l'examen de l'évolution de la ville dans le temps et dans l'espace.

Dans leur volonté d'atteindre aussi bien les zones rurales que le milieu urbain, quelques services éducatifs se déterminent pour des interventions plus assidues : dans les

Côtes-d'Armor, l'assistante des archives va en établissement scolaire en moyenne une fois par semaine ; dans le Morbihan, la fourgonnette qualifiée d'archivobus a été remise en service depuis la rentrée 2013, dans la perspective de diffuser, avec une animatrice, des ateliers dans les collèges.

Considérés par ceux qui les commanditent comme un instrument particulièrement opérant – car vivant et sensible – pour amener le public vers les archives, les lectures d'archives ou les spectacles sont, là où ils existent (Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, par exemple), répliqués, dans la mesure du possible, en divers endroits (dans les collèges pour la commémoration de la première guerre mondiale, par exemple). Il en va de même en cas de mobilisation de personnes en vue de témoigner de leur histoire personnelle dans le cadre mémoriel : ces séances sont la plupart du temps reconduites dans divers établissements.

Signalons aussi que les archives départementales de l'Aude se sont vu confier, à partir de 2015, l'organisation du voyage qui, à l'instigation du concours national de la Résistance et de la Déportation du département, fait découvrir aux élèves – accompagnés d'élus, d'enseignants et d'anciens combattants – des lieux de mémoire emblématiques liés à la seconde guerre mondiale, que ce soit en France (camp du Struthof, maison d'enfants d'Izieu, village martyr d'Oradour-sur-Glane, plateau des Glières, Mont-Valérien) ou à l'étranger (camps de concentration de Dachau en Allemagne et de Fossoli en Italie ; Fort de Breendonk en Belgique).

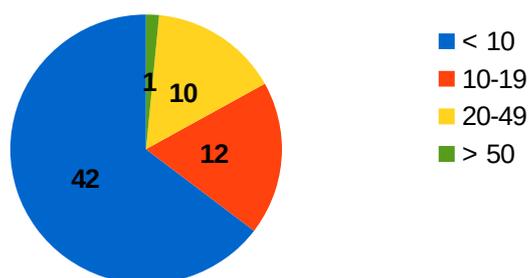
Les expositions itinérantes

75% des services d'archives disposent d'expositions itinérantes, sur panneaux rigides ou bâches, qui peuvent être empruntées par les établissements scolaires ou par toutes les structures qui le souhaitent : médiathèques, mairies, offices de tourisme, maisons de retraite, lieux associatifs. Elles sont éventuellement enrichies par des photographies, cassettes vidéo, objets et généralement complétées par du matériel pédagogique (questionnaire, livret d'exploitation pédagogique, catalogue mais aussi jeux). En sont pourvues la quasi-totalité des archives départementales – peu nombreuses sont celles qui, comme l'Isère, n'en ont pas au moins une – et une partie des archives municipales (Champigny-sur-Marne, Douai, Épernay, Le Havre, Nantes, Reims, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse, par exemple) ; en revanche, les services à compétence nationale (SNC) n'en font pas usage.

Le prêt, communément accordé pour une à trois semaines, s'effectue gratuitement. Le transport aller/retour et l'installation (les caractéristiques techniques précises – nombre de panneaux, formats, types d'accroches, etc. – sont indiquées par les Archives dans leur catalogue, et souvent même en ligne sur leur site internet) restent, à de très rares exceptions, aux soins de l'emprunteur. Il est aussi exigé de ce dernier qu'il garantisse de bonnes conditions de sécurité et de surveillance du local d'accueil (salle de classe ou centre de documentation et d'information) et qu'il souscrive une assurance à la valeur précisée par les Archives. Enfin, l'établissement doit s'engager, par écrit, à restituer ce qu'il emprunte dans son intégrité, le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement étant prévu en cas de dégradation ou de perte. Pour écarter toute contestation, on peut subordonner l'opération à la signature d'une convention de prêt (Dordogne, Seine-Maritime, Martinique).

Ces expositions, relatives à des facettes variées de l’histoire générale et surtout de l’histoire locale, ont été produites spécifiquement dans ce dessein ou sont, le plus souvent, des déclinaisons de celles qui ont été, dans le cadre de l’action culturelle, présentées au grand public dans le bâtiment des Archives. S’y ajoutent quelques autres d’initiative nationale (ministère de la Culture ou autre) propagées, entre la fin des années 1980 et le début des années 2000, en vue de la célébration des événements majeurs de l’histoire de notre pays : le temps des Capétiens ; la France de 1789 au travers des cahiers de doléances ; la découverte de l’Amérique ; l’histoire du corps préfectoral ; l’édit de Nantes ; la loi de 1901 relative aux associations ; celle de 1905 relative à la séparation des Églises et de l’État.

Nombre d'expositions itinérantes proposées par service



Source : enquête en ligne 2014

Le panel est plus ou moins étendu d’un service à l’autre. D’après l’enquête en ligne, deux tiers des archives départementales (42 services) en possèdent moins de 10 ; 15% de 10 à 19 (12 services) ; la même proportion entre 20 et 49 (Loire-Atlantique, par exemple) et un service (Vosges) en affiche plus de 50. Les archives municipales se situent, elles, en deçà de 10 expositions, hormis celles de Reims, de Saint-Étienne et de Strasbourg.

La desserte par archivobus

Dans les deux départements nantis d’un archivobus (Bouches-du-Rhône et Seine-et-Marne), un modèle plus élaboré d’exposition est offert : les documents sont des originaux – pour des raisons de bonne conservation, ceux-ci sont renouvelés au bout de quelques mois – et une médiation est délivrée systématiquement (Bouches-du-Rhône) ou à la demande (Seine-et-Marne). Il est remis aux enseignants un dossier pour préparer leur visite puis un questionnaire, en corrélation avec chaque niveau scolaire, pour l’animer.

Le thème retenu pour une exposition en archivobus est forcément généraliste : il doit avoir un éclairage local et couvrir tout le territoire départemental, pouvoir être illustré par des documents sur des supports variés et d’époques différentes et intéresser tous les publics, établissements scolaires compris.

Dans les Bouches-du-Rhône, après celle précédemment consacrée au littoral du département, est maintenant présentée l’exposition « 1943-1946 : Libération des Bouches-du-Rhône » dans le cadre de la commémoration du 70^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la victoire sur le nazisme. En Seine-et-Marne, « Des Machines et des Hommes : l’industrialisation de la Seine-et-Marne (fin du XVIII^e siècle-1993) », désormais

accessible sous forme virtuelle, sur le site internet, a été remplacée en septembre 2015 par « Nous, les Seine-et-Marnais. Histoires d'une population en mouvement ». À partir de documents, témoignages vidéo et cartes, elle retrace de façon dynamique l'histoire des Seine-et-Marnais, de la création du département en 1790 à nos jours : galerie de portraits exposant des parcours individuels, familiaux et collectifs ; mouvements de population en Seine-et-Marne ; principales caractéristiques de la population seine-et-marnaise d'aujourd'hui.

Le « Semi » (des Bouches-du-Rhône) comme le « Mobil'histoire77 » vont à la rencontre de leur public : ils sont dédiés, la semaine, aux établissements scolaires ; les samedis, dimanches et jours fériés, aux places de marché, foires ou fêtes locales. Le prêt, gratuit, est d'une semaine en Seine-et-Marne et d'une journée (le vendredi de préférence) dans les Bouches-du-Rhône. Même si l'installation et l'enlèvement de l'archivobus sont pleinement assumés par les Archives, la démarche suppose une implication forte de l'établissement intéressé.

Vu la grande taille et les particularités de cet engin, les conditions posées par l'accueil de l'archivobus sont complexes sur le plan matériel : il faut une aire de stationnement vaste, sécurisée, accessible par un semi-remorque et qui en permet les manœuvres ; une fourniture en électricité est nécessaire. Un repérage de l'emplacement envisagé est indispensable, de même que la prise d'un arrêté d'autorisation de stationnement par la mairie concernée. Il convient par ailleurs de rentabiliser le déplacement du véhicule, comme la venue du médiateur, et de composer, en conséquence, les groupes de visite. Dans le « Semi » des Bouches-du-Rhône, la cadence est de quatre médiations, pour des ensembles de 15 élèves, au cours d'une journée.

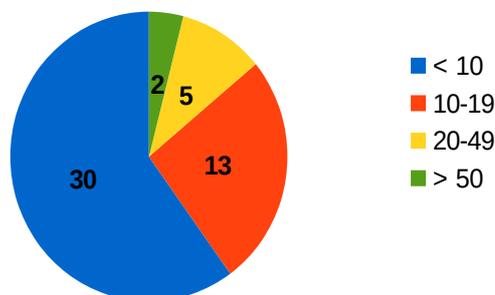
3) Les outils pédagogiques

Pour étayer les diverses activités qu'elles déploient tant en interne qu'en externe, les Archives ont été amenées à constituer une palette d'outils d'accompagnement : expositions sur panneaux accompagnées de catalogues, dossiers ou livrets ; dossiers distribués lors des ateliers thématiques ; mallettes prêtées notamment pour l'organisation d'ateliers manuels en classe ; ouvrages et publications périodiques ; jeux.

Au fil des années, une quantité d'instruments de travail a donc été mise en place, dont la variété et la richesse sont patentes. Cette base documentaire sert à appuyer les séances aux Archives et, globalement, à pérenniser les efforts de recherche documentaire et historique qui ont été consentis sur un sujet ; elle est toutefois ciblée en priorité en direction des enseignants. Elle vise, au premier chef, à fournir à ces derniers une banque de références dans laquelle puiser, à leur guise, pour construire leur cours, en toute autonomie et au rythme qui leur agréé, en supplément ou en complément du programme scolaire. Dans un contexte de moyens plus contraints, l'élaboration de ce matériel pédagogique a plus que jamais pour finalité de contribuer à la poursuite de l'élargissement du public scolaire, en insufflant aux professeurs l'envie de s'y reporter pour faire travailler leurs élèves « à domicile » sur un thème de leur choix et dans une approche à la fois didactique et ludique.

La mise au point de ressources, en vue de les distribuer largement ou de les prêter temporairement, se retrouve, pour ces raisons, dans la plupart des services d'archives, à un degré plus ou moins élevé.

Nombre de publications disponibles par service



Source : enquête en ligne 2014

Dans la conception de ces produits, il est primordial d'être en parfaite adéquation avec les programmes scolaires et de respecter au plus près le niveau des élèves en fonction de chaque cycle d'enseignement. L'expertise pédagogique et la connaissance du monde éducatif du professeur-relais sont, de ce point de vue, des plus précieuses et se doivent d'être mises à profit ; les termes de la circulaire du 30 mars 2010 y engagent et c'est dans ce registre que l'Éducation nationale se montre encline à accorder sa participation au fonctionnement des services éducatifs.

Il convient également d'être particulièrement attentifs à la forme de ces supports de médiation. En effet, la place de plus en plus prégnante de l'image dans notre société implique que ceux-ci soient soignés dans leur graphisme, leur illustration et leur mise en page pour séduire les jeunes générations. Alors que les documents d'archives, d'un aspect souvent ingrat parce que peu lisibles et d'un contenu hermétique, sont compliqués à mettre en scène, il est capital de faire preuve d'inventivité pour en réussir une valorisation attractive puis de veiller aux actualisations indispensables afin que les réalisations ne se démodent pas trop vite sous l'effet des évolutions, maintenant très rapides, des goûts visuels.

Sans doute bénéficie-t-on facilement de nos jours de logiciels de traitement de l'image et de publication assistée par ordinateur, propres à alléger, matériellement et financièrement, le travail d'édition en se dispensant de l'appel à un prestataire privé. Il n'en reste pas moins que la préparation en est coûteuse en temps et en énergie. C'est pourquoi, comme nous l'examinerons un peu plus loin, un tournant essentiel s'est amorcé depuis quelques années, les services d'archives se tournant résolument, pour leur stratégie éditoriale, vers les potentialités des technologies nouvelles et, notamment, d'internet.

Les réalisations vouées à la diffusion

Se détachent nettement les outils liés aux expositions (panneaux d'exposition, catalogue, dossier et livret d'exposition) ainsi que les dossiers pédagogiques corrélés à la tenue des ateliers thématiques (89% des services d'archives interrogés dans notre enquête en ligne en établissent), ce qui n'a rien de surprenant vu que les expositions et les ateliers ont été décrits plus haut comment venant en tête des activités pédagogiques.

Quel que soit le cas de figure (à l'exclusion, toutefois, des jeux), les productions des Archives sont agencées de façon identique. L'ossature en est formée par des fac-similés, autour d'une thématique ou d'une période de l'histoire locale, d'une sélection de documents originaux issus des fonds locaux : chaque pièce est légendée, datée et identifiée par sa cote dans les collections des Archives, et, si nécessaire, complétée par une transcription pour dépasser la complexité de la graphie, voire, en cas de rédaction du texte en latin ou dans une langue régionale, par une traduction.

À côté des documents d'archives est consignée une pluralité de renseignements, précieux pour une pleine compréhension : exposé historique introductif ; précisions sur les circonstances politiques, législatives et administratives dans lesquelles le document a été généré ; commentaires sur la nature et l'importance de l'éclairage apporté, par chacun d'entre eux, à la thématique traitée ; définitions, lexique ou glossaire pour expliciter le vocabulaire spécifique employé ; frise chronologique ; cartes et graphiques pour visualiser au mieux certains phénomènes ; références bibliographiques ; renvois à des sources complémentaires. Pour finir, sont énoncées des propositions d'étude et des suggestions d'exploitation avec, souvent, un questionnaire pour tester les connaissances des élèves ainsi que des propositions de corrigés pour les enseignants.

À partir de cette trame, tout le champ des possibles est exploré. Les reproductions de documents diffèrent fortement en nombre : dossiers, pochettes ou livrets se fondent sur une dizaine à une vingtaine de celles-ci, mais il y a des publications, plus ambitieuses, qui approfondissent bien davantage une thématique. Certains services (Aisne, Côte-d'Or, Maine-et-Loire, Manche) mettent à disposition du public scolaire une présentation didactique de pièces isolées, extraites de leurs collections en raison de leur pertinence avec les programmes éducatifs ou avec les grandes étapes de l'histoire du département (et, de préférence représentatives de la diversité des formes et supports d'information), un peu comme d'autres procèdent avec le « Document du mois », à destination, cette fois, du plus large public. Les analyses et la contextualisation varient en concomitance avec l'importance du corpus documentaire auquel elles sont associées, pouvant aller de quelques lignes dégagant les données essentielles à d'amples développements équivalents à une véritable étude historique. Quant aux pistes de réflexion dessinées en matière d'utilisation pédagogique, elles se réduisent à quelques questionnements ou s'étalent en de longs raisonnements problématisés.

Dans leur aspect matériel, les outils pédagogiques apparaissent tout aussi hétérogènes : il peut s'agir de quelques feuillets glissés dans une pochette cartonnée, de fascicules ou de livrets d'une vingtaine de pages, de volumes tournant autour de la centaine (70 pages pour le dossier pédagogique de l'exposition « Les noms de la liberté (1664-1848). De l'esclavage aux citoyens » produit par les archives départementales de La Réunion, par exemple) ou même de plusieurs centaines de pages.

Les instruments voués à un usage courant dans le cadre d'une activité d'une à deux heures ou à un usage direct par les élèves sont, en règle générale, les plus courts et les plus sobres (introduction, documents avec quelques renseignements en chapeau, questions) ; ceux tournés vers les enseignants peuvent prendre l'allure d'ouvrages structurés, richement illustrés.

Ces disparités se retrouvent dans la fréquence de publication. Bien des services reconnaissent n'avoir plus produit depuis des années (Drôme, Jura, Loire, Lot) ; la plupart s'en tiennent au rythme, plus ou moins soutenu, des manifestations nouvelles qu'ils mettent en place.

Pour plus de visibilité, le choix a pu être fait par certains services de créer une collection, laquelle s'accroît, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de textes dont la qualité scientifique est la caractéristique. En Côte-d'Or, quatorze numéros des *Cahiers du service éducatif* (80 pages environ) ont été sortis ; en Dordogne, vingt-six numéros de *Mémoires de la Dordogne* (100 pages environ) ; en Mayenne, trente numéros des *Dossiers d'histoire de la Mayenne* (60 pages environ) ; dans la Somme, quatre-vingts numéros des *Textes et documents de la Somme* (entre 35 et 50 pages). En archives municipales, cette pratique est plus rare, et essentiellement le fait des services éducatifs les plus anciennement constitués (Douai, Montbéliard).

D'autres ont plutôt souhaité mettre en avant la régularité de leurs parutions, quitte à ce que celles-ci soient plus ramassées. Les archives départementales des Hautes-Alpes déploient, depuis peu, une revue trimestrielle – *Doc'Archives* – traitant de sujets se rapportant aux programmes et à l'actualité des Archives. Les archives départementales de Maine-et-Loire ou celles de Seine-et-Marne ont mis en place un bulletin de liaison (*Infolettre éducative* bimestrielle dans le premier département et, dans le second, *Bloc-note des professeurs-relais* qui a pris la suite de la *Lettre du service éducatif des archives départementales de Seine-et-Marne*) diffusé aux enseignants, aux abonnés dans un cas, à tous les établissements dans l'autre.

Notons que si une partie de ces réalisations a vocation à être diffusée généreusement et largement, une autre fait l'objet d'une mise en vente. Les archives départementales de l'Oise publient, sous le titre *Les Documents des Archives de l'Oise*, des volumes constitués de nombreux fac-similés d'archives (entre 47 et 80), introduits de façon problématisée et accompagnés d'une chronologie et d'une bibliographie, qui sont adressés, gratuitement, aux écoles élémentaires disposant d'un cycle 3, aux collèges et aux lycées publics et privés du département tandis que les *Cahiers du service éducatif* de la Côte-d'Or précités doivent être acquis au prix de 10 €.

En résumé, la gamme des supports pédagogiques est large et la terminologie employée pour désigner chaque catégorie de publication s'avère fluctuante d'autant que, pour plus d'accroche, certains services recourent à des dénominations singulières.

Pour la variante la plus réduite, comprenant un unique document (ou un tout petit nombre), assorti d'analyses et de commentaires, on parle habituellement de *fiches pédagogiques* ; les archives départementales de la Manche ont préféré l'appellation de *Didac'doc* (plus d'une soixantaine établies depuis 2009). On qualifie ordinairement de *dossiers* ou *livrets* les plaquettes accompagnant ateliers et expositions ; les archives départementales de Saône-et-Loire usent, pour cela, du terme *cahiers d'activités*. Quant aux archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, elles ont baptisé *Archi'classe* (24 numéros parus depuis 2002) ce que l'on désigne, ailleurs, sous le vocable de *dossier* tout en creusant, parallèlement, la même thématique dans des brochures plus abondantes, qu'elles qualifient de *pochettes pédagogiques*.

Il n'est pas rare qu'un même service effectue des éditions sous deux, voire plusieurs, formats différents. Aux archives départementales de la Côte-d'Or, en plus des *Cahiers du service éducatif* sus-mentionnés, est nourrie une série de livrets pédagogiques en liaison avec les expositions, ainsi qu'une autre axée sur des documents individuels. Celles du Puy-de-Dôme affichent, d'une part, une série d'une douzaine de mini-dossiers construits autour d'une dizaine de documents originaux et alimentent, d'autre part, *Les Cahiers des Archives du Puy-de-Dôme* (13 numéros produits depuis 2001), plus fouillés. En Seine-et-Marne, en plus du bulletin de liaison évoqué plus haut, sont entretenues deux autres collections, celle des *Mémoires et documents de Seine-et-Marne* et celle des *Dossiers du professeur-relais* (introduction, quatre documents, questions et activités pédagogiques). Aux archives municipales de Montbéliard sont produits des *Cahiers du service éducatif* (7 numéros parus), et d'autre part, des *Pochettes pédagogiques* (24 produites) proposant des synthèses autour d'une sélection de documents.

Pour les enfants les plus jeunes – mais aussi pour les autres classes d'âge –, ont été mis au point des jeux dont on use en tant que tels ou avec lesquels on se livre à des manipulations lors d'un atelier : puzzle dans le cadre d'un travail portant sur les plans et évolutions du développement urbain d'une ville à Montbéliard ou à Toulouse ; atelier fondé sur un jeu de rôles pour découvrir le contexte social, économique et politique dans lequel s'insère le déclenchement de la Révolution française en Lozère. Il s'agit souvent d'une version inspirée d'un jeu de société familier (lotos, jeu de l'oie, memory, dominos). On trouve ainsi aux archives départementales de l'Ardèche un jeu de l'oie, un jeu des paires, des puzzles, ainsi que des dominos (des métiers d'autrefois ; des événements importants de l'histoire du département ; des sites naturels et monuments remarquables du territoire départemental ; des personnages locaux célèbres). Quelques services ont été jusqu'à concocter des divertissements à visée éducative aux règles sophistiquées. À Épernay a été mis au point « Être maire à Épernay » pour faire comprendre le mode d'élection d'un conseil municipal (les élèves forment des listes qui doivent élire un maire sur un programme) puis le champ d'action du maire élu : une partie des joueurs compose le groupe majoritaire qui a la gestion de la commune tandis que les autres forment l'opposition ; la majorité va devoir gérer la commune et finir son mandat en appliquant son programme sans ruiner la ville ; l'opposition cherchera à passer les mesures qui lui tiennent à cœur. L'équipe qui gagne est celle qui finit son mandat la première ou qui applique l'intégralité de son programme.

Les outils destinés au prêt

Des mallettes pédagogiques ont, quant à elles, été imaginées pour être, temporairement (entre une semaine et un mois), empruntées à titre gratuit par les établissements scolaires, sous réserve de la signature d'un contrat : les clauses de celui-ci (souscription d'une assurance, garantie de sécurité et de surveillance du lieu de stockage, remboursement des dommages) recouvrent en tous points celles en vigueur pour les expositions itinérantes, à la condition que l'intéressé se charge de venir lui-même retirer son prêt aux Archives. Dans les Bouches-du-Rhône, un total de cinq points de retrait est proposé comprenant l'annexe des archives départementales à Aix, trois archives municipales et le musée Arlaten d'Arles.

Placés dans un contenant attrayant qui en permet un transport aisé, ces kits pratiques rassemblent – en abondance et avec une claire identification du cycle scolaire auxquels ils

correspondent – les ingrédients traditionnels : reproductions de documents, situés dans leur environnement immédiat et dans leur contexte plus général, éventuellement enrichies par des photographies, diapositives, cassettes vidéo, cédéroms, objets ; textes explicatifs et axes de lecture complémentaires ; conseils d'exploitation pédagogique et questionnaires. Le contenu en est varié, travaillé et coloré pour faire naître l'envie de s'en servir. Inventés pour assurer le montage en classe d'ateliers manuels incluant la fabrication d'un objet, ils contiennent, la plupart du temps, les fournitures (instruments et matériaux) pour une trentaine d'élèves. Une notice claire et concise explicite la marche à suivre, afin d'assurer à l'utilisateur une appropriation en un minimum de temps ainsi qu'une adaptation aisée au niveau des élèves concernés.

Ce matériel perfectionné et soigné requiert de l'ingéniosité pour concilier la didactique, la pédagogie, l'esthétique, la maniabilité avec un faible coût de production ; il reste, de ce fait, largement moins fréquent (14% des services interrogés dans notre enquête en ligne en disposent) que les supports classiques (dossiers, livrets, etc.).

Étant donné la vocation qui a présidé initialement à leur création, ces valises pédagogiques épousent les différentes thématiques donnant lieu à des activités créatrices : la sigillographie (Aube, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Marne, Seine-et-Marne – et même, dans ce département, deux versions Sceaux Nord ou Sceaux Sud à choisir selon la localisation de l'établissement dans le département –, Yvelines) avec des moules en élastomère et du plâtre pour la réalisation de sceaux ; l'héraldique (Alpes-Maritimes, Lot-et-Garonne, Yvelines) avec des meubles prédécoupés en carton pour effectuer un blason ; l'enluminure (Seine-et-Marne) avec la reproduction des outils dont se servaient autrefois les moines copistes.

Les plus usitées portent sur l'histoire de l'écriture et sur la calligraphie (Alpes-Maritimes, Aube, Bouches-du-Rhône, Indre-et-Loire – avec, ici, deux mallettes, l'une pour l'écriture caroline, l'autre pour l'écriture gothique, pouvant être associées à une exposition itinérante –, Lot-et-Garonne, Vaucluse). Voulant sensibiliser les élèves sur ce qu'est l'écriture, les raisons pour lesquelles les hommes l'ont inventée, son évolution, son rôle dans la société, sa valeur et son caractère artistique, elles s'articulent autour de fac-similés de documents issus du fonds local, d'une analyse de l'écriture, d'observations paléographiques, d'un manuel technique et de différents types d'instruments d'écriture.

On trouve des sujets plus inattendus débouchant également sur une création. En Seine-et-Marne, la malle « Habitat rural » (75 panneaux avec des reproductions, cartes, photographies, cédérom d'images, échantillons de matériaux) a pour dessein de faire observer l'implantation des maisons dans les villages du département, leurs matériaux de construction, les outils employés pour leur édification, d'en examiner l'architecture et le décor, d'aborder l'analyse des cadastres anciens, les élèves ayant, en conclusion, à reconstituer un village à partir d'éléments en bois. Dans les Yvelines, une mallette « Parcs et jardins aux XVII^e et XVIII^e siècles » fournit des reproductions de jardins pour apprendre à reconnaître et identifier les jardins à la française et les parcs à l'anglaise, les enfants composant ensuite leur propre plan de jardin. Dans ce même département, une autre mallette relative à « La crue de 1910 » fait, à partir de reproductions de cartes postales et de télégrammes, prendre conscience des mesures d'urgence qui ont dû être arrêtées ainsi que des principaux acteurs impliqués dans la lutte contre cette catastrophe naturelle ; pour finir, les élèves doivent rédiger à leur choix, soit une

correspondance d'un sinistré sur une carte postale, soit un télégramme rapportant les actions initiées dans une commune.

D'autres déclinent simplement une problématique en vue de préparer, d'approfondir ou de se substituer à une séance aux Archives (« La Ville sous l'Ancien Régime » aux archives départementales du Puy-de-Dôme ; « Vivre à l'arrière pendant la première guerre » dans celles des Yvelines ou « La seconde guerre mondiale » dans celles du Lot-et-Garonne). Dans la Marne, la mallette « Archives et vignoble » propose d'appréhender les ressources documentaires des archives départementales sur le vignoble champenois au travers d'une quinzaine de reproductions de documents variés (affiche, charte scellée, ordonnance royale, registre matricule), une grille d'analyse ainsi que des indications pour l'exploitation des documents et un livret illustré expliquant la notion d'archives et comment mener une recherche. Dans l'Aude, la mallette « Entre Histoire et Fiction », construite autour des bandes dessinées *Notre Mère la Guerre* de Kris et de Maël, étudie la Grande Guerre par le truchement de cette série (livret pédagogique, albums de la série, fiches-auteurs), ce qui permet, en outre, de se familiariser avec ce médium prisé des jeunes.

Bien qu'ayant classiquement l'écriture pour fil conducteur, la mallette « Pour écrire un mot d'histoire » des archives départementales du Tarn a pour ambition véritable d'établir le lien entre écriture et histoire. Les dix documents sélectionnés, traversant dix siècles d'histoire et illustrant des thèmes variés qui tiennent compte de la diversité géographique du territoire départemental, peuvent être une base pour un enseignement plus général de l'histoire de France. Ils sont certes une représentation de la lente évolution de l'écriture, mais aussi un témoignage d'un passé régional particulier ; ils incarnent, en définitive, les collections conservées aux archives départementales dont ils mettent en valeur les richesses.

Les archives départementales des Hauts-de-Seine ont inventé une malle exposition pour que les élèves (primaire, 6^e et 5^e) apprennent de façon ludique le fonctionnement et l'utilité des archives, en même temps qu'ils découvrent le patrimoine historique, culturel et industriel de leur département. Cette malle-exposition intitulée « Il était une fois... » regorge de trésors : tiroirs remplis de jeux ; série de boîtes et de fac-similés de documents d'archives ; classeur contenant des papiers abîmés ; urne pour que les enfants y déposent un message et deviennent ainsi des producteurs d'archives ; puzzle des communes ; ordinateur portable pour visionner des cartes postales de jadis représentant toutes les communes du département ; reproductions d'affiches publicitaires illustrant les grands noms des industries qui ont marqué l'histoire économique du département ; reproductions de signature des grands noms de la science, de la littérature, de la politique et de l'industrie ayant vécu sur le territoire départemental.

Les archives municipales ne sont pas en reste : des instruments similaires existent sur le sujet des jardins (Rennes), de l'eau (Strasbourg), de l'histoire de l'école (Saint-Étienne, Strasbourg), des transports (Strasbourg), des élections (Marseille), du patrimoine historique. « Le patrimoine historique : l'exemple de l'Aubette à Strasbourg » illustre le cours d'éducation civique de 6^e sur la responsabilité face au patrimoine historique et culturel de la commune en étudiant l'histoire du bâtiment de l'Aubette et son classement comme monument historique.

Notons qu'aux archives de Strasbourg – mais aussi aux archives départementales du Lot-et-Garonne – sont mises en œuvre des mallettes pédagogiques (plus de vingt sont disponibles) pour préparer ou approfondir les connaissances acquises lors de la visite d'une exposition (dépliant, presse, catalogue, fac-similés de documents expositions).

Des facultés d'emprunt sont aussi ouvertes pour les jeux. Les archives municipales d'Épernay mettent en prêt leur « Jeu du maire » pour un usage par les élèves des cycles 3 et 4, en lien avec l'éducation morale et civique. Les archives municipales de Saint-Étienne proposent les leurs aux écoles ainsi qu'aux structures d'éducation populaire.

II. L'utilisation des nouvelles technologies et d'internet

Lors de l'enquête de 2003, seules 59 archives départementales et 56 archives municipales avaient un site internet, lequel se trouvait, en très grande majorité, inséré à celui de la collectivité de rattachement – départementale ou municipale. Aujourd'hui, pratiquement tous les services d'archives en sont nantis et le positionnement a aussi considérablement évolué : une étude récemment diligentée par le Service interministériel des archives de France¹ a montré que 75% des archives départementales détiennent en propre leur site, les autres restant inclus dans celui du conseil départemental ou, dans deux départements², figurant sur un portail culturel indépendant. Plusieurs dizaines d'entre eux sont engagés sur les médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.).

Si elles jouissent incontestablement d'une autonomie accrue dans la gestion et l'administration de ce moyen de communication, les archives départementales s'appuient pour sa mise en œuvre sur des outils techniques plus ou moins souples ; elles poursuivent, surtout, des stratégies variables, certaines mettant manifestement cet instrument davantage au centre de leur activité que d'autres, le tout se traduisant par des conceptions graphiques, ergonomiques ainsi que par des facilités de navigation différentes.

Dans les archives municipales, le contraste se révèle encore plus exacerbé avec des sites de facture moderne, en particulier dans les grandes agglomérations : Bordeaux, Le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse ; beaucoup d'autres, y compris dans des villes d'importance, ne consistent qu'en quelques pages intégrées au site de la mairie (Cholet, Dijon, Tours) ou de la médiathèque (Tourcoing), ce qui interdit d'amples contenus éditoriaux, voire contraint à privilégier, dans l'espace limité qui est octroyé, l'exposé des missions de l'institution, des fonds conservés ainsi que des modalités de consultation en salle de lecture.

Ce vecteur de communication s'étant généralisé, il était attendu de cette enquête qu'elle apprécie qualitativement l'utilisation qui en est faite dans le domaine de l'action pédagogique. Le mode virtuel est-il uniquement une voie pour se faire mieux connaître et attirer l'attention sur la pluralité des activités proposées ainsi que sur la profusion des

1. Implissio Consultants, « Analyse des sites Web des services d'archives départementales », phases 1 et 2, Service interministériel des archives de France, 2015 (consultable sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>).

2. Aude (sur Aude à la culture) et Hérault (sur Pierresvives - Cité des savoirs et du sport pour tous).

ressources pédagogiques produites ? Sert-il, plus spécialement, certaines facettes de l'activité éducative ? Sur le plan pédagogique, de nouveaux usages se sont-ils fait jour grâce au numérique et à ses potentialités ?

1) Un outil de communication pour augmenter la visibilité et simplifier la gestion

Pour la publicité sur la politique scolaire, il est fait appel à la fois au papier et à l'internet, les deux se côtoyant encore largement. Toutefois, il est maintenant constaté une légère supériorité des nouvelles technologies de l'information : 90% des services interrogés dans l'enquête en ligne font état de leur utilisation d'internet, 70% usent de brochures papier et 24% d'affiches. L'option a même déjà été prise, ici et là (archives départementales des Alpes-Maritimes, du Calvados, du Nord, par exemple), de s'en tenir au seul procédé dématérialisé, à l'exception des affiches des expositions itinérantes à l'attention des bénéficiaires de leur prêt.

Les informations relatives au volet éducatif diffusées sur les sites internet des Archives sont plus ou moins étoffées et il ressort, dans l'ensemble, qu'un potentiel de progression existe en la matière.

Sur le web des archives départementales, la fonction pédagogique donne lieu généralement à une rubrique que l'étude d'Implissio Consultants dit avoir repérée dans neuf cas sur dix, si bien que les liens recherchés, par internet, avec les usagers du monde éducatif s'avèrent bien supérieurs aux relations tentées, par ce même biais, avec les services versants. En revanche, la qualité des indications fournies se montre très hétérogène. La mission exercée et les grands traits du fonctionnement du service éducatif sont d'ordinaire abordés mais diversement dépeints (quelques paragraphes succincts ou de vraies explications sur l'organisation de ce secteur). On note aussi des irrégularités dans l'actualisation de ces renseignements : une vigilance insuffisante paraît être accordée à la mise à jour, cet aspect organisationnel étant sans doute jugé peu susceptible de grands changements dans le temps. On constate que des prestations supprimées y demeurent annoncées comme toujours en vigueur – archivobus dans le Cantal ou à la Martinique.

Les disparités se révèlent particulièrement fortes en ce qui concerne la description des activités dispensées. Dans de multiples cas, leur nature est brièvement esquissée avec renvoi, pour tout complément, à un contact par messagerie électronique. On s'en tient, d'autres fois, à une rapide énumération des intitulés des ateliers. Ailleurs, la nature de chaque atelier est évoquée en quelques lignes ou fait l'objet d'une fiche nourrie afin d'en transmettre un aperçu minutieux (objectifs, teneur, déroulement, durée de la session, niveau du public visé). Ces données sont le plus souvent présentées de manière statique : il faut consulter une liste (ou plusieurs listes organisées par niveau scolaire) ou télécharger et éditer la plaquette traditionnelle. De façon originale, les archives municipales d'Épernay s'appuient pour cela sur un diaporama. Au fur et à mesure des rénovations qui s'opèrent, de plus en plus de sites permettent à l'utilisateur d'aller directement aux activités répondant à leur attente par le biais d'un tri automatisé par période historique ou par niveau scolaire, voire, en Loire-Atlantique ou en Moselle, par thème ou type d'activités.

Sur les sites internet des archives municipales, les mentions faites du service éducatif sont, en règle générale, restreintes à la signalisation – qui, parfois, aurait besoin d'être

rafraîchie (présence d'un professeur-relais à Cholet, par exemple) – de l'existence d'une action à l'égard du public scolaire (Baie-Mahault, Chalon-sur-Saône, Cholet, Issoire), sans beaucoup plus de précisions ou avec une courte recension des thèmes traités (Calais, Tours).

Il arrive même que cette fonction soit passée totalement sous silence (Metz, Pau), y compris s'agissant de services actifs en ce sens ou de sites, pour le reste, plutôt riches : les archives municipales de Lorient, qui ont accueilli plus de 1 000 élèves en 2014 et affichent en ligne publications, expositions virtuelles, sources numérisées, sont muettes à ce sujet. La présentation détaillée de leur vocation pédagogique reste l'apanage de quelques uns, principalement dans les grandes villes (Bordeaux, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Étienne), par ailleurs souvent titulaires de sites en propre. Signalons, enfin, la situation originale des archives municipales d'Épernay dont le pan institutionnel se trouve sur le site de la mairie tandis que ce qui touche à l'éducatif, abondamment développé, est hébergé sur un site à tête de l'Éducation nationale.

Quelques initiatives intéressantes sont à relever. Les Archives nationales proposent une visite virtuelle sur l'architecture du site de Paris, en lien avec les ateliers pédagogiques sur ce thème. Sur le site des archives départementales du Val-d'Oise est diffusée une vidéo de trois minutes et demie prise lors d'une visite de scolaires. Plusieurs s'efforcent de mettre en valeur l'adéquation de leur offre avec les programmes scolaires : les archives municipales d'Épernay se basent sur ceux qui sont applicables à la rentrée 2016 pour citer en regard les animations qu'elles proposent ; celles d'Arles soulignent, dans la fiche descriptive de chacun de leurs ateliers, les compétences qui y sont travaillées ; les archives départementales du Tarn consacrent un tableau synthétique à cette correspondance laquelle est, pour chaque atelier – thématique ou manuel –, appréciée avec un code de couleur distinctif selon que celle-ci est parfaite, satisfaisante, moyenne ou inexistante.

Annoncées d'une manière plus ou moins évidente et atteintes au bout de cheminements plus ou moins intuitifs, les indications sur le rôle joué en matière éducative gagneraient à être plus facilement accessibles et mieux mises en valeur. Tantôt la rubrique relative à cette question apparaît, dès le menu d'accueil du site des Archives (ou de la partie Archives du site de la collectivité), sous le terme de « Service éducatif » ou sous un vocable choisi pour être mieux compris de tous (« Action éducative » en Seine-et-Marne, à Arles et Tours ; « Espace pédagogique » en Maine-et-Loire ; « Espace éducatif » en Ardèche ; « Espace Enseignants (et élèves) » dans les Alpes-Maritimes, les Ardennes et l'Aube ; « Enseigner » dans la Creuse, la Loire-Atlantique, le Bas-Rhin et le Var ; « Archives et pédagogie » dans les Côtes-d'Armor). Tantôt la partie éducative n'est pas individualisée et doit être recherchée sous un intitulé générique, parfaitement explicite (« Activités éducatives et culturelles » dans le Nord ; « Action culturelle et éducative » à Reims ; « Action culturelle et pédagogique » dans la Sarthe ; « Espace culturel et éducatif » dans le Morbihan) ou moins immédiatement évident (« Activités culturelles » dans le Pas-de-Calais et la Somme ; « Action culturelle » dans les Hautes-Pyrénées, les Deux-Sèvres et la Haute-Savoie ; « Offre culturelle à Lyon » ; « Action patrimoniale et culturelle » dans le Jura). On parvient également à ces informations derrière des boutons tels que « Apprendre » (Aude, Haute-Garonne, Seine-Maritime, Yvelines), « Apprendre et découvrir » (Ain), « Apprendre et jouer » (Bordeaux), « Découvrir » (Doubs, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne), « Savoir » (Alpes-de-Haute-Provence), « Transmettre » (Gard), « Visiter et apprendre » (Strasbourg). Il faut même, quelquefois, aller les trouver sous une dénomination moins parlante (« Ressources » dans les

Hautes-Alpes ; « En Pratique » en Haute-Loire ; « Découvertes » en Moselle ; « Salle de lecture et services » en Vendée).

Certains services (Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aube, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, par exemple) ont mis en ligne des formulaires de réservation – d'un atelier, d'une mallette pédagogique, d'une exposition itinérante, d'une session d'archivobus – assortis, dans plusieurs cas, de calendriers de mises à disposition tenus à jour, ce qui permet aux utilisateurs potentiels de connaître les créneaux de disponibilité encore utilisables. En Dordogne, Ille-et-Vilaine ou Lozère, les établissements peuvent télécharger le texte d'une convention de prêt d'exposition et, dans le Var, les enseignants ont la possibilité de faire de même avec la fiche d'évaluation des animations suivies.

2) Un moyen pour diversifier l'approche traditionnelle de la publication et favoriser les séances en classe

Les rubriques éducatives des sites internet des Archives comprennent très souvent une sous-partie « Ressources ou Publications » ; plus exceptionnellement, dans les Hautes-Alpes, elle en constitue l'essentiel. Les services d'archives ont compris que les nouvelles technologies, et en premier lieu internet, représentaient une opportunité pour remettre en activité, diversifier et moderniser leur démarche éditoriale. Partis de la publication sur le web de leurs outils pédagogiques (dossiers, livrets, etc.), ils étendent progressivement cette diffusion à des gisements documentaires les plus complets et variés possibles. La finalité est, qu'à côté des animations dans lequel le service éducatif est médiateur entre les documents et le public scolaire, puissent se dérouler en classe des ateliers numériques, prêts à l'emploi et téléchargeables, afin de pallier les coûts de déplacement des élèves, le manque de moyens humains pour étendre le nombre des sessions tenues aux Archives ainsi que les difficultés à atteindre la population scolaire sur tout le territoire.

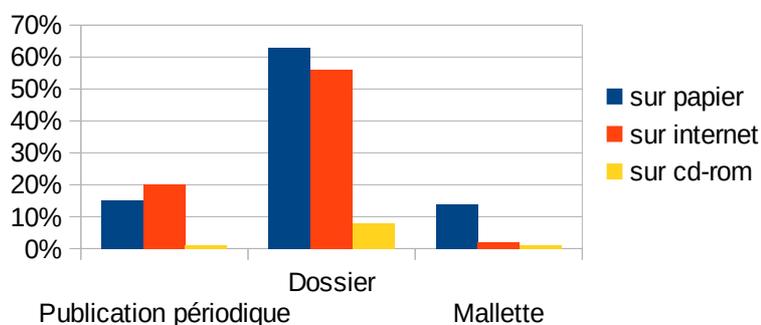
Dans la première décennie des années 2000, il a été réalisé des éditions de dossiers pédagogiques sous la forme de cédérom ou de DVD afin de tirer parti des capacités d'approches multiples (chronologique, thématique) et de navigation en transversalité par le biais de liens. Les archives départementales de l'Allier ont, en ajoutant un accompagnement pédagogique à la teneur de l'une de leurs expositions, établi un cédérom relatif à la position singulière de ce département, siège du gouvernement de Vichy pendant la seconde guerre mondiale ; celles de la Corrèze en ont conçu un sur *Les étrangers en Corrèze à l'époque contemporaine* et celles de la Seine-Maritime sur les événements de 1944 dans le département – *La liberté s'enfante dans la douleur*. Dans l'Aube, deux DVD ont été produits, l'un – *Le dernier Templier d'Avallieur* – constitué d'un documentaire à partir des interrogatoires des Templiers conservés aux Archives nationales et l'autre – *La Libération de Troyes* – de films d'amateurs. Dans le Loir-et-Cher, deux autres, respectivement intitulés *L'histoire en un clic* et *La seconde guerre mondiale*, ont été distribués en 2009-2010 aux centres de documentation des établissements scolaires et aux Rendez-vous de l'histoire de Blois.

Les archives départementales de l'Aube (sur les sceaux et les blasons) et celles des Vosges (sur la conscience du territoire et la mémoire industrielle de ce département) ont, elles, usé de cédérom pour des mallettes pédagogiques. L'enquête menée en ligne a confirmé que cédérom et DVD se trouvent en recul ; de plus, ils ne sont jamais employés comme support unique mais plutôt couplés, soit avec des publications papier, soit avec internet, certains

services se servant de ces trois variantes (Loir-et-Cher, Nord, Seine-et-Marne et Épernay pour leurs dossiers ; Nord et Marseille pour leurs publications).

Avec l'essor d'internet, les attitudes se sont infléchies en faveur de ce réseau de communication qui permet de fréquentes mises à jour et touche un large lectorat. L'habitude s'est prise de poster sur le web les nouvelles productions (fiches ou dossiers pédagogiques, livrets ou catalogues d'exposition, publications périodiques) au fil de leur achèvement. Si les dossiers pédagogiques existent majoritairement sous la forme traditionnelle papier (dans 63% des services interrogés dans l'enquête en ligne), l'évolution vers des produits téléchargeables avance à grands pas (dans 56% de ceux-ci). De fait, un tiers des services en publient simultanément sur les deux supports, tandis que près d'un service sur cinq ne recourt plus qu'à internet. Pour ce qui est des publications périodiques, internet l'emporte sur le papier (20% contre 15%), l'édition se faisant à la fois sur papier et sur internet dans 10% des services interrogés dans l'enquête en ligne.

Type et mode de publication des produits pédagogiques



Source : enquête en ligne 2014

Il est aussi devenu d'usage, chaque fois qu'une nouvelle exposition est montée, d'en placer une version, accompagnée de son livret d'exploitation pédagogique, sur internet. 62% des sites d'archives départementales proposent aujourd'hui des expositions virtuelles et cette tendance se dessine aussi en archives municipales (Cannes, Dijon, Le Havre, Lorient, Lyon, Reims, par exemple). Les archives départementales du Pas-de-Calais, quant à elles, ont mis sur leur site une mallette pédagogique au format numérique relative à l'héraldique ; d'autres se trouvent sur ceux des archives départementales de l'Aude, du Lot-et-Garonne, de la Haute-Savoie, des Yvelines. Enfin, plusieurs services (Archives nationales, archives départementales des Côtes-d'Armor, de la Dordogne, du Jura, de la Manche, du Nord, de la Seine-Saint-Denis, de la Réunion) dispensent une visite virtuelle de leur bâtiment. Quelques-uns vont jusqu'à donner accès à des restitutions de réalisations effectuées à l'occasion d'une participation au service éducatif (Aude, Gironde, Nord, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime), à des études historiques menées par des chercheurs à partir de leurs fonds d'archives (Seine-Maritime), à des enregistrements d'émissions de la radio locale (Cannes, Épernay) consacrées aux problématiques étudiées dans le cadre du service éducatif (Tarn) ou de la télévision locale (Cannes).

Ainsi, tout l'éventail des instruments actionnés lors des séances éducatives se voit peu à peu transposé sur internet dans la perspective que – comme cela a pleinement réussi avec les

historiens et généalogistes en ce qui concerne les séries de documents les plus communément consultées – les enseignants puissent y accéder à distance pour bâtir ou illustrer leurs cours, ou que les élèves s’y réfèrent pour leurs travaux de recherches documentaires.

S’il y a, en conséquence, de multiples ressources disponibles sur les sites des Archives ou sur ceux de l’Éducation, celles-ci restent, dans leur conception, calquées sur la logique des productions traditionnelles. La priorité a été mise sur le report en ligne de l’existant, sans véritable modification ou avec des ajustements *a minima*. Ainsi, la mallette virtuelle des archives départementales du Pas-de-Calais mentionnée ci-dessus comprend, de façon classique, plusieurs facettes : pour apprendre, un cahier du professeur portant un assez long texte explicatif ; pour tester les connaissances, des cours et jeux interactifs à l’intention des élèves ; pour explorer, des informations complémentaires (armoiries conservées aux archives départementales et bibliographie).

Dans leur configuration, les outils pédagogiques numériques recopient pareillement ceux établis sur papier. Les services d’archives sont allés au plus simple pour tenir le rythme : les dossiers pédagogiques sont au format PDF avec, uniquement, un fractionnement en autant de fichiers que de composantes (reproductions de documents, commentaires et recommandations voués aux enseignants, questionnaires visant les élèves). Pour les expositions virtuelles, 32% des archives départementales utilisent un module dédié et 30% ont recours à une galerie avec un lien simple sur le fichier ou vers le site Calaméo (Ariège, Loir-et-Cher). Moins répandues – mais en voie d’extension – sont les publications numériques qui prennent une forme s’apparentant à un mini-site (cahiers pédagogiques *Histoire de l’aéronautique dans le Cher, 1910-1945* ou *Croissance urbaine de Bourges des années 1830 à 1940* aux archives départementales du Cher ; *Lille envahi, 1914-1918* dans celles du Nord ; *Actions de la Résistance en Seine-Inférieure* dans celles de Seine-Maritime).

La masse offerte est inégale. Beaucoup se bornent à placer sur internet leurs dernières réalisations. En archives départementales, il y a en moyenne, par site, entre deux et quatre dossiers pédagogiques, un nombre équivalent d’expositions virtuelles ainsi que les récentes parutions des publications périodiques. En Mayenne par exemple, deux numéros des *Dossiers d’histoire* sont consultables en ligne alors que la collection en compte un total de trente. Plus exceptionnellement, il a été fait l’effort de campagnes d’envergure en numérisant systématiquement les anciennes publications (tel est le cas, en Savoie, pour la totalité des numéros du bulletin de liaison *Mille ans d’histoire* parus depuis 1998 et en Seine-et-Marne pour toutes les collections existantes – *Mémoires et documents* ; *Dossiers du professeur-relais* ; *Bloc-note des professeurs-relais* et *Lettre du service éducatif*) ou les panneaux des expositions itinérantes (Manche, par exemple). La même tendance est observée dans les archives municipales, la plupart n’ayant que quelques dossiers pédagogiques ou publications sur leur site (deux dossiers pédagogiques en ligne à Douai, par exemple) et un petit nombre (Cannes, Montbéliard) des ensembles plus volumineux.

Les différentes catégories de ressources (dossiers, expositions, publications, etc.) sont généralement organisées séparément et les conditions d’accès s’en tiennent à une présentation par cycle avec, quelquefois, des renvois par liens entre éléments complémentaires (entre dossiers pédagogiques, expositions virtuelles et mallettes sur un même thème dans l’Aube ou les Yvelines, par exemple).

Peu nombreux sont les services qui ont regroupé tout leur matériel pédagogique en un unique réservoir, en y ajoutant des moyens de recherche plus ou moins sophistiqués. En Seine-et-Marne, le volume important est accessible par le biais d'une arborescence complexe, par discipline (histoire, histoire des arts, géographie, éducation civique) puis par période historique. Les facultés de sélection selon plusieurs critères sont rares : on relève sur le site des archives municipales de Toulouse une vingtaine d'albums sous Flickr et un centre de ressources, avec recherche possible par discipline, niveau, thème, type de document, mot-clé. Sous l'intitulé de « mallette pédagogique », les archives départementales d'Ille-et-Vilaine diffusent des documents issus de leurs fonds, numérisés et accompagnés d'une analyse, au sein desquels il est loisible à l'utilisateur de se repérer de plusieurs façons : en affichant la liste complète des dossiers ; par le biais d'une frise chronologique sur laquelle chaque dossier est intégré ; par une galerie présentant l'ensemble des documents disponibles ou par moteur de recherche (par période, thème ou niveau donné).

3) De nouvelles perspectives encore ponctuellement explorées

L'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques pédagogiques est, à l'heure actuelle, une des préoccupations de l'Éducation nationale car ordinateurs, tablettes et tableaux blancs interactifs s'installent dans les classes : entre 2005 et 2014, le nombre des écrans a ainsi doublé en collèges, passant de 12,7 à 22 pour 100 élèves. De plus, des partenariats entre académies et collectivités territoriales contribuent au déploiement d'espaces numériques de travail (ENT) – portail web unique et sécurisé sur lequel est placé un ensemble de services (vie scolaire et cahier de texte numérique, communication et ressources pédagogiques) – auxquels élèves, parents et professeurs d'un même établissement scolaire peuvent se connecter. La généralisation de l'équipement continue d'être la priorité tant les retards sont encore grands mais il faut, parallèlement, soutenir la production et la diffusion de contenus pédagogiques numériques ainsi que la recherche et la propagation d'usages appropriés. Dans quelle mesure les Archives prennent-elles part à cet effort visant à favoriser la maîtrise et l'utilisation responsable des services numériques et à développer de nouvelles pédagogies fondées sur les technologies, dans la perspective que les élèves, au lieu d'une écoute passive, puissent devenir opérateurs de leurs apprentissages ?

Une première étape consiste à rendre les matériaux pédagogiques produits aisément affichables sur des terminaux de consultation mobiles. En Corrèze, département dans lequel chaque collégien dispose d'une tablette depuis 2011, les thématiques déjà traitées par les archives départementales ont été adaptées pour y être consultables au format ibook ; celles de Seine-Maritime ont, dans le prolongement de leur exposition « Crimes et Châtiments », développé une application sur tablettes (pour Android et Apple) mettant à portée, gratuitement, des documents écrits, des photographies et du son, pour explorer une dizaine d'affaires criminelles normandes de natures variées.

Au-delà de la simple mise à disposition de supports pédagogiques au format numérique, des initiatives ont été prises en vue de familiariser les élèves à leur utilisation, de leur apprendre comment les exploiter et se les approprier pour leurs propres créations. Depuis 2007, les archives municipales de Bordeaux organisent dans ce sens – en partenariat avec l'agence Écrit Cinéma Livre Audiovisuel Aquitaine (ECLA), la direction régionale des Affaires culturelles et le rectorat – des ateliers « Monumériques » qui marient des visites de

lieux patrimoniaux (archives, musées), des balades urbaines et un travail à partir d'un corpus de documents numérisés pour aboutir à la réalisation, sous l'encadrement d'une équipe enseignante pluridisciplinaire et la houlette d'un professionnel du numérique, d'une production numérique originale. Ce programme « Monumériques-Archimériques » d'éducation au patrimoine par le numérique, qui ne s'éloigne pas des modalités traditionnelles des ateliers pédagogiques des Archives ni de la présence de médiateur, est étendu à l'ensemble de la région Aquitaine, sur le thème de la traite négrière en Gironde, de la Grande Guerre dans les Landes.

Sur le site des archives municipales de Rennes se trouve un dossier pédagogique sur la Révolution dans cette ville qui permet aux enseignants de consulter une sélection de documents contextualisés et de créer leur support de cours en réalisant, en ligne, leur diaporama. Pour sa part, la direction des archives départementales des Hauts-de-Seine a fait le choix de laisser toute latitude d'expression aux élèves en mettant sur internet, à l'intention des collégiens, non seulement des documents (affiches issues des collections sur trois sujets : la Révolution française, la révolution industrielle, la guerre 1914-1918) mais aussi un logiciel (*Images Actives*, développé par le Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles) : l'idée est que les élèves « *puissent créer des schémas, tableaux, images dynamiques où légendes et commentaires sont directement associés aux zones pertinentes du document, en somme s'approprier les images, les commenter* ».

Quelques projets innovants vont plus loin : au travers de modules pédagogiques en ligne, on cherche à rendre possible l'acquisition d'un savoir en s'appuyant sur des interactions à distance. Les Archives nationales recourent à des plates-formes collaboratives sous licence libre (Ganesha, Moodle) pour une expérimentation d'apprentissage en ligne (*e-learning*) avec les étudiants du collège Garneau de Québec, portant sur la civilisation médiévale occidentale. Dans ce cas de figure, l'accès à des ressources (documents numérisés, liens avec des sites utiles, vidéos, consignes d'exploitation) est combiné avec un forum autorisant une collaboration entre les Archives et l'établissement scolaire pré-cité, la fonction de médiation étant remplie par le biais des nouvelles technologies dans un cours animé simultanément avec le professeur canadien.

Dans le cadre de l'accompagnement des usages de l'ENT, les archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, en partenariat avec le Centre Érasme, présentent, sur l'espace pédagogique <https://www.laclassse.com> un corpus de documents numérisés extraits de leurs fonds ainsi que les outils numériques en autorisant l'exploitation. Neuf classes (300 élèves) ont été retenues pour construire, durant l'année scolaire 2015-2016, une histoire à partir de ces sources en se basant sur un lieu (ferme, hôpital, école) existant en 1914 à proximité de leur établissement scolaire et réaliser un poster mis en page par un graphiste en vue de la rencontre finale, en mai 2016, aux archives départementales. Elles ont bénéficié tout au long de l'année, à dates pré-définies, d'échanges sur l'ENT avec un conservateur des archives départementales. Dans cette formule, la médiation est accomplie de loin mais il a été ménagé aux élèves un contact direct avec les documents originaux grâce à une visite aux archives municipales du lieu ainsi qu'à un déplacement d'une journée aux archives départementales, en fin d'année scolaire.

Les archives départementales des Hautes-Pyrénées ont collaboré avec l'Éducation nationale – dans le cadre de M@gistère, dispositif de formation continue tutorée et interactive

à destination des enseignants du 1^{er} degré – à un atelier « Parcours de poilu », comprenant trois heures de formation à distance et trois heures en présence, destiné à inculquer aux stagiaires la méthode pour lancer leurs élèves sur les pas des poilus du département et en même temps leur suggérer des pistes d'exploitation des données (par exemple, une frise chronologique associée à une géolocalisation).

Pour le moment, le partage en réseau dans l'optique de nouvelles dynamiques pédagogiques se résume au lancement de ces quelques expériences¹ dont la généralisation supposerait l'investissement d'équipes conséquentes et spécialisées. Dans le domaine éducatif, à la différence de ce qui existe avec les sources numérisées vis-à-vis desquelles le public internaute est encouragé à réagir, commenter, annoter, indexer, les fonctionnalités de travail en collaboration sont peu ou pas explorées pour maintenir, dans le virtuel, une médiation équivalente à celle dispensée dans les ateliers tenus dans l'enceinte des Archives. Tout au plus est-il donné, sur quelques sites (Hautes-Alpes, Cher), autour des dossiers pédagogiques mis en ligne, la possibilité de déposer des commentaires libres ou d'indiquer d'autres références.

Pour former aux principes des recherches sur la première guerre mondiale, les archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont pris le truchement d'un *docgame* – « Classe 1914, ne m'oubliez pas » –, bande dessinée interactive et animée, portée par la voix d'un narrateur, dans lequel l'internaute incarne le destin d'un personnage du département, amené à faire des choix de vie tout au long de l'aventure : basée sur de nombreux documents d'époque, l'histoire commence en 1893 et s'achève en 1925, dans les tourments de l'après-guerre. Les Archives du Morbihan et des Yvelines ont agi de façon approchante avec, pour les unes, un jeu-concours virtuel sous forme de diverses missions à réaliser, et pour les autres, un jeu sérieux – « Gueule d'ange » – par le biais duquel le public, et en priorité les jeunes, sont invités à remonter, pendant deux mois, la trace d'un mystérieux poilu au travers de la résolution d'énigmes, une récompense étant attribuée aux gagnants qui en élucideraient l'identité.

Dans ces trois entreprises d'envergure, qui ont entraîné des mois d'écriture du scénario puis de production graphique et technique par des intervenants qualifiés, se trouvent conjugués dimension ludique et outil de connaissance, l'intention pédagogique étant maquillée sous une interface distrayante particulièrement soignée.

Aussi ambitieux soient-ils, ces jeux historiques interactifs s'inscrivent dans un mouvement déjà ancien. Les archives départementales de l'Aube l'ont lancé en 2006 avec leur « Mystère de la Cordelière », jeu d'énigmes et d'aventures en ligne, puis poursuivi avec d'autres sur les sceaux et sur les blasons. Celles des Alpes-Maritimes ont réalisé une exposition virtuelle sur le comté de Nice et la Maison de Savoie (en surfant sur la galerie de portraits des différents souverains, on découvre des documents d'archives racontant leur règne), associée à un quiz et à une frise chronologique mobile, et celles des Pyrénées-Atlantiques un jeu d'énigmes sur l'organisation de leur service et leurs collections – « Nom de code A.R.C.H.I.V.I.S.T.E. ».

1. On peut ajouter que, pour un public non exclusivement scolaire, les archives départementales des Yvelines ont ouvert une plate-forme collaborative (« le Wiki de la Grande Guerre ») destinée à fédérer, jusqu'en 2018, les contributions des Yvelinois (archives municipales, sociétés d'histoire, associations, particuliers), incités à enrichir la connaissance du passé du territoire départemental (lieux, événements, personnages, etc.) durant ce conflit, à commencer par l'histoire des monuments aux morts ou le parcours des mobilisés.

Le caractère convivial de l'environnement numérique est mis en avant par les Archives depuis longtemps et assez largement, pour des pratiques de loisirs culturels ou l'auto-vérification ludique des acquis sur les personnages, les lieux et les événements en lien avec le territoire. Les archives départementales des Alpes-Maritimes offrent un jeu questions-réponses (« Les Alpes-Maritimes en 600 questions ») à partir duquel chacun peut tester ses connaissances sur le département autour de six thèmes (personnalités, géographie, histoire, XX^e siècle, art et cuisine, spécialités et traditions) et qui, par ailleurs, peut être imprimé sur des fiches cartonnées pour devenir, utilisé avec des dés, un jeu de plateau. Des pages récréatives ou espaces ludiques, à destination des jeunes ou d'un public plus large, se retrouvent sur plusieurs sites : quiz (« Pelotes de l'Aisne » dans l'Aisne, archives municipales de Bordeaux, de Reims, de Rennes) ; puzzles établis à partir d'illustrations tirées de documents d'archives dont il faut replacer les pièces dans le bon ordre pour reconstituer une affiche, une héliogravure ou une peinture (Aisne, Lozère, Bordeaux, par exemple) ; jeux de paires (Lozère, Bordeaux où il faut associer images de monuments ou de fontaines de la ville à leur nom) ; coloriages (Alpes-Maritimes).

III. Le contenu des séances éducatives

Lorsqu'on se livre à une lecture en profondeur des sites internet des services d'archives, on est frappé par la très grande uniformité que présente l'offre faite aux scolaires, que ce soit dans les Archives nationales, départementales ou municipales. Cette homogénéité découle des deux grands principes qui sous-tendent les séances éducatives : une méthodologie faisant la part belle à la relation avec des documents d'essence locale ; une adéquation avec les programmes scolaires définissant les connaissances essentielles devant être acquises au cours de chaque cycle d'enseignement.

La nécessité d'adhérer à ce cadre national, de répondre aux remaniements qui y sont apportés (accent mis sur l'histoire des arts à partir de 2008, renouvellement de l'enseignement moral et civique en 2015-2016, par exemple) et de se conformer aux nouvelles pratiques pédagogiques (mise en place, en 2010, d'enseignements d'exploration en 2nde générale et technologique, par exemple) semble désormais intégrée dans les activités proposées, alors qu'au moment de la précédente enquête il avait dû être appelé au respect de cette obligation. Au cours des dernières années, les travaux transdisciplinaires ainsi que la mise en œuvre de sessions pédagogiques individualisées ont été renforcés et de nouvelles adaptations sont à prévoir dans le prolongement de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en date du 8 juillet 2013 et de la réforme des programmes qui est entrée en application à la rentrée 2016¹.

1. La scolarité obligatoire est réorganisée en 3 cycles de 3 années (cycle 2 – celui des apprentissages fondamentaux – du CP au CE2 ; cycle 3 – celui de consolidation – du CM1 à la 6^e et cycle 4 – celui des approfondissements – de la 5^e à la 3^e) ; le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est redéfini autour de cinq domaines (langages ; méthodes ; formation de la personne et du citoyen ; systèmes naturels et techniques ; représentation du monde) ; des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), démarche de projets mixant trois différentes disciplines, sont introduits de la 5^e à la 3^e avec huit thèmes donnés : transition écologique et développement durable ; sciences, technologie et société ; corps, santé, bien-être et sécurité ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou régionales ; culture et création artistique ; information, communication, citoyenneté ; monde économique et professionnel.

Les documents d'archives constituent une réserve quasi-inépuisable pour l'étude d'un territoire et de ses habitants. Sédiments de l'histoire, ils sont essentiels dans l'enseignement de cette discipline dans la mesure où ils sont propres à aider les jeunes à investir de façon concrète les temps anciens, à se forger des repères temporels et spatiaux, à prendre conscience des héritages et, par effet de miroir, des enjeux d'aujourd'hui. Ils donnent également matière, du fait de la multiplicité des points d'entrée qu'ils laissent entrevoir, à des incursions dans bien d'autres directions (domaines littéraire, artistique, scientifique). Outre d'acquérir autonomie et initiative, d'apprendre à écouter, à raisonner, à argumenter, à œuvrer en groupe et à s'inscrire dans un projet, la participation au service éducatif donne aux élèves la faculté de compléter leur savoir-faire, de consolider leur culture, de se sensibiliser au patrimoine, de s'initier à la vie civique.

1) Des visées pédagogiques articulées autour de la rencontre avec les documents

En se rendant aux Archives en complément de leur cours, pour approfondir, au travers d'un exemple local, une question figurant au programme officiel, les élèves abordent l'histoire autrement qu'en classe : ils la saisissent « à la source » et au prisme d'événements, qui, en écho de l'histoire nationale, se sont, dans une période plus ou moins lointaine, déroulés dans leur voisinage géographique immédiat.

Ils entrent en contact direct avec des pièces authentiques, sélectionnées avec soin en raison de leur pertinence avec la problématique soulevée, et, par leur intermédiaire, vont faire, par étapes, l'apprentissage méthodologique de l'élaboration du savoir historique.

Ils découvrent d'abord le matériau fondamental que représentent les archives. La confrontation avec ces objets historiques dont, selon les époques, le support de l'information (parchemin, papier, photographie, film, etc.) et la présentation générale (graphie, formulations, mode de validation, etc.) varient considérablement, les interpelle en recréant la distance temporelle qui, la plupart de temps, leur fait grandement défaut tant ils sont, sous l'effet des médias, plongés en permanence dans l'actualité. Leur intérêt s'en trouve suscité et souvent même un choc émotionnel se produit quand ils prennent la mesure, dans ce contexte, d'être face à des traces tangibles du passé, issues des activités de personnes ayant évolué autrefois dans l'environnement qui est le leur aujourd'hui.

Aidés par les supports pédagogiques qui leur sont distribués, ils enclenchent eux-mêmes, en portant attention à leur forme et à leur fond, la démarche adéquate pour faire parler ces archives : identification du type de document, repérage de sa structure (en-tête, date, signature), détermination de l'objet principal et des objets complémentaires qui y sont exposés. Mis en situation d'expérimenter la posture de l'historien, ils s'interrogent, aiguissent leur sens de l'observation et leur esprit critique. Pour finir, il est fait appel à leur capacité de synthèse pour dégager les liens unissant les différents documents qu'ils ont sous les yeux et interpréter l'ensemble en vue d'aboutir à des conclusions.

À l'issue de la séance, la vision qu'ils avaient jusque-là de l'histoire a évolué. Dans leur parcours scolaire, ils ne l'avaient envisagée qu'au travers du discours délivré dans leurs manuels scolaires, avec l'appui d'une documentation visuelle abondante mais très hétérogène (documents originaux, extraits de textes, schémas didactiques, etc). Ils repartent des Archives en ayant assimilé la notion de sources dont il leur a été démontré la portée de témoignage

comme la valeur patrimoniale. Ils se sont aussi enrichis de compétences (recherche, analyse, contextualisation, distanciation, interprétation). Les documents ne leur apparaissent plus comme de simples illustrations mais comme la base de la réflexion de l'historien parce qu'ils se sont exercés en pratique à leur traitement (analyse approfondie de chacun, recoupements entre les uns et les autres). L'histoire n'est plus une révélation, elle résulte d'un processus scientifique mené avec rigueur. On escompte, par la même occasion, leur communiquer le goût de la recherche personnelle et les convaincre de l'attitude retenue qu'il convient d'adopter à l'égard de la fiabilité des informations dont ils sont quotidiennement abreuvés, en particulier de celles véhiculées par le canal d'internet et des réseaux sociaux.

Pour mener leur étude de cas, les élèves se penchent sur des faits qui ont pris place dans un espace qui leur est familier : en liant les pages d'histoire à des endroits connus et à des parcours d'individus, c'est à une approche sensible qu'on les convie. En réalisant que leur localité a eu un passé fécond et en percevant de quelle manière le paysage socio-économique local a été façonné sous la pression d'une multiplicité de facteurs (passé agricole, apport de populations venues d'ailleurs, etc.), ils s'approprient leurs racines ou, s'ils ne sont pas originaires de la région ou récemment arrivés en France, ils y puisent des éléments d'intégration pour s'ancrer dans la culture environnante. L'expérience qui est ainsi faite d'une histoire proche et concrète concourt à la construction de leur identité personnelle et collective, tout en contribuant au développement de leur civisme.

Durant toute la séquence pédagogique, les enfants s'immergent dans la société révolue de laquelle sont issus les documents ; leurs questionnements vont et viennent de celle-ci aux préoccupations contemporaines, si bien qu'un transfert dynamique s'instaure entre phénomènes de jadis et réalités actuelles. De cette gymnastique intellectuelle entre les temporalités, les élèves retirent une idée plus vivante de l'histoire ; la discipline y gagne un sens ; son utilité pour mieux comprendre le présent et se préparer à l'avenir se fait plus clairement jour.

2) Un éclairage capital pour certains champs disciplinaires

Les ressources produites dans les services éducatifs des Archives – activités comme outils pédagogiques (expositions, dossiers, etc.) – sont majoritairement centrées sur les thématiques inscrites aux programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique (ou éducation civique, juridique et sociale en lycées).

Le processus pédagogique axé sur les documents que nous avons décrit plus haut s'applique indifféremment à toutes les périodes historiques. Certaines, d'abord approchées dans le primaire puis approfondies plus tard en collège ou en lycée, sont fortement représentées : le Moyen Âge et la civilisation médiévale européenne (féodalité, chevalerie, rôle de l'Église) ; la Révolution (États généraux et cahiers de doléances) et la période contemporaine. Du XIX^e siècle, on retient la révolution industrielle et l'industrialisation, le travail des enfants et leur scolarisation et, du XX^e siècle, l'évolution du statut de la femme, l'influence de la presse, les conquêtes sociales de 1936 et, surtout, les conflits contemporains.

La première guerre mondiale est examinée sous toutes ses facettes : entrée en guerre, mobilisation et réquisitions ; propagande ; guerre et combattants par le biais de témoignages de soldats (lettres de poilu, cartes postales, carnets de guerre) ; conditions de vie à l'arrière ;

impact sur l'agriculture ; femmes, enfants et étrangers dans la guerre ; hôpitaux de guerre ; réfugiés ; monuments aux morts ; dommages de guerre.

Il en va de même pour la seconde guerre mondiale : vie quotidienne pendant l'Occupation, ravitaillement, propagande, ligne de démarcation, bombardements, collaboration, déportation, Résistance, Libération. Les persécutions à l'encontre des Juifs et des Tziganes donnent lieu à une minutieuse exploration, notamment là où ont existé des camps d'internement : Les Milles dans les Bouches-du-Rhône, camp de Beaudésert à Mérignac en Gironde, de Monts (au lieu dit La Lande) en Indre-et-Loire, de Rieucros en Lozère, camps du Pays castelbriantais en Loire-Atlantique, camp pour tziganes de Montreuil-Belley en Maine-et-Loire. On étudie de même les épisodes de massacres de la fin de la guerre (ceux survenus à Tulle en juin 1944 en Corrèze, par exemple).

Bien qu'il en soit peu fait état dans les programmes scolaires, sont aussi analysées les répercussions de la guerre civile d'Espagne, principalement dans les aires géographiques qui ont été touchées (Aude, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales) et dans lesquelles nombre de ces réfugiés ont fait souche : ainsi on se penche sur l'entrée en France de flux de Républicains espagnols, fuyant les troupes franquistes après la chute de la Catalogne, et sur les conditions de leur accueil dans des camps, par la suite transformés en camps d'internement (Bram dans l'Aude, Gurs dans les Pyrénées-Orientales).

La traite des Noirs et l'esclavage sont depuis longtemps sujets d'étude dans les départements d'outre-mer : condition des esclaves, abolition et affranchissement, registres d'individualités sur lesquels ont été enregistrés les noms attribués aux anciens esclaves, mais également organisation spatiale et sociale de l'habitation sucrière à la Guadeloupe et à la Martinique. Puisque la question fait désormais l'objet d'un enseignement dans le primaire et en collège (4^e), ces sujets sont également à l'ordre du jour en métropole, surtout dans les départements et villes historiquement les plus concernés (Charente-Maritime, Gironde, Loire-Atlantique, Morbihan, Le Havre).

En revanche, d'autres moments forts sont, sauf exceptions, beaucoup moins fréquemment développés : la Renaissance, le XVII^e siècle, les Lumières, la guerre de 1870, la colonisation, la guerre d'Algérie.

Dans le souci de cerner au plus près l'identité locale, toutes les spécificités du ressort territorial se trouvent prises en considération. Elles peuvent être d'ordre politique (réunion tardive à la France en Savoie, annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Empire allemand entre 1871 et 1918 en Moselle ou dans le Bas-Rhin), religieux (protestantisme dans la Drôme, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne ou le Var, par exemple), économique avec les secteurs ou entreprises qui en ont fait la prospérité (chocolaterie Poulain en Loir-et-Cher, Manufrance dans la Loire, Lu en Loire-Atlantique, activité lainière en Lozère, brasseries dans la Marne, économie de la pêche à la baleine dans les Pyrénées-Atlantiques, papeteries Darblay dans l'Essonne, dentelle à Calais, maisons de champagne Chandon-Moët et Mercier à Épernay), culturel (bals et anciens musiciens en Dordogne, tradition de la bête d'Orléans ayant sévi dans l'Orléanais et le pays chartrain en Eure-et-Loir).

Les mouvements de population auxquels a été confrontée l'entité spatiale constituent un motif d'intérêt dans les terroirs affectés par une émigration sous la forme d'un exode en

direction de Paris (les maçons de la Creuse) ou de départements au-delà des mers (les Ariégeois d'outre-mer, l'émigration haut-pyrénéenne, l'émigration basque vers l'Amérique) au XIX^e siècle, ou dans ceux qui ont été terres d'accueil d'une immigration (italienne dans les Bouches-du-Rhône, espagnole en Seine-Saint-Denis, indienne à la Martinique, asiatique en Nouvelle-Calédonie). Enfin, sont passés en revue les catastrophes qui ont jadis (peste de 1720 à Marseille, incendie survenu la même année à Rennes) ou plus récemment (crue de la Seine en 1910, dans l'Essonne) frappés le territoire, les personnalités qui y ont laissé leur empreinte (Brillat-Savarin dans l'Ain, La Pérouse dans le Tarn), les faits divers qui l'ont ébranlé (Affaire Lafarge, l'empoisonneuse du Glandier en Corrèze ou l'affaire Ravachol dans la Loire, par exemple), les événements prestigieux qui l'ont illustré (sacre de Henri IV à Chartres en Eure-et-Loir, Jeux olympiques d'Albertville en Savoie en 1992).

L'accent est évidemment mis sur l'histoire des arts et l'éducation artistique, introduites depuis 2008 pour favoriser les liens entre la connaissance et la sensibilité. Certaines pièces d'archives peuvent être considérées pour leur caractère esthétique (manuscrits enluminés, gravures anciennes, affiches publicitaires, etc.) et déboucher sur des productions artistiques : pratique calligraphique, sigillographie, réalisation d'une enluminure, création d'une affiche, dessin d'une rose des vents à la manière des géographes d'Ancien Régime, etc. Les documents iconographiques se prêtent à une éducation à l'image : analyse d'une carte postale ou d'une photographie (supports, techniques, discours) ; atelier de langage graphique à partir d'affiches, anciennes ou contemporaines, pour décrypter comment procède ce moyen d'expression, qui vise à informer mais cherche tout autant à convaincre, pour faire passer un message en combinant image et texte. Dans leur ensemble, les fonds d'archives renferment à foison des éléments (contrats, plans, dessins d'architectes, dossiers de travaux, cartes postales, photographies, etc.) précieux pour l'histoire de l'architecture (cathédrales, églises, châteaux, maisons, bâtiments civils, écoles), pour celle de l'art des jardins (ateliers à Lyon et valises pédagogiques dans les Yvelines ou à Rennes) ou pour celle de l'urbanisme. En ce qui concerne le spectacle vivant, la présence dans les collections de documents provenant du théâtre municipal ou du centre dramatique régional ouvrent, dans plusieurs endroits (Ille-et-Vilaine, Paris, Arles, Calais, Nantes), des pistes variées (étude de la communication autour des spectacles, de la programmation, de la censure, voire de la mise en scène d'un spectacle).

En géographie, on tire profit des formes usuelles de représentation du territoire (estampes, plans, cartes, photographies, planisphères, maquettes), conservées en grand nombre dans les archives, pour apprendre aux élèves à se repérer dans leur espace proche (classe, école, quartier, village, ville), et à comprendre les évolutions du bâti et des paysages ainsi que le développement de l'aménagement du territoire.

La transformation, à travers les siècles, de la ville et de ses quartiers, liée à l'urbanisation, à l'industrialisation, à l'essor des transports, est un angle d'attaque majeur dans les archives municipales qui déploient, pour les classes du primaire à celles du lycée, de nombreuses animations relatives aux progrès de l'urbanisme et de l'économie, aux réseaux de transports urbains (Arles, Le Havre, Toulouse) ou au rapport entre la ville et son (ses) cours d'eau (Loire – Saint-Étienne et le Furan –, Arles, Lyon, Tours). En archives départementales, le tissu urbain et les mutations des types d'habitat sont aussi envisagés du point de vue des grandes étapes de l'histoire urbaine de la ville chef-lieu ou des entreprises ambitieuses nées d'une volonté politique : Metz Ville Nouvelle en Moselle ; La Roche-sur-Yon, une ville neuve en Vendée ; ville nouvelle d'Évry dans l'Essonne, par exemple. L'environnement, le

développement durable sont vus notamment par le truchement de la question de l'eau : activités, métiers, loisirs autour de l'eau au cours des XIX^e et XX^e siècles, problèmes de la pollution et des risques naturels, solutions y ayant remédié. Les réalités géographiques locales ne sont pas oubliées : érosion et restauration des terrains de montagne ou hydraulique et agriculture dans les Hautes-Alpes, par exemple.

Traces juridiques et administratives des actions des institutions publiques, les archives sont par nature un excellent moyen d'en appréhender le fonctionnement ; elles représentent, en conséquence, un support de choix pour prendre connaissance des diverses modalités de gestion d'une collectivité locale et, par là, conduire de futurs citoyens à faire l'acquisition des règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie (modes de scrutin électoraux et fonctions électives, élaboration et exécution de la loi, solidarité nationale, etc.) ainsi que des principes fondateurs et valeurs de la République (égalité, droit, justice, laïcité). À Montbéliard, les enfants peuvent étudier les notions de citoyenneté, de service public et de vivre ensemble dans un atelier « Bienvenue dans ta commune » en deux séances : l'une relative aux élections, au conseil municipal, au rôle du maire et des services municipaux ainsi qu'au cheminement suivi pour l'accomplissement d'un projet municipal ; la seconde permettant, au choix, de fouiller plus avant une question, de visiter un service municipal ou de rencontrer un élu. En Eure-et-Loir, on fait un cheminement similaire pour ce qui est de l'institution départementale (histoire du Département, des missions du conseil départemental, du mode d'élection des conseillers départementaux, du rôle d'un élu local). La question de l'identité est creusée au travers des blasons ou des registres paroissiaux et d'état civil et celle de la justice par le biais d'affaires anciennes de toutes natures.

3) De nouvelles voies d'investigation

Si les problématiques historiques, citoyennes ou géographiques en forment le cœur, la pratique pédagogique construite à partir des archives se trouve le plus souvent conduite dans une perspective transversale, au sein de projets pluridisciplinaires ou interdisciplinaires mêlant histoire, éducation civique, histoire des arts, arts plastiques, français et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (pour les recherches documentaires préparatoires ou pour les productions finales).

Des croisements sont également opérés avec d'autres matières (lettres, langues), y compris en dehors de la sphère des sciences humaines (sciences de la vie et de la terre, technologie), d'autant que l'Éducation nationale met désormais en avant le travail en groupe et la pédagogie de projet pour que les élèves avancent en autonomie dans leurs apprentissages. D'un autre côté, en rapprochant les générations, il a été tenté, et réussi, de nouvelles expériences, prometteuses pour l'avenir.

Vu la présence dans les fonds d'archives de documents originaux en différentes langues (latin pour les plus anciennes, langues régionales dans certaines régions, langues étrangères dans le cas d'échanges commerciaux, diplomatiques, etc.), ce champ a aussi été investi. Lire, traduire et comprendre des documents d'archives en latin est une possibilité offerte aux élèves latinistes aux archives départementales des Yvelines comme aux archives municipales de Rennes ou de Strasbourg. Aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, des animations sont proposées en langue basque sur le site de Bayonne et en occitan, à destination des élèves suivant l'option occitan, ceux des sections bilingues ou des

écoles Calendreta, sur celui de Pau. Les Archives de Strasbourg dispensent aux élèves germanophones des classes bilingues une version en allemand de sept de leurs ateliers, avec, en accompagnement, des dossiers pédagogiques dans cette même langue. Les archives départementales de Loire-Atlantique ont mis au point, à l'adresse des lycéens, des ateliers à partir d'archives en langues étrangères et les Archives nationales des visites-découvertes de l'institution en anglais ou en italien ainsi que des ateliers, en espagnol, autour de sujets appartenant tant à notre histoire nationale qu'à celle de ce pays (Napoléon et l'Espagne, la guerre civile et les Républicains espagnols en France).

L'histoire du climat est au programme du service éducatif en Lozère et celle des événements climatiques et de la prévision du temps en Charente-Maritime ; les ouvrages d'art, et notamment le thème des ponts, correspondant au programme de technologie de 5^e, ont conduit à l'établissement d'une mallette pédagogique en Ardèche et à des ateliers dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans l'Oise.

Dans le cadre de l'enseignement d'exploration, introduit à la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, des professeurs ont articulé un projet dans l'Aude et l'ont inscrit au programme « Méthodes et pratiques scientifiques », autour des archives départementales et de la conservation matérielle des documents. Au travers de la visite du bâtiment des Archives et de ses installations techniques (espaces de consultation et de communication, magasins de conservation, laboratoire photographique et de numérisation, etc.), le regard des élèves s'est porté, non pas sur la teneur historique des documents, mais sur les métiers de la conservation, les matériaux et les normes de conservation du patrimoine écrit ainsi que sur les expérimentations scientifiques mises en œuvre pour tester la conformité de ces matériaux et le respect de ces normes.

C'est toutefois au sein du programme « Littérature et société », qui vise à renforcer l'attractivité de la voie littéraire en montrant aux élèves l'intérêt, l'utilité sociale et les débouchés d'une formation humaniste, que les initiatives ont été les plus nombreuses. Structurée sur une collaboration entre les diverses disciplines du champ littéraire et axée sur l'idée de permettre aux élèves de réaliser certaines productions en donnant cours à leur créativité, cette option a généré des applications dans plusieurs des six domaines définis par les directives de l'Éducation nationale. Pour ce qui est de celui consacré à la longue histoire de l'évolution de l'écrit et de ses supports, envisagée en lien avec la révolution numérique et les enjeux de la transmission de la mémoire d'une société, les Archives sont à l'évidence des partenaires de choix : les archives départementales du Vaucluse proposent, dans ce contexte, une séance de découverte des sources écrites de différentes époques, de réflexion sur la constitution du patrimoine ainsi que de présentation des métiers liés à l'univers des archives ; la même offre est faite aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques et aux Archives de Strasbourg. Dans plusieurs services d'archives départementales, les élèves se sont imprégnés de documents d'archives en vue d'un travail d'écriture, du type de narration de leur choix (nouvelle, récit policier, journal intime, etc.), respectant la véracité des faits historiques. Dans le Pas-de-Calais, les élèves du lycée Guy-Mollet d'Arras ont rédigé des textes prenant place dans cette ville à la Révolution ou au XIX^e siècle. Dans le Tarn, grâce à une collaboration au long cours avec une enseignante de littérature et deux enseignants d'histoire du lycée de Lavaur, des élèves de 2^{nde} de cet établissement ont écrit des fictions très documentées ayant pour toile de fond la première guerre mondiale.

Depuis la rentrée 2016, sont entrés en vigueur, dès la 5^e, des enseignements pratiques interdisciplinaires, ce qui amènera sans doute une multiplication de ces expériences dont les occurrences sont jusqu'à présent limitées en collèges sans être, pour autant, totalement inexistantes grâce aux itinéraires de découverte. Dans le cadre du projet Écriture et Patrimoine « Si Carcassonne m'était Cité », mené tout au long d'une année en interdisciplinarité (français, histoire-géographie, arts plastiques), une classe de 5^e de l'Aude a collectivement produit un diaporama reposant sur un récit à la manière « des livres dont vous êtes le héros » : celui-ci a pour décor la cité de Carcassonne à l'époque médiévale et les Archives ont été sollicitées pour la calligraphie des noms de rue et la création de blasons.

Cherchant à créer du lien social et à rendre l'histoire vivante par le contact avec des personnes pouvant porter témoignage sur leur vécu, plusieurs services ont mis au point des opérations mêlant les générations. Les archives départementales de la Lozère ont monté une rencontre autour de photographies anciennes entre des élèves de 5^e et les résidents d'une maison de retraite. En Eure-et-Loir, on est parti de l'exposition « Bâtir l'école républicaine » qui retrace l'histoire de 29 écoles communales, sélectionnées dans chacun des cantons du département, à travers documents d'architecture, documents figurés (plans et cartes postales), photographies et objets (mobilier scolaire, matériel pédagogique, manuels, etc.) conservés au musée départemental ainsi qu'au musée-école d'Unverre. L'exposition a servi de base à trois sessions d'une action conduite en coopération avec les services sociaux départementaux, qui a consisté à instaurer, sur le thème de l'école d'autrefois, un dialogue entre jeunes élèves et personnes âgées.

Les archives municipales de Saint-Étienne, elles, ont mis en présence des élèves et les représentants d'une association d'habitants engagés dans un projet de mémoire urbaine, faisant l'histoire d'un quartier et des écoliers, ce qui a été l'occasion d'échanges à propos des conditions de la vie quotidienne dans la ville dans les années de l'après-guerre.

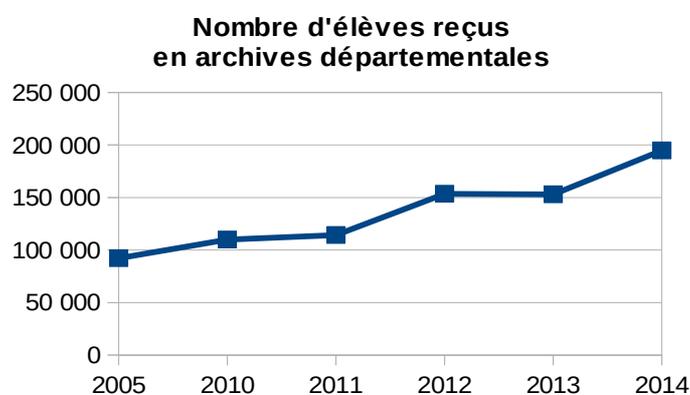
IV. Les publics touchés

Alors qu'on en déplorait en 2003 un ralentissement ou une stagnation, la fréquentation des activités éducatives se montre ces dernières années en hausse régulière. Quelques remarques cependant s'imposent avant de comparer les chiffres tels qu'ils apparaissent dans les rapports annuels fournis par les services : tout d'abord, comme nous le verrons ci-dessous, les chiffres globaux sont sous-évalués, en particulier pour les scolaires accueillis hors les murs et sur internet, sans que l'on puisse déterminer exactement dans quelle proportion. Par ailleurs, le nombre de services répondant à l'enquête annuelle varie : pour les archives départementales, 77 services ont envoyé leur rapport en 2005 (avec l'absence de services importants) et 99 en 2014 ; en archives municipales le nombre de services est passé de 426 en 2000 à 460 en 2014. Les chiffres, enfin, peuvent être affectés par des événements extérieurs favorables, tels que le centenaire de la Grande Guerre en 2014 qui a drainé davantage de scolaires, ou bien défavorables, tels que les attentats de 2015 qui ont eu comme conséquence de ralentir et même de supprimer pendant un temps les sorties scolaires.

Ces réserves étant faites, la progression de la fréquentation est importante, voire spectaculaire, dans le réseau des services publics d'archives : dans les archives départementales, elle a plus que doublé entre 2005 et 2014, passant entre ces deux dates de

95 500 à 194 800 élèves ; elle a, en dix ans, quadruplé aux Archives nationales et, dans les archives municipales, a été multipliée par sept en quinze ans (14 500 scolaires en 2000, 101 000 en 2014). Au total, 304 700 élèves ont été reçus en 2014, avec, individuellement, des situations très contrastées.

Année	Nombre d'élèves accueillis	Nombre d'AD ayant répondu
2005	95 490	77
2010	109 972	90
2011	114 355	95
2012	153 589	95
2013	153 065	99
2014	194 800	99



Source : rapports annuels

L'action pédagogique des Archives est potentiellement ouverte à tous les jeunes scolarisés dans les établissements d'enseignement général (de la maternelle à la terminale), technique ou professionnel, y compris les établissements scolaires agricoles, ainsi qu'à tous les étudiants (université, BTS, IUT, etc.). Elle est accessible en temps périscolaire et hors temps scolaire. Enfin, des pratiques idoines permettent, dans certains cas, d'agir vis-à-vis des publics spécialisés : jeunes en difficulté ou en situation d'illettrisme, sous protection judiciaire, souffrant d'un handicap sensoriel, physique ou mental, malades hospitalisés.

Comment, dans les faits, les jeunes accueillis dans le contexte éducatif se répartissent-ils entre ces différentes catégories ? Tous les types d'enseignement, toutes les tranches d'âge et tous les niveaux du cursus scolaire sont-ils également concernés ? La généralisation de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014 s'est-elle traduite, avec les trois heures quotidiennes confiées aux collectivités, par une accentuation de l'action périscolaire ? Quelle sont la nature et l'audience de l'offre en direction des publics particuliers ?

1) Un instrument de mesure encore à perfectionner

Un système de relevé statistique est en place – et de longue date – permettant une appréciation régulière des résultats des services éducatifs. Les enquêtes annuelles appelant à

une quantification du public scolaire, la plupart des services d'archives tiennent à jour des tableaux de bord pour pouvoir satisfaire à cette demande. Les chiffrages en résultant, affichés dans le rapport établi chaque année par le Service interministériel des archives de France, ne reflètent cependant pas complètement la réalité.

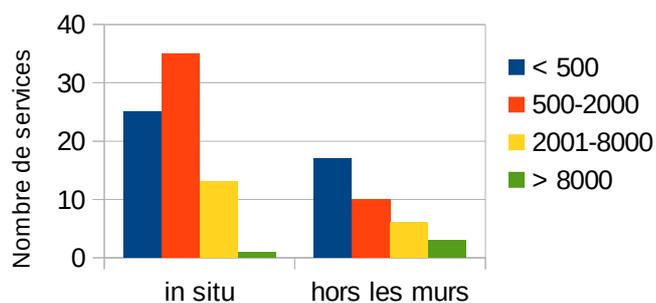
Il y a maintenant trois canaux pour approcher la population scolaire : dans les locaux mêmes des Archives, dans les établissements scolaires et à distance par le biais d'internet. Or, les pratiques de comptage ne sont pas unifiées : certains services déclarent jusqu'à leurs internautes (120 élèves dans le cadre de l'expérimentation d'une plate-forme collaborative d'*e-learning* par les Archives nationales et 1 005 par les archives municipales d'Épernay, par exemple) ; d'autres ne distinguent pas entre les élèves ayant pris part aux animations dans l'enceinte des Archives et ceux rencontrés hors les murs. La très grande majorité n'est pas en mesure de fournir des informations embrassant la totalité de ces modes d'intervention.

Seules les données relatives aux scolaires venus sur place peuvent être regardées comme correctement renseignées et fiables. Pour les manifestations conduites dans leurs murs, les services éducatifs opèrent eux-mêmes les recensements ; ils le font avec sérieux, en dépit de quelques singularités (dans un service municipal, les ateliers *in situ* étant tous personnalisés et ne servant qu'une seule fois, leur auditoire n'est pas dénombré) ou de certaines omissions, notamment en cas d'afflux à l'occasion d'événements de caractère exceptionnel (par exemple, dans le Doubs, les enfants assistant en nombre à la « Journée des collégiens », organisée par le Département en marge de son salon du livre « Les Mots Doubs »). C'est sur cette base que nous nous sommes risqué à établir, dans l'introduction de ce rapport, une catégorisation des performances enregistrées dans le réseau des archives au cours de l'année 2014. Cette photographie a pour avantage d'être révélatrice des fortes différences qui peuvent exister d'un service à l'autre. Il faut néanmoins garder à l'esprit que cet état, dressé à partir du seul flux reçu dans le bâtiment des Archives, est non seulement partiel mais aussi passablement biaisé puisque que l'action menée sur site ne représente pas partout la dominante : les actions décentralisées occupent une part plus ou moins importante de la fréquentation totale, un tiers des services qui ont répondu à l'enquête en ligne touchant davantage de personnes extérieurement que dans leurs locaux.

S'agissant des activités réalisées *extra muros*, les renseignements sont moins régulièrement réunis, et, quand ils le sont, leur exactitude se révèle souvent sujette à caution. Dans le cas des expositions itinérantes qui constituent, au-dehors, la modalité d'intervention privilégiée, les Archives se voient dépendantes de ce que leur déclarent les bénéficiaires du prêt pour déterminer quelle quantité d'enfants elles ont attirée. Bien qu'ils soient guidés dans leur restitution par des formulaires appropriés, les services ne suivent pas toujours les consignes qui leur sont données ou le font de manière erronée en s'exprimant en nombre de classes quand il est souhaité obtenir le nombre d'élèves. 40% des services d'archives qui pratiquent le prêt d'expositions ne consignent, dans leur réponse à l'enquête annuelle, aucun élément chiffré pour rendre compte des élèves approchés par ce moyen. Comme il est hautement improbable qu'aucune exposition n'ait circulé durant l'année dans ces services qui annoncent en posséder plus d'une dizaine, on peut supposer que ce silence résulte de l'absence de retours (ou de leur notoire manque de fiabilité) de la part des établissements scolaires.

Même quand des chiffres sont avancés, il y a lieu de les considérer avec circonspection : si certains estiment parvenir à rassembler de façon satisfaisante les indications attendues, d'autres procèdent par approximation en multipliant le nombre de classes qui leur a été communiqué par l'établissement scolaire par la moyenne académique d'élèves par classe (soit 25,5). Il est certain que les expositions mobiles suscitent une assistance nombreuse mais, dans les conditions actuelles, il est impossible d'en préciser avec certitude le volume. Il semble, d'une manière générale, qu'une moindre vigilance soit mise à mesurer l'effet des actions quand celles-ci se déroulent ailleurs qu'aux Archives : on remarque en effet que, pour les ateliers thématiques tenus par le service éducatif dans les établissements scolaires, un tiers des services d'archives, pourtant directement impliqués dans leur organisation, ne livre aucune information sur leur audience. Ces lacunes sont d'autant plus regrettables que les interventions externes peuvent atteindre – dans les archives départementales soucieuses d'assurer une présence sur l'ensemble de leur ressort territorial notamment – des niveaux élevés, parfois sans commune mesure avec ce qui est réalisé sur place. Ainsi, en Indre-et-Loire, 5 500 élèves ont, en 2014, été touchés sur le terrain alors que le nombre de ceux accueillis *in situ* se montait seulement à 395 personnes. Dans les Alpes-Maritimes, 2 234 élèves sont, cette même année, venus aux Archives tandis qu'il a en été comptabilisé 11 000, ayant, durant cette période, assisté à une exposition itinérante.

Nombre de scolaires reçus par service



Source : enquête en ligne 2014

Enfin, pour internet, il n'est fait allusion, dans la statistique annuelle, qu'au nombre total des visiteurs et des pages vues, toutes rubriques confondues. L'utilisation qui est faite de ce réseau de communication dans le secteur éducatif demeure donc une inconnue. On ignore pratiquement tout des internautes qui ont exploré et exploité les ressources pédagogiques disponibles en ligne. Des informations sont sans doute glanées au travers des fiches d'évaluation remplies à l'issue des animations : des questions sont généralement posées aux enseignants au sujet du recours qu'ils font au site des Archives ainsi que de leur satisfaction au regard des ressources qu'ils y ont trouvées. Ces informations cependant sont exclusivement exploitées en interne ; aucune compilation ni synthèse n'en est faite au plan national.

Il y aurait besoin d'améliorer assez profondément les indicateurs pour pouvoir rendre compte, avec plus de justesse, du retentissement de la politique éducative des services d'archives. Alors que le dispositif a subi de fortes évolutions depuis quelques années, on continue d'en mesurer les effets de la façon dont on le fait depuis l'origine, sur le critère des scolaires venus dans les Archives. Un recueil des données concernant les activités externalisées est certes entrepris dans les enquêtes statistiques annuelles mais les remontées n'en sont guère probantes et une réflexion mériterait d'être engagée pour examiner les voies

susceptibles de faire progresser leur qualité. Il conviendrait aussi de chercher à s'enquérir du public internaute. En ce qui concerne ce dernier, comptabiliser les visiteurs et les visites sur les pages éducatives des sites internet ne saurait suffire : il serait utile d'en savoir plus sur le profil de ces usagers virtuels. S'agit-il d'enseignants qui sont des habitués des services éducatifs ou, au contraire, des usagers qui en ignorent tout ? Consultent-ils spécifiquement les sites des Archives ou également d'autres ressources en ligne et lesquelles ? Par quel biais sont-ils venus sur ces sites ? La consultation d'internet représente-t-elle une étape débouchant ensuite, au moins pour certains, sur un contact avec les Archives ou bien n'y a-t-il aucune passerelle entre ces différentes catégories d'utilisateurs ?

En résumé, en matière d'évaluation, l'approche a été jusqu'à présent uniquement quantitative et a seulement tendu à établir le chiffre brut du nombre des élèves ayant participé aux activités éducatives. Or, les contextes socio-économiques étant très variables selon les territoires, il serait judicieux, pour pouvoir se prêter à des comparaisons pertinentes entre services, de rapporter le nombre des élèves rencontrés dans l'année à celui de la population scolaire dans le ressort territorial concerné. Les archives départementales de Seine-et-Marne, qui ont mené à bien ce travail, situent à 10% de la population scolaire du département les élèves qu'elles atteignent annuellement ; il faut reconnaître qu'exprimée de cette façon, l'indication est parlante. Il serait également profitable d'avoir des précisions sur le pourcentage des enseignants fidélisés et sur le taux de renouvellement du public. Il serait, surtout, indispensable d'avoir un bilan qualitatif des actions dispensées. Des mesures de cet ordre sont certes prises dans les services : les enseignants sont appelés à s'exprimer sur la qualité de la visite ou les prestations offertes, l'objectif principal étant de permettre d'amender, si besoin est, le contenu des modules pédagogiques. Au niveau de l'ensemble du réseau, cependant, si, auprès du public des salles de lecture et des internautes, des enquêtes quantitatives et qualitatives ont été conduites pour examiner les comportements, recueillir les attentes et s'assurer de leur satisfaction, rien d'équivalent n'a jamais été entrepris auprès des enseignants usagers des services éducatifs, ce que l'on peut déplorer, particulièrement dans cette période d'intense mutation des pratiques.

2) Un public essentiellement composé d'écoliers et de collégiens

L'enquête statistique annuelle interroge sur la répartition des scolaires reçus, en fonction de leur niveau, répartition qui est indiquée précisément à de rares exceptions près. En revanche, on se trouve assez démuné quand il s'agit de décrire sur quels territoires s'appliquent les activités éducatives des Archives et quels enfants elles touchent sur ces territoires.

En 2014, les archives départementales ont reçu majoritairement des collégiens (37,3%). Viennent ensuite les élèves des classes élémentaires – qui suivent de près avec 34,1 % des élèves reçus – puis les lycéens (13,6 %), les lycées professionnels (1,5%) et les étudiants (2,9%). Hors temps scolaire, 1,5 % d'enfants ont été reçus, sans que l'on sache leur niveau scolaire.

En archives municipales, la majorité des élèves reçus sont des primaires, conformément à la compétence des villes. Sur les 14 403 élèves reçus en 2014 dans les 14 services éducatifs existant en archives municipales, 8 017 (55,7%) étaient scolarisés à l'école élémentaire, 3 146 (21,8%) en collèges, 2 662 (18,5%) en lycées, 57 (0,4%) en lycées

professionnels, 256 (1,8%) étant des étudiants et 265 (1,8%) ayant été accueillis hors temps scolaire.

Les élèves viennent essentiellement de l'enseignement général car s'il y a, chaque année et un peu partout, des sessions tenues au bénéfice d'établissements de l'enseignement professionnel et de l'enseignement agricole, celles-ci se trouvent n'être, le plus souvent, que des réponses apportées à des sollicitations. Elles sont donc – et cela est tout particulièrement vrai pour ce qui est de l'enseignement agricole – ponctuelles et représentent, annuellement, une clientèle extrêmement restreinte.

La très grande majorité provient d'écoles élémentaires et de collèges, la mobilisation se montrant généralement moindre dans les lycées. On se doit même de souligner que le noyau central est, au niveau de l'école élémentaire, formé des classes des cycles 2 (CE2-CM1) et 3 (CM2) ; en collèges, de celles de 5^e, 4^e et 3^e ; en lycée, de celles de 2^{nde} et 1^{ère}, les classes de terminale étant largement absentes vu la priorité accordée à la préparation du baccalauréat.

Répartition des élèves accueillis en archives départementales



Source : enquête statistique 2014

Dans les archives municipales, c'est l'accueil de classes des écoles élémentaires qui prédomine. Dans les archives départementales, le taux représenté par chaque niveau – primaire et secondaire – est variable et, dans certains services, la situation peut être assez profondément déséquilibrée dans un sens ou dans un autre : en 2014, les archives départementales de l'Ariège par exemple ont reçu 665 primaires et seulement 63 collégiens ; le Loiret à l'inverse a reçu 791 collégiens pour 80 primaires ; huit services (Aisne, Corse-du-Sud, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Yonne, Guadeloupe, Martinique) indiquent avoir reçu des collégiens mais aucun élève de l'école élémentaire. En 2003, il avait été estimé qu'en départements 60% du public scolaire étaient issus des écoles élémentaires, l'organisation d'une sortie étant beaucoup plus simple pour un enseignant du premier degré, seul maître de la gestion de sa classe, que pour celui du second degré, confronté au cloisonnement disciplinaire. Les choses se sont depuis lors inversées puisqu'au total les classes de collèges l'emportent maintenant. Le soutien apporté à la fonction éducative par les conseils départementaux, dont les compétences à l'égard des collèges se sont accrues durant la période, a sans nul doute à voir avec ce renversement de situation.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les expériences restent plus limitées. Les services accueillent des étudiants pour des activités autres que celles de la recherche : présentation du service, de ses ressources documentaires, ateliers d'initiation à la recherche,

travaux pratiques sur des thématiques particulières. C'est le cas notamment dans les villes qui sont sièges d'une université en archives départementales, voire en archives municipales (Nantes, Reims, Rennes, Strasbourg). Des actions peuvent aussi être développées avec des élèves d'IUT. Les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence ont ainsi organisé, pour les élèves de celui de Digne, des séances de travail consistant en l'étude de documents, extraits par les Archives, dans le cadre d'un enseignement d'histoire rurale.

Vis-à-vis des plus jeunes, scolarisés en maternelle, les actions s'avèrent marginales. Quelques services se sont néanmoins lancés dans la conception d'une offre adaptée aux notions de base – de structuration et de représentation du temps – dont l'acquisition figurent au programme pour les enfants de cet âge.

Les archives départementales d'Eure-et-Loir ont, à partir de janvier 2012, mis au point des ateliers ludiques à l'intention des grandes sections de maternelle. Divers jeux ont été fabriqués en interne avec l'aide de l'atelier photographique : jeu de l'oie, reproduction d'un original datant du XVIII^e siècle ; jeu de petits chevaux, aménagé sur un plan ancien ; puzzles, réalisés à partir de documents d'archives ; cubes, dont les faces portent des photographies du bâtiment ; jeu de paires (memory), créé à partir de reproductions de documents d'archives ; jeu « Aujourd'hui, autrefois », à partir de reproductions de photographies, de publicités anciennes et d'images d'aujourd'hui sur la famille, l'école, les transports, le travail, la maison, les métiers ; coloriages. Les objectifs pédagogiques qui étaient visés – que les enfants soient capables de faire la différence entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui a eu lieu il y a longtemps – ont été atteints et ces sessions ont suscité de fortes demandes les premières années, même s'il est constaté un tassement actuellement.

Les initiatives visant les jeunes hors temps scolaire demeurent modestes, à en juger par les chiffres de fréquentation qui, en 2014, sont inférieurs à 10 personnes à Arles et à Calais, s'élèvent à 12 à Toulouse, à 20 à Marseille, à 33 à Cannes et à 127 à Dijon. Des prestations sont dispensées dans le temps périscolaire (à la pause méridienne ou le soir, lorsqu'il y a école dans la journée) et surtout extrascolaire (lorsqu'il n'y a pas école, durant les vacances scolaires ou celles d'été), le plus souvent sous la forme d'ateliers manuels ou ludiques. Ainsi, les jeux que les archives départementales de l'Ardèche ont conçu (jeux de l'oie, jeux de dominos, jeu de paires, puzzles à thématique historique) ne l'ont pas été uniquement à destination des enfants des classes primaires mais aussi de ceux des centres aérés. Durant les vacances de printemps et d'été, les archives départementales du Val-de-Marne proposent, en partenariat avec trois autres institutions départementales¹, la tenue d'ateliers – sur une thématique annuelle commune, conjointement choisie par les quatre partenaires – aux élèves des établissements participant au dispositif « Écoles ouvertes » ou aux centres de loisirs communaux qui, de cette manière, peuvent découvrir des lieux et approches patrimoniales différentes.

Ce sont surtout les archives municipales dont les offres abondent en ce domaine. Celles de Cannes organisent, au tarif de 5 €, le mercredi, pour les enfants de 6 à 12 ans et durant les vacances scolaires, dans le cadre de leur programme « Pitchouns aux archives », pour ceux de 7-13 ans, des ateliers sur les sceaux, la calligraphie, l'héraldique ; celles de Reims déploient, le mercredi après-midi, pendant les vacances scolaires et celles d'été, ces

1. Laboratoire départemental d'archéologie de Villejuif, musée d'Art contemporain de Vitry-sur-Seine, musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne.

mêmes activités manuelles ; celles de Dijon tiennent des animations extrascolaires qui sont assurées par un moniteur et revêtent la forme d'actions de sensibilisation au patrimoine et de parcours-découvertes ; le service de médiation culturelle des archives municipales de Lyon a mis sur pied des activités ludiques pendant les vacances scolaires (sur le thème de la Mâchecroute, monstre des inondations, et des mythes autour de l'eau à Lyon), dans ses murs et sous forme de cycles de 3 à 6 séances qu'il est impératif de s'engager à suivre dans leur intégralité.

Depuis 2010, les Archives de Brest et de Brest métropole océane participent aux « Vendredis du sport » qui se tiennent, pendant les deux mois d'été, sur la plage du Moulin-Blanc : le sable et la mer deviennent des terrains de jeux grandeur nature, avec un jeu de l'oie sur l'évolution du quartier du Moulin Blanc, des puzzles ou leur nouveau divertissement « Archiballes ».

Pour ce qui est des répercussions de la réforme des rythmes scolaires, les Archives de Brest dispensent, deux après-midi par semaine, des activités périscolaires consistant en la découverte des archives avec visite du service ; celles de Reims accueillent de 16h à 17h30 des élèves pour des ateliers de découverte de documents d'archives après acceptation d'une inscription individuelle (2 € par enfant et par atelier). Celles de Libourne tiennent des ateliers dans les écoles de la ville. Les archives municipales d'Évreux ont noué un partenariat avec le service Enfance de la municipalité, pour l'accueil des centres de loisirs et la formation des animateurs et des directeurs de centres (160 personnes reçues en 2014).

Nous avons déjà insisté sur la grande difficulté, partout ressentie, d'atteindre une équité géographique et de parvenir à dépasser la clientèle que l'on réussit à fidéliser dans la proximité du centre d'archives afin de toucher les établissements éloignés. Si l'on excepte les deux départements dotés d'un archivobus, il n'existe pratiquement nulle part d'irrigation homogène du territoire départemental, même si certains ont des politiques actives en ce domaine (Côtes-d'Armor, Morbihan) ; la mise en place d'une annexe dans le sud du département en Charente-Maritime – à Jonzac – et d'une autre à Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques, ont indubitablement permis de désenclaver des parties du ressort territorial, jusque-là mal desservies.

3) Des interventions occasionnelles à l'égard des publics spécifiques

Agir en direction de groupes spécifiques est dans la mission des services d'archives. De fait, il ressort de l'enquête en ligne que six services sur dix interviennent auprès du public scolaire en difficulté. Pour près de la moitié d'entre eux cela concerne deux des trois catégories définies dans le questionnaire (scolaires en situation de handicap, scolaires issus du champ social, enfants en hôpital de jour) et pour 18%, ces trois champs. On constate toutefois que les initiatives prises en faveur de cette partie de la population scolaire sont davantage sporadiques que récurrentes. Ces auditoires particuliers requièrent en effet une méthodologie adaptée et des conditions d'accueil appropriées, en tous les cas une organisation plus complexe que pour les élèves ordinaires. Vu les moyens matériels et humains contraints dont ils disposent, les services d'archives ne refusent pas et traitent au mieux les demandes qui leur sont faites ; en revanche, ils ne mènent que plus rarement une réelle politique à l'égard de ces groupes particuliers, à l'exception notable des Archives nationales qui se sont, depuis 2012, solidement investies dans ce domaine.

Les opérations les plus nombreuses sont tournées vers les élèves en situation de handicap, une action sur dix seulement étant renouvelée. Plusieurs services ont organisé des visites adaptées pour les déficients visuels – aveugles et malvoyants – lors d'expositions (Archives nationales du monde du travail) ou leur proposent des visites-découvertes du service (archives municipales de Lyon). Les déficients auditifs – sourds et malentendants – se voient offrir des prestations du même ordre : visites d'expositions (archives départementales de Loire-Atlantique) ou ateliers en langue des signes (archives départementales de Seine-Maritime). Les archives départementales du Lot-et-Garonne ont accueilli des personnes lourdement handicapées physiquement (déficience motrice grave) mais cette expérience constitue une exception, vu les difficultés que de telles opérations soulèvent quand les locaux n'ont pas été prévus pour cela. Ajoutons que, dans les exemples cités, le public reçu n'est pas exclusivement composé de jeunes mais comprend aussi des adultes.

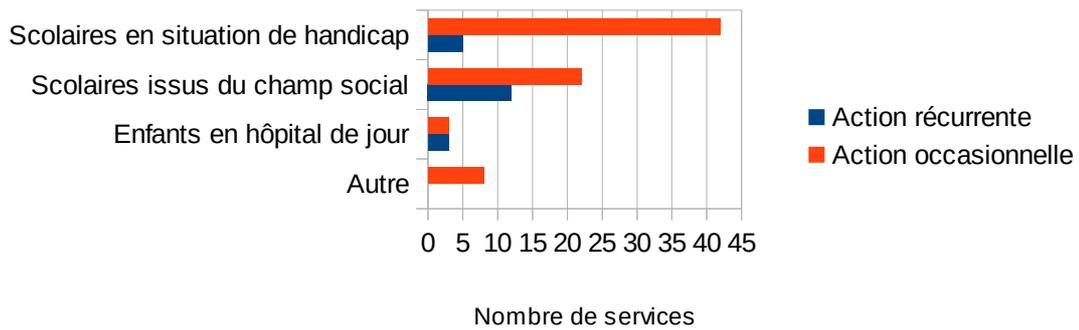
Relativement commune est la réception d'élèves des structures particulières que sont, au sein des collèges, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui s'adressent aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables dans le but d'aller vers une formation professionnelle diplômante à l'issue de la 3^e. Il en va de même pour ceux des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS, anciennement UPI et CLIS) existant en écoles élémentaires, collèges et lycées professionnels. Pour ce qui est de l'enseignement spécialisé, les archives départementales de l'Aude ou de Loire-Atlantique ont été amenées à travailler avec un institut médico-éducatif (IME).

Dans le champ social, les actions sont plus régulières, une initiative sur trois étant réitérée. Aux archives départementales de la Vienne, des expériences ponctuelles ont été menées avec des élèves en grand échec scolaire (en partenariat avec les services sociaux départementaux) ainsi qu'avec des enfants atteints de troubles psychologiques. Le service éducatif des archives départementales du Nord a été sollicité en 2011 par l'École de la deuxième chance (e2c)-Grand-Lille dont la finalité est de permettre à des jeunes gens de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, de trouver une solution d'insertion professionnelle durable par l'emploi ou une formation qualifiante. Depuis cette date, différents ateliers ont été tenus avec succès, sur les sites de Lille, de Roubaix et d'Armentières, pour familiariser les stagiaires avec la culture, l'histoire et la mémoire de leur région. Un atelier d'héraldique leur donne l'opportunité d'approfondir leur connaissance de soi en passant par une identification de leurs qualités personnelles, ce qui leur sera bénéfique pour leur présentation lors d'entretiens d'embauche.

Dans les Côtes-d'Armor, un stage sur la citoyenneté a été mis en place par les autorités judiciaires et le service pénitentiaire d'Insertion et de probation. Les archives municipales de Marseille ont mis en place pour les jeunes mineurs délinquants sous mesure de justice, avec l'Unité éducative en milieu ouvert, des stages de citoyenneté obligatoires, tenus quatre fois dans l'année, autour des cahiers de doléances ; les archives municipales de Lyon ont conduit des actions à destination des détenus mineurs.

À l'intention des enfants en hôpital de jour, les interventions sont plus rares : six services territoriaux (Côtes-d'Armor, par exemple) disent en réaliser.

Type de public scolaire en difficulté et fréquence d'action



Source : enquête en ligne 2014

Seules les Archives nationales se sont donné les moyens, avec leur département de l’action culturelle et éducative, de mener en ce domaine une véritable politique, mettant en œuvre les mesures d’accompagnement qui s’imposent (formation spéciale des agents recevant le public handicapé) et cherchant à élargir les publics en tenant des réunions d’information régulières (trimestrielles) en direction des relais du champ social ou en entretenant des relations avec les responsables d’associations ou d’institutions spécialisées (notamment avec les enseignants de l’Institut national des jeunes aveugles). Elles accueillent des jeunes dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mise en place par l’Éducation nationale, et sont inscrites dans le dispositif Culture-Hôpital depuis 2014. Elles proposent des visites-ateliers aux mineurs sous protection judiciaire ainsi que six visites-ateliers aux élèves des ULIS ou ESAT. Associées à un laboratoire de l’université de Paris 8, elles ont aussi, dans le cadre du projet « Les sceaux des archives en relief », développé au sein du Labex Arts-H2H (laboratoire d’excellence des arts et des médiations humaines), élaboré un prototype de médiation assisté par ordinateur – bras haptique à retour d’effort¹ – à destination des publics non et mal-voyants et travaillent, en partenariat avec la BnF, à la mise au point, pour ce même public, d’un atelier commun sur le thème du passage du manuscrit au livre imprimé.

*
* *

Depuis la naissance du dispositif, il y a plus de soixante-cinq ans, l’offre pédagogique des Archives s’est considérablement étendue et a gagné en variété. Elle s’est largement renouvelée avec une multiplication des approches ludiques, un recours aux formes artistiques et à la participation d’artistes (comédiens, conteurs, illustrateurs) ainsi que des rencontres avec des témoins pour les événements les plus contemporains ou avec des aînés pour des échanges intergénérationnels. Un effort a été consenti d’autre part pour suivre les évolutions introduites dans l’enseignement (histoire des arts, enseignement d’exploration) et aller vers la transdisciplinarité. Enfin, les innombrables activités, déployées tant en interne que dans les établissements scolaires, ont été étayées par la production d’un très large éventail d’outils pédagogiques. Cette revitalisation a engendré un nouvel élan de la fréquentation et même un

1. Bras robotique qui crée la sensation de contact avec l’objet, dont on peut agrandir et amplifier les détails.

accroissement sensible du volume du public au cours des dernières années (à mettre en relation avec le succès de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale en 2014).

L'autre phénomène fondamental est le tournant pris dans la stratégie éditoriale avec la publication en ligne de ressources pédagogiques en grand nombre et de toutes natures. Cependant, de l'indubitable essor qu'a connu l'usage d'internet, il n'est pas, pour le moment, résulté de changement radical : ce réseau de communication reste à ce jour essentiellement mis en œuvre pour faire connaître les Archives, en insistant sur leur richesse et leur diversité, ainsi que pour mieux diffuser les supports pédagogiques, dans le but d'en favoriser une consommation directe dans l'univers éducatif.

En dépit de ces changements, les activités *in situ* continuent de tenir une place centrale et la visite-découverte n'a, depuis l'origine, jamais cessé d'occuper le premier rang. Les séquences pédagogiques offertes s'en tiennent aussi, encore trop souvent, à des rencontres ponctuelles alors que, dans le système éducatif, la pédagogie se veut de plus en plus articulée autour de la démarche de projet et du parcours individuel de l'élève. L'enjeu pour développer dans le futur les services éducatifs réside donc dans leur faculté à bâtir davantage d'interventions sur-mesure ainsi que des relations entretenues sur un terme plus long.

Alors que la demande n'a jamais été aussi forte et exigeante en qualité, les actions éducatives se trouvent confrontées à un contexte général peu favorable (problèmes de sécurité exacerbés, restrictions des aides au transport) et à une fragilisation des moyens d'action dans l'ensemble du réseau des archives. Les services les plus actifs ont le sentiment de faire le plein et de ne pouvoir, dans les conditions actuelles de locaux et de ressources humaines, aller plus avant ; c'est le cas, par exemple, des archives départementales de la Vienne, des archives municipales de Lyon et de celles de Saint-Étienne dont la capacité d'accueil a atteint un niveau de saturation. Comme, à court terme, il n'est guère raisonnable d'escompter une augmentation des dotations en personnel ou en moyens budgétaires, l'élaboration de matériel pédagogique, associée à une mise en ligne, apparaît comme l'unique voie possible pour continuer de poursuivre l'élargissement du public.

Quand on interroge les archivistes sur la façon dont ils envisagent l'avenir, ils évoquent la nécessité de continuer à diversifier leur offre tout en en accentuant la modernisation sur le plan formel (multiplication des scénarisations pour les Hauts-de-Seine, par exemple) ; ils reconnaissent le besoin d'aller vers davantage d'interdisciplinarité et de conception à la carte « *en étant à l'écoute des projets propres à chaque enseignant et à chaque établissement* ». Ils jugent indispensable de développer les activités hors les murs comme celles conduites dans le temps périscolaire et de rechercher une plus grande équité géographique à leur action. Enfin, ils sont unanimes à penser que le rôle d'internet est appelé à se renforcer encore davantage dans les années à venir, car « *cet outil de communication, de valorisation et de partage des savoirs extraordinaire et à moindre coût* » « *permet de mieux irriguer le territoire* » et de pallier la difficulté des classes à se déplacer. Nombre de services sont conscients que l'interactivité est désormais à prendre en compte et à développer (« *sur Facebook et les ENT* » pour les archives départementales du Calvados, « *avec accès sur support tablettes* » pour les archives départementales de la Corrèze).

Dans le même temps, tous s'accordent pour dire que la venue des élèves sur place est primordiale. « Rien ne remplacera jamais l'émotion suscitée par le contact direct avec les archives. Les réactions des jeunes le montrent bien » (Isère) ; « il s'agit d'une expérience irremplaçable, à la fois enrichissante et enthousiasmante » (Loir-et-Cher) ; « l'intérêt du service éducatif est de faire toucher du doigt les sources historiques, ce qui permet un regard critique et un apprentissage de l'usage des sources » (Somme).

On ne saurait nier l'importance du ressenti, de l'émotion et du plaisir dans l'apprentissage et, de ce point de vue, internet ne peut apporter autant que le contact direct avec les documents. Si elle n'est pas expressément mentionnée, c'est aussi probablement autour de la question de la médiation que se situent les réserves. Les documents d'archives, qui ont été produits pour répondre à des objectifs administratifs, juridiques ou politiques, ne se prêtent pas spontanément à une exploitation pédagogique. Une médiation est indispensable pour faire l'interface entre l'univers des archives et celui de l'enseignement. Or on a le sentiment que, voyant un système de médiation indirecte – qui n'intervient plus qu'au niveau de la sélection des documents et de leur publication – se substituer à la médiation directe antérieure, les archivistes se demandent si les buts aujourd'hui atteints pourront être maintenus avec l'autonomie totale qui est ainsi laissée à l'équipe enseignante. En rester à la seule mise à disposition de ressources pédagogiques sur internet n'est pas suffisant. Conscientes de ces limites, les archives départementales de l'Yonne ont mis sur leur site des conseils aux enseignants pour travailler avec les archives départementales (et en bien explorer les ressources) et celles du Vaucluse donnent aux enseignants des recommandations pour les aider dans le déploiement de séances en classe, en l'absence de médiateur venant des Archives. Sans doute y aurait-il lieu également de renforcer les formations dispensées aux enseignants, comme le font certains services (Loire-Atlantique, Yvelines).

L'expérimentation de modules pédagogiques innovants, fondés sur les potentialités des nouvelles technologies, demeure limitée mais ces avancées, aussi modestes soient-elles, sont prometteuses pour l'avenir. Il paraît désormais envisageable d'instaurer un dialogue en ligne, de s'affranchir de la présence physique d'un médiateur, tout en y substituant un tutorat à distance et de toucher, de cette manière, des classes géographiquement éloignées ou de mettre en place des projets pédagogiques filés sur l'ensemble de l'année scolaire. L'expérience, menée sur l'ENT par les archives départementales du Rhône, a même pu être combinée avec un déplacement en fin d'année pour une visite du service et une présentation de documents originaux.

CHAPITRE 3

QUELS LEVIERS POUR L'ACTION PÉDAGOGIQUE ?

Si la fonction éducative est remplie dans la plupart des composantes du réseau des Archives et y prend, partout, des formes très similaires, les bilans s'avèrent extrêmement disparates en matière de fréquentation.

De fait, les variables conditionnant le succès sont multiples. À l'évidence, les inégalités sont imputables, au moins pour partie, aux particularités de chaque entité : à l'emplacement qu'elle occupe (au centre du département ou dans une position excentrée ; en cœur de ville ou en périphérie), à la taille de son équipe ainsi qu'au niveau de qualification de cette dernière, à la mise à disposition de professeur(s)-relais et au montant horaire attribué à son (leurs) intervention(s), à la qualité des locaux, à la marge de manœuvre sur le plan financier. Cependant, les forces humaines et matérielles accordées au fonctionnement du processus par l'Éducation nationale ainsi que par la collectivité de rattachement – département ou municipalité – ne suffisent pas à expliquer les écarts, d'autant que l'étroitesse des ressources agit parfois comme un aiguillon et pousse certains à faire preuve d'imagination pour innover afin de surmonter les difficultés qu'ils affrontent.

Les disparités tiennent tout autant à l'environnement dans lequel le service d'archives évolue : situation économique, socio-démographique, politique et géographique de son périmètre d'intervention, densité des potentialités y existant dans le domaine du patrimoine et de la culture, attitude de l'autorité de tutelle vis-à-vis de la mission qui incombe aux Archives, en particulier intérêt dont celle-ci témoigne à l'égard de leur action pédagogique.

Enfin, plus que tout, comptent, pour faire face aux obstacles et aux contraintes qui ne manquent pas pour entraver l'essor des actions tournées vers les plus jeunes, le positionnement choisi par le responsable du service, la capacité qu'il montre à saisir les opportunités rencontrées, les efforts qu'il consent pour s'inscrire dans le schéma de développement culturel et éducatif local, l'énergie qu'il déploie pour se bâtir un réseau de partenaires.

Dans cette dernière partie, nous nous arrêterons sur les éléments dont il est – ou serait – bon de tirer profit pour ancrer ou relancer la politique à destination des scolaires, en lever les freins ou y apporter un effet d'accélération. La communication étant un des facteurs clés de la valorisation, nous passerons en revue les méthodes suivies pour faire connaître l'énorme travail fourni, en essayant de déterminer quelle en est la résonance dans la sphère scolaire. Nous verrons aussi par quels biais il est envisageable de s'insérer dans la dynamique territoriale pour en devenir un acteur reconnu et mobilisé par les pouvoirs locaux. Nous nous attarderons, enfin, sur les relais auxquels, plutôt que d'œuvrer en solitaire, il est judicieux de s'adosser en vue de projets concertés.

I. La promotion des activités éducatives

Dans leur très grande majorité – les archives municipales de Nice confessent se borner à répondre aux sollicitations et s'abstenir de toute publicité, faute de temps à accorder à cette tâche –, les Archives usent de différents supports pour propager l'information sur leur offre ; ceux-ci vont des aspects classiques (affiches, brochures, dépliants, plaquettes) aux outils les plus actuels (messagerie électronique, internet, média sociaux), jusqu'à ceux tout dernièrement apparus (les archives départementales de l'Ain utilisent, par exemple, l'espace numérique de travail des collèges de leur département).

Pourtant, malgré plusieurs décennies d'existence, les services éducatifs des Archives continuent de pâtir d'un défaut de visibilité et d'un déficit de notoriété. Les activités qu'ils proposent ne sont connues que d'une minorité d'enseignants, principalement dans les disciplines d'histoire-géographie, de lettres et d'arts plastiques. De surcroît, en dépit des innombrables initiatives qui ont été prises pour faire évoluer leur image et augmenter leur attractivité, les clichés ont la vie dure, la représentation que l'on se fait des services d'archives restant toujours celle d'un univers austère, refermé sur lui-même, dont l'usage serait réservé aux seuls spécialistes.

Il est reconnu qu'en matière de communication le rôle du professeur-relais se révèle capital et que le bouche-à-oreille représente la solution la plus efficace pour emporter la décision d'un professeur de pousser les portes des Archives. En effet, comme il s'agit d'engager, sur un terrain mal connu, une démarche coûteuse en temps et en énergie, avoir la recommandation d'un collègue qui l'a expérimentée et appréciée est propre à rassurer en diminuant les risques de déconvenues. On ne saurait toutefois se cacher que les enseignants se trouvent aujourd'hui assaillis de propositions de tous ordres, ce qui génère une concurrence sévère. À un moment où il apparaît capital de prouver sa faculté de susciter une demande importante pour pouvoir espérer maintenir ses moyens d'action, la question de la publicité ne peut être négligée : son accentuation doit demeurer une préoccupation, même si l'on s'appliquera, dans le même temps, à en rationaliser les procédures à des fins économiques.

1) Une communication multiforme en direction des établissements scolaires

Le programme éducatif des archives départementales fait encore très souvent l'objet de l'élaboration, pour chaque année scolaire, d'un document imprimé, lequel est, au moment de la rentrée, expédié, sous cette forme traditionnelle, à tous les établissements

d'enseignement primaire et secondaire du département (quelquefois avec une lettre, cosignée du directeur de l'Enseignement du conseil départemental, rappelant la vocation de l'institution). Les archives municipales s'y prennent de la même manière avec toutes les structures accueillant des scolaires (de la maternelle au lycée) de leur ville et de son agglomération. 44% des services ayant répondu à l'enquête en ligne procèdent par envoi de courrier en nombre (papier ou électronique) auprès des écoles, collèges et lycées.

Lorsque la collectivité (conseil départemental ou municipalité) manifeste la volonté de mettre en place un travail en transversalité dans l'ensemble de ses services culturels, une unique publication rassemble toutes les suggestions formulées à l'adresse de la population scolarisée (Archives comprises) ; cette publication bénéficie, compte tenu de l'étendue du public concerné, d'une très large diffusion. En Indre-et-Loire, une brochure regroupe toutes les initiatives émanant des organismes culturels départementaux ; la plaquette *Offre éducative, artistique et culturelle du Gers* relève d'un principe identique ; à Marseille, le dépliant est commun avec la totalité des instances culturelles municipales nanties d'un service éducatif, et à Cholet, avec les musées municipaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, ces indications sont très souvent données parallèlement sur le site internet des Archives (ou, dans le cas des archives municipales, dans la partie culture du site de la mairie). Dans la Vienne, un message est adressé, par le truchement de l'inspection académique, à tous les directeurs d'écoles primaires et principaux de collèges ou de lycées pour les inciter à aller prendre connaissance en ligne de la programmation annuelle des archives départementales.

En plus de figurer sur les pages web des Archives proprement dites, les renseignements relatifs aux activités pédagogiques peuvent être livrés sur les rubriques appropriées du site de la collectivité et, notamment, du conseil départemental : en Gironde, sur l'espace Jeunesse ; en Loire-Atlantique, dans la partie relative au dispositif départemental « Grandir avec la culture » pour la promotion des actions d'éducation artistique et culturelle ciblées vers les collégiens ; dans l'Oise sur « Péo60 », le portail éducatif du Département.

Sept services sur dix ne s'arrêtent pas à ces présentations écrites et jugent utile, en début d'année scolaire ou pendant l'année si l'actualité le justifie – lancement d'un concours, inauguration d'une exposition, etc. –, d'en faire également un exposé oral, au cours d'une réunion d'information à laquelle le service éducatif convie par courriel les enseignants.

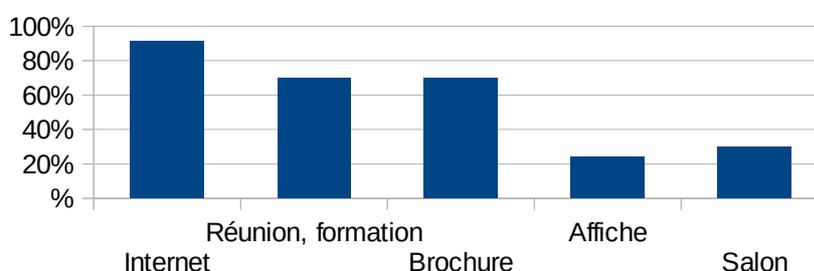
Dans certains services (Alpes-de-Haute-Provence, Lozère, Somme, Cannes, par exemple), étant donné le caractère transverse choisi pour la stratégie culturelle, c'est l'offre globale (celle des Archives mais aussi des autres institutions culturelles, départementales ou municipales) qui est, annuellement, portée à la connaissance des enseignants et/ou professeurs documentalistes réunis, cette fois, à l'appel de la collectivité.

Aux archives départementales de la Marne a lieu chaque année, au printemps, une journée de découverte durant laquelle les élèves, du primaire à la terminale, se voient présenter le service, les instruments de recherche et les métiers de la conservation ; des animations, adaptées en fonction de l'âge des élèves, leur sont également dispensées à cette occasion. Les archives départementales de la Haute-Savoie, qui avaient l'habitude de monter, deux fois par an, des journées portes ouvertes en vue de faire part de leur politique éducative

aux directeurs des écoles primaires, aux coordonnateurs d'histoire-géographie des lycées et collèges ainsi qu'aux maisons familiales et rurales, envisagent de mettre un terme à cette pratique, vu la baisse d'affluence enregistrée depuis l'ouverture de leur site internet.

Les modalités employées pour se faire connaître sont, pour le reste, très diverses : 30% des services fréquentent les salons professionnels (Rendez-vous de l'histoire à Blois, salons locaux) ; quelques-uns alimentent un bulletin de liaison (*Mille ans d'archives* en Savoie, *Bloc-notes des professeurs-relais des archives départementales de Seine-et-Marne*) distribué gratuitement aux enseignants d'histoire-géographie et aux professeurs documentalistes des collèges et lycées. Enfin, pour attirer l'attention sur des événements ponctuels, il est recouru à la presse écrite (quotidiens régionaux ou journal de communication externe de la collectivité, comme c'est le cas en Haute-Vienne), à la radio locale (les archives municipales d'Épernay ont tenu pendant une semaine, sur France Bleu Champagne, une chronique sur le thème de la Grande Guerre) ou à la télévision régionale.

Supports de communication des activités pédagogiques



Source : enquête en ligne 2014

2) La recherche de relais au sein de la communauté éducative

En plus de ce qui est transmis directement aux établissements scolaires, on s'efforce de tenir au courant les différents organes de l'Éducation nationale : au premier rang viennent, dans les trois quarts des services, les responsables de l'action artistique et culturelle au sein des rectorats (délégation académique aux Arts et à la culture), la direction des services départementaux de l'Éducation nationale ainsi que les corps d'inspection (inspecteurs de l'Éducation nationale pour l'enseignement primaire, inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux en histoire-géographie pour l'enseignement du second degré). Un peu moins de la moitié des services nourrit des liens avec le réseau chargé de l'édition, de la production et de la diffusion des ressources pédagogiques destinées aux professionnels de l'enseignement¹. 4 services d'archives sur 10 accomplissent des démarches auprès des universités pour en faire venir les étudiants.

1. Au Scéren-CNDP, constitué des 31 centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) et 85 centres départementaux de documentation pédagogique (CDDP), avec pour tête de réseau le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), a été substitué, en février 2014, le réseau Canopé unifié en un seul établissement. S'y est ajoutée une refonte de l'offre numérique, avec la mise en place du nouveau site <https://www.reseau-canope.fr>, ainsi qu'une nouvelle stratégie éditoriale, désormais simplifiée et concentrée autour de trois univers éditoriaux.

En conséquence, les programmes des Archives sont relayés, selon les cas, sur le site académique de l'action culturelle (quand l'académie dispose d'un site dédié en propre à cette dimension – académie d'Aix-Marseille, par exemple) ou sur la rubrique action culturelle du site académique, sur le site histoire-géographie du rectorat (Alpes-de-Haute-Provence, Loire-Atlantique, par exemple) ainsi que par les moyens internet des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (les archives départementales du Var utilisent, par exemple, la brochure *Atout Var*, publiée par la coordination Arts et Culture de la DSEN du département). En Lozère, a été mise en ligne une plate-forme départementale dédiée à l'éducation artistique et culturelle, résultant d'un partenariat associant les différentes instances de l'Éducation (académie de Montpellier, DSDEN, Canopé), la direction régionale des Affaires culturelles, les collectivités (conseils régional et départemental) ainsi que des organismes tels que Scènes croisées de Lozère (association départementale de développement des arts) ; les entreprises éducatives des archives départementales sont détaillées sur cet instrument spécifique. Les formules retenues pour ces signalements sont toutefois hétérogènes : désignation du service d'archives dans la liste des structures institutionnelles partenaires ou dans celles des services éducatifs, avec lien renvoyant sur son site (cas de l'Allier sur le site www.ac.clermont) ; descriptif des actions ou présence de la plaquette de programmation annuelle du service éducatif (cas des Bouches-du-Rhône sur le site Éducation artistique et culturelle d'Aix-Marseille) ; actualité insistant sur une activité ou une réalisation particulière, etc.

D'un autre côté, les Archives s'appuient sur le réseau Canopé (ou se sont appuyées sur son prédécesseur, le Scéren-CNDP) pour la publication ou pour la propagation des supports pédagogiques qu'elles produisent. Nombre de ceux-ci ont été soutenus et édités par les centres départementaux (le cédérom sur la seconde guerre mondiale des archives départementales du Loir-et-Cher, par exemple) ou régionaux (l'ouvrage des archives départementales de la Meuse *À l'école des archives*, accompagné d'un cédérom, qui entend montrer aux professeurs des écoles et aux enseignants de collège comment travailler avec des documents patrimoniaux, autour de sept thématiques en lien avec les programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique, par exemple). Certaines réalisations résultent d'un travail en coopération : en Béarn et Pays basque, le portail « Les clés de la Justice », à disposition des enseignants et des élèves sur le site Cultures connectées de la Région et de la DRAC, permet d'explorer les lieux de justice de ces territoires, avec des fiches explicatives sur le fonctionnement de la justice, ses métiers, la justice des mineurs. Ces réalisations sont signalées sur le web par le truchement de Canopé, de l'inspection académique et parfois aussi sur le site histoire-géographie du rectorat. La production sus-mentionnée des archives départementales de la Meuse figure par exemple, en raison de son contenu générique, au nombre des ouvrages de référence mis en avant sur <https://www.reseau-canope.fr>. Quand le service d'archives est absent de la Toile (ou y est présent de façon très restreinte), ses dossiers pédagogiques peuvent, comme cela a été indiqué précédemment, être mis en ligne sur un site de l'Éducation nationale : à Mayotte, sur celui du vice-rectorat ; dans le Jura et à Épernay sur celui de Canopé, par exemple.

Sur le site Eduscol, conçu par le ministère de l'Éducation nationale pour informer et accompagner les professeurs, les Archives sont présentes, ne serait-ce que par le renvoi qui y est effectué vers les sites académiques de l'action artistique et culturelle ; on y note aussi, dans les ressources pour l'enseignement de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions, la mention de sources élaborées par les archives départementales de la Charente-Maritime (« La

Rochelle et la traite négrière au XVIII^e siècle») et par celles de la Loire-Atlantique (« La campagne de la Jeannette »). En revanche, on peut regretter que sur le site Éduthèque, chargé quant à lui de fournir, gratuitement et sur abonnement, des ressources pédagogiques, culturelles et scientifiques aux enseignants, les Archives n'aient pas leur place parmi les réserves documentaires d'envergure nationale qui y sont affichées, grâce aux accords passés avec nombre d'établissements à caractère culturel et scientifique : « Édugéo » de l'Institut géographique national, « Jalons pour l'histoire du temps présent » de l'INA, dossiers pédagogiques de classes.bnf.fr, ressources d'Arte, du Bureau de recherches géologiques et minières, du Centre Pompidou ou de l'établissement public du Château de Versailles, par exemple.

En résumé, les modes d'action des Archives ne sont pas, loin s'en faut, ignorés du monde éducatif ; les évocations qui en sont faites sur les sites de l'Éducation nationale n'en sont pas moins inégales et, surtout, par trop disséminées. Il y aurait besoin d'un portail pour concentrer et rendre plus consistante et, par là même, plus visible, leur apport sur le plan pédagogique. Sans doute faudrait-il également aller plus loin en ce qui concerne l'identification de personnes relais pour être de véritables interfaces, avec lesquels seraient entretenus des contacts réguliers pour mieux repérer les attentes, tout au long de l'année scolaire.

Plusieurs réseaux ont été formés dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle : outre celui des professeurs-relais, il y a celui des référents culture¹, celui des référents académiques mémoire et citoyenneté², ainsi que celui des professeurs documentalistes chargés de centres de documentation et d'information. Or, dans les réponses à l'enquête en ligne, seules les archives départementales du Lot parlent d'une présentation de leurs activités aux référents culture, et absolument aucune allusion n'est faite à des relations tissées avec les référents mémoire et citoyenneté. Il conviendrait de combler cette lacune même si on se doit de tempérer car les uns se recrutent souvent parmi les professeurs documentalistes et les autres parmi les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, partenaires avec lesquels les services d'archives sont, en règle générale, en rapport. La même observation vaut pour les conseillers pédagogiques du premier degré qui, sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale, ont pour fonction l'assistance et le suivi des enseignants débutants et sont, depuis 2014, impliqués dans la formation initiale et continue au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ, autrefois IUFM) ; seules les Archives de l'Ardèche font état de réunions avec ceux-ci.

1. Professeurs volontaires qui, en vertu de la circulaire 2010-012 du 29 janvier 2010 du ministère de l'Éducation nationale, doivent être désignés dans chaque lycée pour assurer la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement avec, pour missions, de coordonner et d'encourager les projets d'éducation artistique et culturelle, de conseiller les porteurs de projets et de les diriger vers les sources pertinentes et les bons interlocuteurs, de valoriser les actions et d'informer la communauté éducative de l'offre culturelle de proximité.

2. Leurs prérogatives – informer les équipes pédagogiques des diverses actions menées dans le domaine de la mémoire et de la citoyenneté, encourager les élèves à y participer et être le correspondant privilégié des partenaires sur ces questions – ont été précisées par la note de service n° 2012-186 du 12 décembre 2012 du ministère de l'Éducation nationale.

3) La formation des enseignants

Un des moyens d'entraîner les enseignants vers les Archives réside dans l'amélioration de la connaissance qu'ils en ont. Aussi, à côté de la réception des élèves, des démarches ont-elles été lancées depuis longtemps à l'intention des professeurs du premier et du second degrés. Insérées dans les dispositifs de formation initiale ou continue, mises en place par les instances éducatives ou menées en propre par le service d'archives, ces démarches ont pour but de familiariser le corps enseignant avec les activités des Archives pouvant être mises en pratique en classe et de faire en sorte que celui-ci soit à même d'y prendre une part active.

Les délégations académiques aux Arts et à la culture déploient dans le cadre du plan académique de formation, en partenariat avec des structures culturelles, un large choix de sessions spécifiques pour accompagner les équipes éducatives dans la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle, leur donner des pistes pour bâtir des itinéraires et les aider à élaborer au mieux des projets de qualité. Les Archives participent, dans ce contexte, à des séances visant à préparer les enseignants titulaires ou les professeurs documentalistes à l'exploitation pédagogique des sources d'archives. En Seine-et-Marne, le professeur-relais mène en ce sens des stages « Ouverture culturelle » et assiste à des rencontres académiques. Dans les Côtes-d'Armor, des stages inscrits au plan académique de formation se déroulent régulièrement dans les locaux des archives départementales. Ce ne sont là que des exemples, l'habitude en étant largement répandue.

Une attention particulière est portée aux étudiants des ESPÉ, futurs professeurs des écoles, qui, à la différence de ceux du second degré, ne sont pas spécialisés en histoire-géographie. Enfin, certains services (Côtes-d'Armor, par exemple) prennent en charge des enseignants relevant de l'enseignement privé ; en Loire-Atlantique, un des professeurs-relais intervient dans quelques formations de l'enseignement diocésain. Les archives départementales de Seine-Saint-Denis contribuent régulièrement à la formation des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, en partenariat avec l'association Citoyenneté Jeunesse, qui développe son expertise éducative sur le territoire de ce département en y pilotant annuellement plus de 80 projets dans les établissements scolaires.

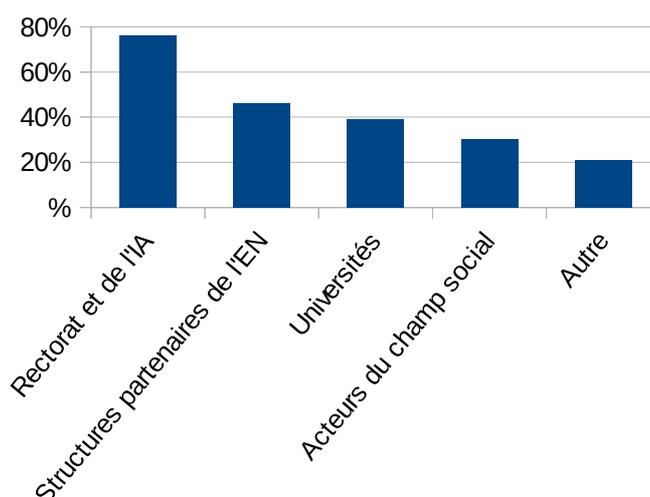
Les Archives organisent des visites de groupe pour faire découvrir leur bâtiment et leurs missions, les méthodes de conservation et de traitement et présenter des documents originaux. Des ateliers didactiques sont également conçus. Aux Archives nationales, des séances de formation d'une demi-journée (« Les Ateliers du mercredi ») sont en place pour les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines. En Loire-Atlantique, se tiennent depuis 2012, sous cette même dénomination et avec l'accord des services départementaux de l'Éducation nationale, des séances à destination des enseignants du second degré (histoire-géographie, lettres, arts plastiques, sciences économiques et sociales, etc.) dont l'objectif est de leur inculquer les possibilités d'utilisation pédagogique des fonds conservés aux archives départementales. Il leur a notamment été expliqué, dans ce cadre, comment enseigner, à partir de documents d'archives, les guerres mondiales, l'immigration et ses enjeux ou l'industrialisation et la société industrielle du XIX^e siècle. Aux archives départementales des Yvelines, des *workshops* [ateliers] accueillent les professeurs pour leur faire connaître les outils pédagogiques susceptibles d'être empruntés (mallettes pédagogiques) ou téléchargés (dossiers en ligne) en vue d'une exploitation en toute autonomie avec une classe ; des cafés wiki ont aussi été mis sur pied en accompagnement de la mise en ligne du « Wiki de la

Grande Guerre » afin d'apprendre aux participants à maîtriser le langage du wiki et à savoir y rédiger un article.

4) D'autres points d'appui

Dans l'enquête en ligne, il a été signalé que l'information relative à l'action éducative était également diffusée auprès des institutions culturelles (musée, médiathèque), des associations, des mairies, des maisons de quartier, 3 services sur 10 s'adressant, de plus, aux acteurs du champ social. Les Alpes-Maritimes indiquent qu'en zone rurale les mairies, offices de tourisme et médiathèques « *ont souvent le lien avec le milieu scolaire et des expositions installées dans un ERP [établissement recevant du public] sont souvent vues également par des scolaires accompagnés de leur enseignant* ». En Lozère, c'est tout le réseau des services éducatifs du département (Pays d'art et d'histoire, Parc national des Cévennes) qui est tenu au courant. À Saint-Étienne, le Comité des activités nouvelles (CAN), association habilitée depuis 1983 par l'Éducation nationale et soutenue par la Ville, est « *un relais privilégié entre structures culturelles et établissements scolaires : diffusion d'un catalogue d'activités et parcours culturels, centralisation des inscriptions des classes* ». À Cavaillon, les Points-Info-Jeunesse relayent les renseignements relatifs au service éducatif des archives municipales.

Relais utilisés pour la diffusion de l'information



Source : enquête en ligne 2014

II. L'insertion dans les dispositifs en place

Depuis plus de trente ans¹, une action conjointe est menée par les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation en faveur de l'éducation artistique et culturelle, dans l'optique de faciliter le contact des élèves avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles afin que ceux-ci acquièrent la culture humaniste propre à la formation du jugement, du goût et de

1. Mentionnée en tant que telle à partir de 1986, l'éducation artistique et culturelle est issue du Protocole du 25 avril 1983 fondant le partenariat entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture.

la sensibilité. Édifié, au fil des ans, sur un empilement de dispositifs croisés, transversaux ou sectoriels ainsi que sur des chartes¹, au risque d'aboutir à un certain éparpillement en diluant l'efficacité, l'accès aux arts et à la culture a, avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, reçu une nouvelle impulsion. Pour ménager plus de cohérence, chaque élève doit désormais, à partir des enseignements obligatoires ou optionnels qui lui sont dispensés et des expériences collectives ou personnelles qu'il accumule à l'école comme en dehors de celle-ci², se forger, tout au long de sa scolarité, un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), continu, progressif et personnalisé, conjuguant, dans un esprit de complémentarité et d'équilibre, connaissances acquises, pratiques expérimentées et rencontres faites dans les domaines des arts, des sciences et du patrimoine.

Plus que jamais s'impose, avec cette réforme, une coopération inter-institutionnelle active ; pour que les dynamiques se structurent et se pérennisent, la condition essentielle réside dans le partenariat établi entre l'État et les collectivités, lesquelles sont, en effet, devenues des acteurs majeurs du processus, une accentuation de leur engagement étant encore attendue avec les PEAC qui, sur un territoire donné, supposent une concertation d'ensemble.

D'un autre côté, étant donné les compétences qui leur sont reconnues en matière de culture, de patrimoine, de jeunesse ou sur le plan social, régions, départements et villes se sont fixé des objectifs dans lesquels les Archives peuvent trouver une pluralité de points d'accroche pour leur fonction éducative. Le rôle des conseils départementaux dans le champ éducatif notamment n'a cessé de s'accroître depuis les décentralisations de 1986 puis de 2004. Dépassant leurs obligations d'équipement et de gestion des collèges, nombreux sont ceux qui, manifestant leur volonté d'agir pour que les enfants de leur territoire aient tous les moyens nécessaires à leur succès, ont adopté un projet éducatif départemental (ou plan collèges ou schéma) dans lequel sont définis les axes à privilégier dans les années à venir. Si on remarque, dans ces documents d'orientation, quelques propositions originales liées aux spécificités et réalités locales (encourager la pratique des langues béarnaise et basque dans les Pyrénées-Atlantiques ou de la langue et culture occitanes dans l'Aude, par exemple), il y est, vu la conjoncture actuelle, assez uniformément pris position en faveur des projets éducatifs innovants, des pratiques culturelles et de l'utilisation des équipements de la collectivité en ce domaine, du développement du vivre ensemble, de la citoyenneté et de l'éducation aux médias, de la promotion du collège de demain au travers des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et des espaces numériques de travail (ENT), du renforcement de l'orientation et de la découverte des métiers.

L'enquête de 2003 avait fait le constat d'un certain éloignement des Archives vis-à-vis des dispositifs déconcentrés mis en place par les DRAC et les rectorats, tant pour l'éducation

1. Dispositifs croisés (itinéraire de découverte en collèges – classes de 5^e et de 4^e ; travaux personnalisés encadrés en lycées – classes de premières des séries générales ; projet pluridisciplinaire à caractère professionnel en lycée professionnel), transversaux (contrat local d'éducation artistique, classes patrimoine, classes à projet artistique et culturel, classes culturelles) ou sectoriels (Architecture en collège et programme d'éducation au patrimoine architectural et urbain *Lire la Ville* ; École au cinéma, Collège au cinéma, Lycéens au cinéma) ainsi que sur des chartes (*Adopter son patrimoine, Adopter un jardin*).

2. Le PEAC est encadré par la circulaire du 9 mai 2013 qui précise les objectifs et les modalités de mise en œuvre ainsi que par l'arrêté du 7 juillet 2015 qui en fixe le référentiel en identifiant des grands objectifs de formation et des repères de progression, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

artistique et culturelle que pour celle vis-à-vis du patrimoine. La situation a-t-elle progressé depuis lors ? Comment par ailleurs les services d'archives adhèrent-ils aux aspirations exprimées par leurs autorités de tutelle ? Réussissent-ils à se les approprier et à s'en servir de tremplin pour asseoir et diversifier leur vocation pédagogique ainsi que pour élargir leur public jeune ?

1) Une place toujours jugée insatisfaisante dans l'éducation artistique et culturelle

La question de l'accès des générations montantes à la culture se trouve, dans notre société en pleine mutation, au cœur des enjeux. Dans la mesure où elle s'avère un facteur de lien social, un puissant levier d'émancipation comme d'intégration et qu'elle favorise l'épanouissement, la réussite scolaire et la formation citoyenne, l'éducation artistique et culturelle forme l'un des éléments d'intervention prioritaires des politiques culturelles locales, qu'elles soient municipales, départementales ou, à un moindre degré, régionales.

L'entité départementale, en raison des prérogatives qu'elle exerce dans l'aménagement et l'accompagnement des territoires de proximité, y tient une place prépondérante. Soucieux de réduire les inégalités territoriales, les Départements se sont, dans leur quasi-totalité, fortement impliqués en ce sens. Leurs actions, qui sont très majoritairement fléchées en direction des collèges mais touchent aussi fortement le primaire (beaucoup moins les lycées qui sont du champ de compétence des Régions), sont souvent bâties en transversalité avec les secteurs de la culture, de l'éducation ou de la jeunesse mais ne sont, quelquefois, pas très bien distinguées de l'enseignement des arts, quand un schéma départemental d'enseignements artistiques existe (cas de l'Isère, par exemple).

Le conventionnement, sur trois ans ou plus, avec l'État – représenté par les rectorats, les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et les directions régionales des Affaires culturelles – constitue l'outil de référence pour la mise en œuvre d'un plan d'action inscrit dans la durée. Plus de la moitié des Départements ont signé de telles conventions, une grande partie d'entre elles faisant l'objet de plans départementaux d'éducation artistique et culturelle (PDEAC), suivis par des comités de pilotage. L'engagement y est pris de développer et de soutenir, notamment par un accompagnement financier, les projets conduits, dans le temps scolaire, en matière d'ouverture culturelle sous ses différents pans (théâtre, danse, musique, littérature, arts visuels, arts plastiques, arts de la rue, audiovisuel et cinéma, architecture, patrimoine), de garantir, en valorisant les potentialités existant localement, la mise en place de parcours culturels de qualité fondés sur l'expérimentation, la confrontation aux œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, et de veiller à en préserver une répartition géographique équitable. Les moyens budgétaires qui sont dévolus à cette ambition sont importants et ont, dans l'ensemble, considérablement crû au cours de la dernière décennie, la préoccupation prenant, néanmoins, une intensité variable selon les endroits.

Le conseil départemental des Pyrénées-Orientales a, pour l'année scolaire 2015-2016, consacré 126 000 € à son PDEAC, y ajoutant, pour un total de 150 000 €, la gratuité des transports (un par classe et par an dans le primaire, deux dans les collèges et deux – pour des sorties dans trois sites définis – pour les lycées) vers les services dotés de services éducatifs (parmi lesquels sont recensées les archives départementales) ainsi que vers les sites culturels qui en sont dépourvus. Dans l'Hérault, plus de 18 000 collégiens profitent chaque année,

grâce aux aides financières du programme départemental « Chemins de la Culture », d'activités de sensibilisation, d'initiation et de pratiques artistiques. Pierresvives – l'équipement de qualité dans lequel le conseil départemental a, en 2012, relogé les archives départementales, la médiathèque départementale et l'office départemental des Sports – est bien évidemment désigné comme l'un des instruments susceptibles d'être mis à contribution dans cette perspective. Le conseil départemental de Haute-Savoie déploie depuis 2005, sous la même dénomination, une approche tout à fait comparable, au sein de laquelle l'offre éducative et de formation des enseignants des archives départementales est expressément citée. Dans le Val-d'Oise, le Département étaye les parcours artistiques et culturels des élèves, les ateliers pédagogiques du service éducatif des archives départementales étant tout particulièrement mis en lumière parmi la gamme des ressources mobilisables à cet effet.

En Loire-Atlantique, les dispositions à trois niveaux (sensibilisation, parcours accompagné, projet accompagné) du programme « Grandir avec la culture », auquel s'est aussi associée la direction diocésaine de l'Enseignement catholique, concernent annuellement environ 55 000 collégiens et la quasi-totalité des collèges du département. La mise en pratique en est effectuée via la salle de spectacle du Grand T et la structure culturelle Musique et Danse en Loire-Atlantique, les divers sites départementaux (domaine de la Garenne-Lemot, châteaux de Clisson et de Châteaubriant), la bibliothèque départementale, le musée Dobrée et les archives départementales, dont la programmation est, de ce fait, annoncée sur les pages internet du site du Département relatives à ce programme. En Seine-Saint-Denis, le conseil départemental encourage depuis 2009, par le biais du plan « Culture et Art au collège », des parcours (à raison de trois par collège et par an) touchant à l'ensemble des champs de l'art, de la culture et de la science comportant, chacun, une quarantaine d'heures (la moitié pour de la pratique, une dizaine d'heures pour des sorties culturelles et une autre dizaine pour des moments d'analyse critique et de restitution), dans lesquels la participation des archives départementales est reconnue.

Au niveau local, l'éducation artistique et culturelle passe par des conventions ou contrats locaux d'éducation artistique (CLEA). À Arles, la programmation éducative annuelle des archives municipales est explicitement inscrite dans la convention arlésienne pour l'éducation artistique et culturelle (CAPEAC) – conclue entre la ville, l'académie d'Aix-Marseille et la direction régionale des Affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur – avec pour visée de construire et d'optimiser un parcours cohérent de l'élève, de la maternelle à l'université, en s'appuyant sur la mise en réseau et la complémentarité des équipements municipaux. Les activités pédagogiques des archives municipales sont, comme celles des autres institutions culturelles, mentionnées sur le cahier *Ressources* qui recense ce type d'animations. À Toulouse, un « passeport pour l'art » est remis à chaque participant à ce dispositif, imaginé par la mairie en partenariat avec l'Éducation nationale pour les enseignants et élèves des écoles maternelles et primaires : ce sera son journal de bord pour y enregistrer les voyages culturels qu'il pourra – dans le but de permettre une continuité des apprentissages telle que définie par le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » – entreprendre, gratuitement, auprès plus de quarante structures (dont les archives municipales). À Saint-Étienne, le Comité des activités nouvelles diffuse, sous le titre *Les Chemins de Culture*, le catalogue des suggestions émises par l'ensemble des partenaires culturels et artistiques (dont les archives municipales et départementales) pour aider au parcours culturel des élèves.

L'éducation au patrimoine donne lieu à des programmes particuliers visant à faire naître chez les jeunes une prise de responsabilité citoyenne par rapport à cet héritage. À Lyon, le dispositif « Le Patrimoine et moi » – mené depuis 2005 en partenariat par la ville, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la direction régionale des Affaires culturelles, pour sensibiliser les enfants du cycle 3 à leur patrimoine urbain de proximité – a été révisé en 2015 et étendu, à cette occasion, au temps périscolaire. Les musées Gadagne et les archives municipales copilotent cette opération dans laquelle les enseignants s'engagent, sur une année, pour un projet sur une thématique autour du patrimoine architectural (à la rencontre des bâtiments de la ville), immatériel (à la rencontre des habitants de la ville) ou naturel (à la rencontre des espaces naturels de la ville) avec un budget de 500 € attribué à chaque classe.

Nous avons vu plus haut que le département de l'Ain a, en partenariat avec l'inspection académique et l'association Patrimoine des pays de l'Ain, adhéré à la charte « Adopter son patrimoine », qui incite les élèves à faire leur un édifice, un quartier, un musée, un jardin, un site ou un objet patrimonial ; dans ce cadre-là, des établissements scolaires étudient, pendant une année ou plus, un élément du patrimoine local au sein de classes à projets artistiques et culturels, les archives départementales se mettant à leur service pour des ateliers conçus sur mesure afin de satisfaire leurs attentes dans le contexte de ce travail.

Si la généralisation de l'éducation artistique et culturelle semble en route au travers de plans départementaux ou de contrats locaux, les projets portés dans ce cadre font la part belle aux arts sous toutes leurs facettes (cinéma, théâtre, musique et danse), l'aspect patrimonial restant quelque peu en retrait. Dans l'enquête en ligne, certains services d'archives ont déploré d'être tenus à l'écart du mouvement (« *Les Archives n'ont pas été prises en compte dans la convention éducation artistique et culturelle signée entre le conseil général et la DRAC* », a souligné la Drôme) ; dans leur ensemble, ils ont formulé le regret de ne pas entrer, ou de n'entrer que très marginalement, dans les mesures de financement, ce qui est le sort des institutions patrimoniales en général.

2) Des avantages tirés en grand nombre des politiques des collectivités de rattachement

Les interventions en matière d'éducation artistique et culturelle se situent à l'intersection entre la culture et les autres champs d'intervention que sont l'éducation, la jeunesse, les aspects sociaux et même l'environnement. C'est pourquoi elles se trouvent assez fréquemment englobées dans des stratégies plus larges de développement culturel départemental, de soutien aux collèges ou à la population jeune. Parce qu'ils ont été sollicités par leurs autorités de tutelle pour y prendre leur part, qu'ils se sont eux-mêmes emparés des attentes locales pour faire connaître – et admettre – leurs propositions ou parce qu'ils ont, tout simplement, recherché la synergie avec les services administratifs de leur collectivité, près du quart (38%) des archives territoriales dit être partie prenante, sous des formes les plus diverses, d'une politique à destination des jeunes.

Dans l'Oise, c'est par le contrat départemental de développement culturel (CDDC) qu'est affirmée la faculté donnée à l'ensemble des collégiens de bénéficier, durant leurs quatre années de scolarité, d'au moins un parcours culturel comportant trois dimensions : 10 heures minimum de pratique artistique animées par un partenaire culturel ; une sortie privilégiant les

ressources départementales et la présentation du travail à l'attention des autres classes au sein du collège ou à l'extérieur ; trois parcours sont annuellement subventionnés (pour un maximum de 2 000 € chacun) dans les établissements de moins de 450 élèves et quatre dans ceux dont la population est plus élevée. Dans la Loire, toutes les orientations prises à l'adresse des jeunes générations sont fédérées au sein d'un plan Jeunes, organisé autour de trois grandes rubriques (santé, social, sport et prévention ; culture et solidarité ; éducation et citoyenneté) qui elles-mêmes se décomposent en un total de 42 actions. Le département des Pyrénées-Atlantiques ayant souhaité s'impliquer au quotidien aux côtés de l'Éducation nationale, son projet éducatif départemental, qui inclut le PDEAC, établit un large panel de mesures vouées à favoriser la réussite éducative et personnelle des jeunes. Quatre axes phares (soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes ; permettre la connaissance des ressources du territoire ; promouvoir l'éducation à la citoyenneté ; encourager l'éducation à la santé et au sport) y sont dessinés et déclinés en une vingtaine de propositions. Citées à plusieurs occasions dans le contexte du premier axe, les archives départementales se trouvent, dans le deuxième axe, les promoteurs de l'action 9, articulée autour de leur découverte (patrimoine, mémoire et histoire), l'acheminement des collégiens étant pris en charge à hauteur de 80%. Le contrat de réussite éducative départemental (CRED) du département de Seine-Maritime rassemble les actions éducatives propres à développer la curiosité, l'ouverture d'esprit et les connaissances des collégiens ; les animations pédagogiques des archives départementales y sont exposées tandis que, dans la rubrique touchant à la citoyenneté et plus précisément au devoir de mémoire, référence est faite aux ateliers pédagogiques des archives municipales du Havre.

Plus exceptionnellement, les interventions des Archives se greffent à des voies ouvertes par les Régions. À travers l'action « Devoir de mémoire » du programme éducatif régional – impulsée par la région Pays-de-la-Loire, le rectorat de l'académie de Nantes et le mémorial de la Shoah – les lycéens et les apprentis sont incités à élaborer un projet autour de l'histoire de la Shoah (expositions, vidéos, etc.). Il en est de même pour le programme « Histoire et mémoires des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions », par lequel ils sont appelés à un travail semblable sur cette thématique. Dans les deux cas, les archives départementales de Loire-Atlantique leur prêtent un concours en ce qui concerne les recherches dans les sources d'archives locales. La région Rhône-Alpes a défini sa politique éducative (dispositif « Eurêka » reprenant divers dispositifs antérieurs, dont celui baptisé « Soprano » visant à entretenir la mémoire des conflits et celle de l'immigration) autour de six volets dont l'un autour de la culture et du patrimoine (et notamment de la découverte de l'offre culturelle régionale). Les archives départementales de l'Ain sont amenées à fournir leur assistance technique à des contributions autour du devoir de mémoire engagées dans ce contexte.

Au niveau municipal ou intercommunal, les politiques culturelles se sont structurées parfois après une importante concertation citoyenne (assises de la culture tenues à Toulouse ou à Strasbourg) ou une réflexion prospective (plan d'aménagement culturel territorial à Bordeaux). Dans certains cas, elles sont étendues au-delà du seul champ culturel et artistique, notamment en direction de la cohésion sociale. Des projets transversaux ont ainsi émergé avec la politique de la ville (dans le cadre de la charte de coopération culturelle à Lyon, par exemple) ou avec le volet éducatif à la faveur de la réforme des rythmes scolaires, qui permet de systématiser la dimension culturelle des ateliers périscolaires. Plus généralement, des démarches ont été mises en place pour sortir la culture d'une organisation verticale,

juxtaposant les divers secteurs et leurs « cultures-métiers » concurrentes, la tendance étant désormais de s'efforcer de décloisonner et de créer les conditions pour que les milieux professionnels, jusque-là distincts, œuvrent davantage en collaboration. Dans les grandes villes, l'action éducative des Archives se rattache à des dispositifs en place (« Cultures de ville » et semaine « Cultivez l'été » à Saint-Étienne, par exemple) ; à défaut, d'autres pratiques sont copiées. À Tours, le service éducatif des archives municipales prend en considération le thème retenu, annuellement, par la direction de l'Éducation et de la jeunesse de la ville pour mettre en place, en concordance, des activités pédagogiques nouvelles. À Lille, le service des archives municipales s'est raccroché à l'opération, spécifique à cette ville, des « classes civiques » créées en 1994 – au même titre qu'il existe des classes de nature ou des classes de neige – grâce à une convention tripartite entre la mairie, l'inspection académique et le Denier des écoles laïques : ainsi, une quinzaine de classes de CM2 se livre, chaque année, à une découverte de la ville, de son histoire mais également à une meilleure compréhension des institutions et des organismes locaux grâce à des cours, des séances particulières avec un animateur et des visites de bâtiments publics. L'occasion a été saisie pour organiser une visite du dépôt d'archives au cours de laquelle sont présentés l'évolution des documents à travers les âges (écriture, support, etc.), l'histoire de la municipalité depuis ses origines, la place des archives dans le patrimoine lillois et l'intérêt de leur conservation.

S'ancrer dans une politique et y devenir un opérateur effectif n'est pas, pour un service d'Archives, dépourvu d'atouts. En premier lieu, la diffusion de l'information relative à ses activités éducatives s'en trouve renforcée par le signalement qui en est fait dans le document d'orientation stratégique (ce qui est le cas dans tous les exemples que nous venons d'énumérer) ou dans la plaquette de communication établie en commun avec les autres services culturels de la collectivité (Loir-et-Cher ou Marseille, par exemple). L'autre avantage qui en découle couramment est la contribution financière apportée au transport des élèves, que ce soit en accompagnement d'un programme d'éducation artistique et culturelle ou sous un autre angle d'attaque. À l'instigation des archives départementales, le conseil départemental de la Martinique a décidé depuis 2005 de faciliter l'accès des collégiens aux ressources culturelles départementales en créant des « Journées culturelles à Fort-de-France » : elles combinent visite aux Archives (avec des activités ludiques telles que narration ou contes) et visite à la bibliothèque Schœlcher ou bien au musée départemental d'Archéologie précolombienne : le coût des déplacements est assumé par la direction de l'Éducation dans le cadre de la politique en matière de solidarité et de lutte contre la fracture sociale.

Amplification de la publicité et facilités données au transport constituent le gain minimal qui, souvent, suffit à augmenter le public enclin à s'intéresser au programme des Archives. Une insertion pleinement réussie peut toutefois aller plus loin et se traduire par une diversification des activités ainsi que par le lancement de chantiers d'envergure.

En 2014, dans le contexte du plan Jeunesse, conçu par le conseil départemental du Calvados pour mieux coordonner et amplifier la cohérence des actions touchant les 11-15 ans sur le temps scolaire mais également en dehors de celui-ci, les archives départementales ont suggéré la création, à destination des élèves des collèges publics et privés, du Prix du jeune historien, en remplacement de l'ancien concours départemental de l'historien de demain, qui s'adressait au secteur primaire. Consacrée au thème de la mémoire du débarquement, de la bataille de Normandie et de la reconstruction du Calvados, la première édition, placée sous le parrainage d'Olivier Wiewiorka, a enregistré des résultats encourageants puisque 11 collèves

et 262 élèves se sont mobilisés pour 29 projets de groupes, de natures diverses : blogs, dossiers, livres numériques, émissions de radio, documentaires, bandes-annonces. Étant donné que l'Éducation nationale y a manifesté un grand intérêt de même que le conseil départemental – le recteur comme le président du conseil départemental étant présents lors de la remise des prix –, l'opération a été reconduite, l'année suivante, sur le thème de la première guerre mondiale avec le patronage d'un autre historien de renom.

La maîtrise de la langue française étant l'outil premier de l'égalité, le département de Seine-Maritime a imaginé le concours littéraire « Écris-moi une image », dans le cadre de son contrat de réussite éducative départemental (CRED) qui veut donner le goût de lire, susciter l'envie d'écrire et pousser à la créativité et à la justesse d'expression : ce concours repose sur la réalisation, encadrée par un ou plusieurs enseignants, d'une œuvre collective à partir d'une thématique renouvelée chaque année, consistant à produire une nouvelle ainsi que trois à cinq images dans une dynamique d'interaction entre la production littéraire et la démarche photographique. Parmi les modules d'accompagnement qui sont proposés aux participants sous la forme de rencontres et d'ateliers d'initiation encadrés par des artistes et des professionnels de l'écriture, de la photographie et du design graphique, le recours aux archives départementales est prévu pour les nouvelles historiques. Le conseil départemental de l'Oise, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, l'Office national des anciens combattants, le réseau Canopé, le Souvenir français et le Comité d'entente des associations issues de la Résistance et de la déportation, met en œuvre le dispositif « Travail d'histoire et de mémoire » par lequel les jeunes de 3^e s'impliquent dans un travail d'histoire et de mémoire au cours de plusieurs activités ponctuant l'année scolaire. Pour chacun des thèmes choisis (première et seconde guerres mondiales, industrialisation du département), un programme en quatre axes est proposé, qui comprend un parcours de mémoire (visites de lieux de mémoire, d'expositions, documentation), un spectacle de mémoire, un voyage de mémoire et une journée de valorisation du travail des élèves en juin.

Dans le cadre d'AUDEDEVANT !, le projet durable des Audois pour 2011-2015, le Département de l'Aude a, pour les classes des collèges du département, institué le concours « Avoir 14 ans en Europe », en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le réseau Canopé et le Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc-Roussillon. Il s'agit d'une initiation à la citoyenneté européenne qui a pour but de sensibiliser les jeunes à l'histoire de l'Europe et à sa culture, d'évoquer la paix et la construction européenne. Le concours a également pour objectif de les familiariser avec les outils de communication, d'encourager leur pratique des langues étrangères et d'ouvrir les esprits à la dimension européenne. Il s'agit, dans le cadre de jumelages virtuels avec d'autres établissements scolaires européens, de réaliser des blogs (rédigés dans une langue étrangère européenne au minimum) sur différents thèmes en rapport avec l'histoire et la culture européennes et de permettre ainsi aux jeunes d'aborder les questions qui leur tiennent à cœur dans le cadre de la construction européenne. Les archives départementales mettent à disposition des participants – élèves et professeurs – une mallette pédagogique et leur fournissent en ligne une sélection de sites pertinents ainsi qu'une bibliographie.

Dans son plan éducatif départemental, le département de Seine-Saint-Denis – territoire d'accueil des émigrés depuis la fin du XIX^e siècle, dont le patrimoine témoigne de la richesse de ce pan constitutif de l'histoire du département – a choisi de mettre en place des parcours éducatifs de découverte urbaine à destination des collégiens et de leurs parents.

Ceux-ci se déroulent en trois temps d'une demi-journée chacun : promenade dans l'environnement immédiat du collège, destinée à appréhender et à comprendre le paysage dans lequel les enfants et leurs parents évoluent quotidiennement (analyse du parcellaire et du bâti, repérage d'éléments remarquables, tels que bâtiments publics, lieux de culte, habitat, industrie ainsi que des lieux témoins d'événements historiques marquants comme les monuments aux morts, les plaques commémoratives) ; atelier d'histoire dans un service d'archives municipales ou départementales pour une analyse des sources (archives des institutions publiques locales, archives d'entreprises, cadastre, recensements de population, cartes postales, documents audiovisuels, etc.) qui documentent l'histoire du territoire parcouru à l'étape précédente ; visite d'un établissement culturel ou patrimonial pour élargir et approfondir un des thèmes abordés antérieurement (phénomène urbain, histoire de l'immigration, réseaux de communication, œuvre architecturale, etc.). Les archives départementales ont été étroitement associées à la conception et à la mise en œuvre de ce projet auquel s'adjoignent aussi les archives municipales et les institutions archivistiques nationales implantées en Seine-Saint-Denis (Archives du ministère des Affaires étrangères et Archives nationales).

En Eure-et-Loir, un ouvrage intitulé *1939-1945 : l'Eure-et-Loir dans la guerre* a été publié, à l'automne 2011, à destination des élèves des classes de troisième et distribué dans tous les collèges du département, en même temps qu'une exposition sur panneaux consacrée à Jean Moulin. En retour, les classes ont été invitées à produire des travaux sur ce sujet, à partir de leur réflexion, de leur confrontation des sources historiques et de la rencontre avec des témoins de cette époque : les travaux ont été présentés en 2012 dans le hall des archives départementales, en même temps qu'une sélection inédite de documents d'archives sur cette période.

III. Les partenariats

La fonction éducative gagne à ne pas être autocentrée et à s'entourer de collaborations, à être à l'écoute des besoins des réseaux associatifs et à prendre place au sein de la dynamique territoriale : la mise en commun des compétences et la transversalité sont particulièrement appréciées et encouragées par les autorités de tutelle, qui y voit le moyen d'atteindre davantage d'efficacité, de rendre plus lisibles les initiatives prises et de renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire. Les institutions locales, dans le domaine du patrimoine mais aussi dans le champ artistique, les associations (qu'elles soient patrimoniales, culturelles, sociales ou mémorielles) ainsi que les divers professionnels et acteurs de la culture représentent autant d'opportunités de coopération auxquelles il convient de réfléchir.

Il est toutefois fondamental de préparer ces partenariats par une écoute et un dialogue attentifs, afin de trouver un positionnement respectueux des points de vue et des pratiques professionnelles de chaque participant, de manière à déboucher, en préservant les spécificités de chacun, sur la mise au point de projets de qualité et d'en garantir la réussite. Il faut veiller à arrêter des objectifs bien définis et qui soulèvent un véritable intérêt chez chacun des protagonistes et, mieux encore, les formaliser dans une convention délimitant les engagements respectifs et prévoyant une évaluation, préalablement à toute reconduction.

Pour peu que ces conditions soient satisfaites, des actions multi-formes (conception

d'itinéraires proposés en commun, élaboration concertée d'outils pédagogiques ou même mutualisation de ressources) peuvent se concrétiser à la satisfaction de tous.

1) Constituer une offre groupée

Les associations s'établissent naturellement, en premier lieu, avec les intervenants culturels dépendant de la collectivité territoriale de tutelle, la conception d'une offre groupée étant alors la modalité la plus basique qui puisse être envisagée. Le rapprochement opéré vise, avant tout, à rentabiliser le déplacement de la classe en donnant aux élèves l'opportunité de profiter, à l'occasion d'un unique voyage, de deux expériences enrichissantes autour de la notion de patrimoine et à obtenir plus sûrement, en corollaire, une contribution aux frais de transport.

Davantage qu'avec les bibliothèques, détentrices de fonds d'une nature très proche – le dispositif « Une journée culturelle à Fort-de-France » suggère la visite de la bibliothèque Schœlcher parallèlement à celle des archives départementales mais ce cas de figure est l'unique que nous ayons rencontré –, les alliances se réalisent principalement avec les musées, ceux-ci ayant pour atout de disposer de ressources patrimoniales complémentaires, qui se démarquent assez nettement de celles des Archives, ce qui autorise une confrontation féconde, axée tant sur les similitudes que sur les singularités.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les archives départementales et le musée départemental de Salagon à Mane dispensent une journée comprenant une présentation du patrimoine écrit aux Archives puis du patrimoine architectural au Musée. De façon similaire, les archives départementales des Hauts-de-Seine et le château de Malmaison permettent aux classes patrimoine et aux élèves du CM2 à la 4^e d'aller à la rencontre des missions et des collections de deux lieux de préservation patrimoniale. Dans le Maine-et-Loire, la séance aux Archives ouvre, quand elle couplée avec une visite du musée du Génie d'Angers, le droit à une prise en charge financière. Dans le Jura, il est offert la faculté d'agréger à la venue aux Archives la visite d'une exposition au musée Archéologique et en Eure-et-Loir, la participation à un atelier dans un des services éducatifs départementaux (musée agricole Le Compa, musée des Beaux-Arts, maison de l'Archéologie).

Les ententes s'effectuent généralement entre structures patrimoniales mais d'autres pistes existent : en Ardèche, c'est la proximité géographique qui joue, les élèves accueillis aux Archives passant leur autre demi-journée au théâtre, qui se trouve dans l'immédiat voisinage.

2) Co-élaborer le contenu pédagogique d'une activité

La formule la plus largement répandue consiste à bâtir la session commune, non pas en juxtaposant deux visites commentées d'institutions, mais plutôt en combinant, autour d'une problématique, deux ateliers se renforçant mutuellement.

Le deuxième module peut être fourni par un autre service d'archives géographiquement proche et susceptible d'apporter, sur le sujet, un angle d'approche intéressant à explorer. Les Archives nationales et les Archives diplomatiques ont, par exemple, imaginé un atelier sur le thème de « L'Europe face à Napoléon » : la première demi-journée est consacrée

à la découverte des archives du ministère des Affaires étrangères ainsi qu'à un atelier sur les pratiques diplomatiques de Napoléon I^{er}; la seconde repose sur une étude des documents saisis par les troupes napoléoniennes dans la péninsule Ibérique, lesquels sont conservés aux Archives nationales.

Le plus fréquemment, cependant, ces doubles ateliers couplent la séance aux Archives avec une animation délivrée, en interne à la collectivité de rattachement, par une instance culturelle d'un autre type : les possibilités ne manquent pas et les musées viennent, comme pour les visites-découvertes, en tête des partenaires retenus pour de pareilles opérations conjointes.

Le service éducatif des archives départementales de la Moselle développe de la sorte deux ateliers (« Metz Ville Nouvelle » et « Des Mosellans pendant la Grande Guerre ») avec le musée de la Guerre de 1870 et de l'annexion, localisé à Gravelotte, et un autre (« Robert Schuman et l'idée européenne ») avec la Maison Robert-Schuman, sise à Scy-Chazelles, ces deux équipements muséaux relevant du conseil départemental.

Les actions pédagogiques des archives départementales de la Vendée peuvent aller de pair avec celles de l'école départementale des Arts et du patrimoine (service du conseil départemental qui propose des activités à destination du public scolaire) sur les sites culturels du département. C'est notamment le cas pour le thème de la guerre de Vendée sur le site de l'Historial de Vendée aux Lucs-sur-Boulogne et pour celui de la seconde guerre mondiale à Mouilleron-Saint-Germain, village natal de Clemenceau et du maréchal de Lattre de Tassigny.

Des démarches identiques peuvent être entreprises, en dehors de la collectivité, avec des instances locales de toutes sortes – culturelles (musées, monuments historiques, Pays d'art et d'histoire), mémorielles (institutions ou associations) ou autres (centre de culture scientifique, technique et industrielle, office du tourisme).

Les archives départementales de la Moselle ont échafaudé des ateliers sur le Moyen Âge avec le musée de la Cour-d'Or, musée d'art et d'histoire attaché à la communauté d'agglomération de Metz. En région parisienne, les liens tissés avec les grands musées parisiens ou franciliens se traduisent par des circuits inter-institutions. Les archives départementales du Val-d'Oise ont aménagé avec le musée de l'Armée, pour les classes de CM2, de 3^e et de 1^{ère}, deux demi-journées dissociables, relatives à la vie à l'arrière pendant la première guerre mondiale : aux Archives, a lieu un atelier thématique à choisir parmi quatre – les relations des habitants et des autorités locales avec les migrants ; la mobilisation de l'arrière à l'effort de guerre ; l'impact de la guerre sur les populations civiles et le territoire ; la création d'une page de journal – ainsi qu'une visite du bâtiment ; au musée, une visite guidée des collections permanentes ayant trait à la première guerre mondiale. Les deux institutions ont composé, d'autre part, avec le musée de l'Histoire de l'immigration, un ensemble portant sur les répercussions de la guerre d'Algérie.

Les archives départementales de la Drôme, quant à elles, œuvrent en synergie avec le Centre du patrimoine arménien (CPA) : il s'agit d'un équipement de la communauté d'agglomération Valence-Alpes, créé en 2005, qui est un lieu d'histoire et de mémoire s'appuyant sur l'exemple de la diaspora arménienne pour explorer le monde actuel (migrations, mémoire des conflits, histoire des peuples et des cultures) et conduire une action

sur les questions liées à l'immigration. Ces deux structures ont aménagé une journée à Valence autour de quelques thèmes, étudiés d'un côté au niveau strictement local et d'un autre sur un plan plus universel, ce qui donne l'opportunité d'aller, sur chaque sujet, du général au particulier (ou inversement) : la première guerre mondiale (aux Archives, la guerre en Drôme, les arrières, l'économie de guerre, la main-d'œuvre étrangère et coloniale ; au CPA, les fronts de guerre, le front oriental, le génocide des Arméniens) ; l'immigration dans le département depuis les années 1920 (aux Archives, les arrivées successives, les politiques d'immigration françaises, les dossiers de naturalisation ; au CPA, l'exil arménien, les procédures administratives, les tendances, statistiques et situations d'aujourd'hui) ; la seconde guerre mondiale (aux Archives, le régime de Vichy en Drôme, les arrestations, les traces dans les archives ; au CPA, le processus génocidaire, le génocide des juifs).

Les Archives nationales ont conçu, avec le musée national de la Marine, l'atelier « Toutes voiles dehors » : au musée, découverte des secrets d'un voilier du siècle des Lumières, depuis sa construction jusqu'au quotidien de son équipage ; aux Archives, examen de documents hydrographiques et cartographiques de la même période. Elles en déploient d'autres sur l'histoire de l'écrit avec le musée des Arts et métiers, sur l'enluminure d'Orient et d'Occident avec l'institut du Monde arabe, sur la guerre de 1939-1945 à travers les affiches avec le musée de l'Armée. Avec le mémorial de la Shoah, elles ont construit un projet orienté sur la vie quotidienne à Paris sous l'Occupation (découverte de documents originaux aux Archives ; visite du Mémorial avec rencontre d'un témoin).

Parmi ces ateliers en partenariat, certains prennent le parti de faire alterner le travail sur des documents avec une sortie sur le terrain, de façon à rendre plus concrètes et vivantes les informations glanées dans les Archives ; ou inversement, après s'être rendu sur place pour observer *in situ*, on s'immerge dans les archives pour mieux comprendre ce que l'on a vu. Les Archives nationales abordent la symbolique royale au temps de saint Louis en commençant par une visite de la basilique de Saint-Denis pour en examiner les vitraux et y repérer des ornements ou dessins et en poursuivant, aux Archives, par un atelier au cours duquel les enfants produisent une lettre ornée en y introduisant les motifs ayant retenu leur attention. Pour faire appréhender le fonctionnement d'une seigneurie médiévale, les archives départementales de la Lozère ont mis au point un atelier autour du château de Tournel, qui peut se prolonger par une visite sur le site, sous la direction du Pays d'art et d'histoire Mende et Lot-en-Gévaudan ; celui des archives départementales de Haute-Savoie intitulé « Le château, forteresse ou résidence ? » peut être consolidé par une visite au musée-château, établissement de la communauté d'agglomération d'Annecy. L'annexe de Saint-Avoid des archives départementales de la Moselle dispense, avec La Mine – musée du Carreau Wendel à Petite-Rosselle – une activité conjointe autour de la mine de charbon aux XIX^e et XX^e siècles. Ces mêmes archives départementales illustrent leur atelier centré sur l'histoire de la sidérurgie par une visite du parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange, lieu symbolique inscrit au titre des Monuments historiques ; elles enrichissent celui qu'elles dédient à la famille et au château de Pange par la visite de cet édifice.

Comme nous l'avons vu, les archives municipales, gardiennes de la mémoire de leur cité, mais aussi les archives départementales, ont, pour sensibiliser à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et faire comprendre les évolutions de la ville, mis sur pied des ateliers-parcours qui s'agrémentent d'une déambulation guidée, laquelle se trouve, le plus souvent, confiée à une autre institution. Les relations très étroites entre les archives

municipales de Lyon et les musées Gadagne débouchent actuellement, dans le cadre du programme « Regards croisés sur la ville », sur des balades urbaines autour de la guerre de 1914-1918.

À Pau, dans le contexte du contrat local d'éducation artistique et culturelle, la mission Ville d'art et d'histoire de Pau propose, avec le service d'archives de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées et les archives départementales, une découverte du passé industriel et urbain de la ville basse et à Saint-Étienne, l'atelier des archives municipales « Je découvre mon quartier » peut être renforcé le cas échéant, dans le contexte des suggestions d'itinéraires du Comité des activités nouvelles de l'école publique, par une visite sur place menée par Saint-Étienne Ville d'art et d'histoire ou par une projection à la Cinémathèque. Les archives départementales du Pas-de-Calais ont fait appel à l'appui de l'office de tourisme d'Arras dans le cadre d'un projet avec des élèves de lycée.

Ajoutons que ces activités en collaboration ne se limitent pas au temps scolaire mais s'étendent en dehors de celui-ci. Outre l'offre, déjà citée, que les archives départementales du Val-de-Marne proposent en partenariat durant les vacances de printemps et d'été, les archives départementales de la Meuse s'associent au musée Barrois pour des animations pendant les vacances scolaires (« Les ateliers des Petits Ligiers »).

3) Bénéficiaire de l'apport d'expertises extérieures pour diversifier l'offre

Pour traiter de questions techniques, croiser les disciplines, voire pour s'étendre au-delà des seules préoccupations patrimoniales et culturelles afin de conférer une vision plus globale à un sujet, les services d'archives peuvent juger judicieux de se faire épauler par des organismes publics ou privés disposant de spécialistes reconnus.

Les archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence ont noué un partenariat avec la Réserve nationale géologique de Haute-Provence à Digne-les-Bains, gérée par le conseil départemental, en vue d'activités conjointes en sciences et en géographie (transformations des paysages, séismes). Celles des Bouches-du-Rhône étayent leur atelier sur le quartier d'Arrenc par l'intervention d'un architecte-urbaniste de la Compagnie des rêves urbains, association qui cherche à susciter la curiosité des habitants sur leur environnement urbain et conçoit, depuis 2007, pour l'établissement public d'aménagement Euro-Méditerranée, des ateliers de découverte urbaine. Celles des Pyrénées-Atlantiques recourent pour leur atelier « En route vers l'Ossau » à un conteur du collectif Ça-I, pôle ressources du conseil départemental sur le patrimoine immatériel et le spectacle vivant.

L'atelier des archives municipales d'Arles « Vivre avec le Rhône » peut être suivi en tant que tel ou être englobé dans un véritable parcours : on peut étudier le fleuve au travers de ses composantes écologiques, socio-économiques, historiques et culturelles, en coopération avec l'association pour le Développement durable dite Centre permanent d'information (PIE Rhône-Pays d'Arles), le musée départemental Arles Antique et le musée Arlaten (musée ethnologique) ; on peut aussi se pencher sur l'histoire des inondations et de leur gestion en liaison avec le Syndicat mixte interrégional d'aménagement des berges du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM), le Domaine de la Palissade, site dépendant du conservatoire du littoral et le parc naturel régional de Camargue.

De même, pour mettre en œuvre leurs initiatives de lectures d'archives, de théâtralisation ou de montage de spectacle, les Archives se tournent vers des compagnies professionnelles de théâtre ou des « passeurs d'histoires » (Mobile Compagnie dans les Alpes-de-Haute-Provence, Valentine Compagnie en Ardèche et dans la Drôme, compagnie La Naïve dans les Bouches-du-Rhône).

Au printemps 2010, avec une association spécialisée dans le domaine de la bande dessinée, les archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont organisé une exposition rapprochant histoire et bande dessinée à travers la mise en regard de travaux originaux de dessinateurs et de scénaristes de bande dessinée (notamment des planches originales) avec une sélection de documents d'archives originaux en lien avec le thème de l'album. Depuis lors, neuf cycles d'expositions de cet ordre sur des problématiques variées (la Libération, le Moyen Âge, 1914-1918, le Front populaire, le XVII^e siècle) ont fait se rencontrer, en un même lieu, le travail de création des auteurs et la documentation historique, dans l'optique de faire découvrir le processus de création d'une bande dessinée et de donner l'opportunité de s'interroger, par ce biais, sur le lien existant entre fiction et réalité.

4) Stimuler le recours aux documents d'archives

Les Archives font partie des partenaires de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et soutiennent les concours liés à la mémoire combattante que celui-ci organise. Pour permettre aux groupes désireux de réaliser un devoir collectif dans le cadre du concours national de la Résistance et de la Déportation, qui, créé en 1961, mobilise 50 000 jeunes par an sur l'ensemble de l'hexagone, nombre de services mettent à disposition des enseignants une bibliographie et des recensements de sources, parfois même des reproductions de documents en lien avec le thème de l'année. Un accompagnement peut aussi être apporté aux enfants des écoles primaires (CM1 et CM2) participant aux « Petits artistes de la mémoire ; la Grande Guerre vue par les enfants » : ils choisissent un soldat originaire de leur commune et partent à la recherche des traces et des témoignages qu'il a laissés dans sa famille ou dans les Archives. À l'issue de leur enquête, en s'inspirant du carnet du poilu réalisé par le peintre Renefer pour raconter à sa fille sa vie quotidienne au front, ils confectionnent une œuvre mémorielle sous une forme artistique, alliant expression littéraire, plastique ou numérique (peintures, aquarelles, croquis, poèmes, textes courts, sculptures, chants, vidéos), les travaux qui se distinguent étant récompensés par un jury national.

5) Produire en commun

Les démarches concertées entre services éducatifs des Archives demeurent rares. Celles qui ont été mises en place dans deux régions, avec le soutien de la direction régionale des Affaires culturelles, ont permis d'élaborer et de publier en commun des supports pédagogiques : dossiers sur la Révolution en Franche-Comté ; sur la loi de séparation des Églises et de l'État, la rivière Lot ou l'éducation au développement durable en Midi-Pyrénées.

D'autres ont été coproduits avec des associations ou institutions dans le cadre mémoriel : les Archives d'Indre-et-Loire ont, avec l'Association de recherches et d'études historiques sur la Shoah en Val-de-Loire (AREHSVAL), préparé et mis en ligne un dossier sur le sort des jeunes filles de confession juive en Touraine pendant la seconde guerre mondiale ;

les archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ont, avec l'amicale du camp de Gurs et l'association Destination patrimoine, réalisé un dossier en ligne sur le camp de Gurs ; celles des Hautes-Pyrénées ont apporté leur contribution au projet de documentaire disponible en DVD : *Loin de Verdun. Garaison, un camp d'internement durant la première guerre mondiale*, projet lancé par l'institution Notre-Dame de Garaison de Monléon-Magnoac¹ et le service départemental de l'ONACVG.

6) Mutualiser les moyens

À l'occasion de l'agrandissement et de la restructuration des archives départementales du Cher en 2009-2010, un musée de la Résistance et de la Déportation, né de la fusion de deux musées associatifs, a été installé dans le même bâtiment ; après s'être, dans un premier temps, rapprochés en vue de l'élaboration d'une programmation commune, les deux services éducatifs attachés à ces établissements relevant du conseil départemental n'en forment désormais plus qu'un, leurs moyens ayant été mutualisés pour plus d'efficacité et de cohérence. Cette expérience de mutualisation reste unique, mais on peut considérer que s'y apparente la coopération établie entre les archives départementales de Loire-Atlantique et l'annexe de la Cinémathèque de Bretagne en Loire-Atlantique², dont l'équipe et les collections sont hébergées dans le même édifice, les deux structures présentant des ateliers communs trois ou quatre fois par an.

1. Cette institution privée est devenue en 1914 un lieu d'internement pour les familles des ressortissants des pays ennemis présents sur le sol français.

2. La Cinémathèque de Bretagne est une association privée basée à Brest, chargée de la conservation et de la diffusion du patrimoine audiovisuel de la région, avec le soutien du conseil régional, des conseils départementaux de Loire-Atlantique et du Finistère, de la direction régionale des Affaires culturelles, de la ville de Brest et de Rennes métropole.

CONCLUSION

Les services d'archives ne sont pas uniquement chargés de la conservation du patrimoine écrit mais aussi de la transmission de celui-ci. Fortes de leur dense maillage territorial, ils ont, avec les années, acquis une très solide expérience dans l'accueil des scolaires. L'état des lieux dressé dans ce rapport montre combien, au-delà de certaines incontestables disparités, les activités éducatives s'avèrent vivaces dans l'ensemble du réseau des Archives : au travers des éléments quantitatifs comme de l'analyse qualitative qui y sont donnés, il est possible de mesurer l'ampleur du chemin parcouru – même si l'objectif de départ est resté le même depuis la création du dispositif au tout début des années 1950 – ainsi que les modifications survenues depuis l'enquête conduite en 2003.

En ce qui concerne les moyens humains, la situation, dont on avait constaté en 2000 une réconfortante progression puis, en 2005, un recul assez marqué, poursuit son érosion – en dépit de variations qui peuvent être favorables selon les années – compte tenu d'un environnement plus contraint : en dix ans, l'augmentation de la moyenne d'heures par enseignant et par service n'a pas réussi à compenser la diminution des ETP mis à disposition par les collectivités. De nombreux exemples ont cependant été fournis attestant qu'il n'est pas nécessairement besoin d'une équipe fortement dimensionnée pour obtenir de bons résultats, les modalités de mise en œuvre des forces humaines disponibles se révélant, en revanche, fortement déterminantes. En effet, si la circulaire fondatrice de 1951 envisageait un fonctionnement assuré, sous la direction d'un archiviste, par les seuls membres de l'enseignement mis à disposition, il est patent qu'aujourd'hui l'adhésion des agents scientifiques et techniques des Archives constitue un facteur clé pour conférer l'élan indispensable à l'essor d'une véritable politique. Certes, nombre de services d'archives municipales ont fait la preuve qu'on pouvait, sans le soutien d'un professeur missionné par l'Éducation nationale, concevoir des plans de développement pédagogique et y réussir, quelquefois, d'une façon remarquable. Les conditions optimales n'en demeurent pas moins atteintes quand sont simultanément présents enseignants et médiateurs, ce duo ne s'en tenant pas à une répartition mécanique des rôles mais ces deux voix distinctes concordant, grâce à une écoute mutuelle, pour construire une dynamique de travail. C'est, sans nul doute, à partir de ce dialogue entre personnes de compétences diversifiées et de ce rapprochement de points de vue différents que s'enclenche l'efficacité et que naît le succès.

La situation des locaux d'accueil a en revanche fortement progressé dans l'ensemble du réseau des archives depuis les deux dernières décennies. La présence de salles dédiées pouvant accueillir une classe entière ou une demi-classe est un atout indéniable.

Limitée au départ à de simples visites guidées, l'offre éducative des services d'archives n'a cessé depuis lors de s'enrichir ; elle revêt à présent des formes extrêmement variées et l'on note, par rapport à la précédente évaluation, des avancées notables dans la recherche de formules plus vivantes et plus ludiques, visant à être en phase avec les attentes d'un public devenu plus exigeant sous l'influence des industries culturelles et des biens artistiques propagés par les moyens modernes de distribution (télévision, internet).

Le contenu des activités dispensées s'est également passablement infléchi dans la perspective de s'inscrire, en accompagnant au fur et à mesure les remaniements, dans une étroite complémentarité avec les programmes et les modes d'action en vigueur dans les établissements d'enseignement, ce qui était loin d'être le cas en 2003. Le changement majeur réside néanmoins dans l'importance prise, au cours de la dernière décennie, par l'usage d'internet, les services d'archives estimant recourir maintenant autant à ce canal qu'à des interventions au sein des établissements scolaires pour agir en dehors de leur bâtiment.

En dépit de ces multiples transformations, la toile de fond reste très proche de celle des débuts : l'accueil des élèves dans les locaux des Archives et la visite-découverte continuent d'être le processus et l'activité les plus répandus ; la confrontation directe avec les documents originaux, d'essence locale, représente toujours l'angle d'attaque essentiel. Enfin, si la voie d'internet est quasiment partout empruntée, ce vecteur de communication n'est pour l'heure exploité que pour ses fonctionnalités les plus évidentes – mieux se faire connaître ou mettre à disposition des ressources pédagogiques vouées à une utilisation directe par les enseignants – sans avoir toute certitude de parvenir véritablement à ces fins, faute de système d'appréciation sur lequel se baser avec fiabilité.

Les évolutions n'en sont toutefois qu'à leurs commencements en raison de la nouvelle impulsion récemment donnée à l'éducation artistique et culturelle, et de la réforme des programmes scolaires entrée en application à la rentrée 2016 qui, l'une comme l'autre, appellent à davantage de projets sur-mesure, transdisciplinaires et se déroulant sur un plus long terme. Surtout, l'amplification du recours à internet et aux nouvelles technologies apparaît inéluctable. Il est trop tôt pour dire si les expériences innovantes fondées sur les potentialités du numérique dont nous avons fait mention dans ce rapport se généraliseront et si – à l'instar de ce qu'il est advenu, en peu de temps, en matière de consultation des archives avec la mise en ligne de sources numérisées – la fonction pédagogique des Archives connaîtra un total bouleversement, assorti de la mise en place de pratiques renouvelées et de l'instauration de relations interactives en ligne avec les usagers de la sphère scolaire.

La fréquentation des services éducatifs des Archives a connu ces dernières années une hausse significative. Ce renouveau est un signe des plus satisfaisants dans un contexte où la concurrence est rude, étant donné la floraison des propositions faites au monde scolaire par toutes sortes de structures culturelles, mémorielles, artistiques, scientifiques, etc.

On ne saurait nier que la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale compte pour beaucoup dans ce regain. Les services d'archives possèdent, quoi qu'il

en soit, plusieurs atouts pour susciter l'intérêt au-delà de cette manifestation. Les documents d'archives constituent une réserve quasi-inépuisable pour l'étude d'un territoire et, issus dans leur grande majorité du fonctionnement des institutions publiques, ils sont un support de choix pour contribuer à la formation citoyenne des jeunes générations. Tant la nature des sources documentaires qui y sont conservées que la démarche qui est uniformément suivie pour rendre les élèves acteurs de la découverte de l'histoire font que les Archives devraient occuper une place centrale à prendre dans l'apprentissage de la citoyenneté, actuellement au cœur des préoccupations.

Les enjeux pour les années à venir sont donc nombreux et multiformes mais pour relever les défis, les services d'archives n'avancent plus aussi isolément qu'auparavant. Beaucoup d'entre eux sont étroitement intégrés aux mesures déployées par leurs collectivités de rattachement pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle ou le patrimoine, voire aux politiques que celles-ci soutiennent en matière d'éducation, vis-à-vis de la jeunesse ou dans le domaine social. Plus nombreux encore sont ceux qui se sont rapprochés d'autres intervenants – institutionnels, associatifs ou individuels – pour mettre au point des coopérations fructueuses. Il convient de persévérer dans ce sens et, notamment, de resserrer les liens, encore trop insuffisamment structurés, avec la communauté éducative. Il est clairement ressorti de cette étude que, même si d'autres facteurs sont à prendre en considération, les variations enregistrées en matière de fréquentation dépendent au premier chef du positionnement choisi par le service, de son insertion dans le schéma de développement culturel et éducatif local et de son réseau de partenaires.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

I. Action culturelle

L'action culturelle dans les Archives. Actes du XXV^e congrès national des archivistes français. Nice, 4-6 octobre 1982, Paris, Archives nationales, 1983.

L'action culturelle dans les musées, bibliothèques et dépôts d'archives en France en 1987, Paris, ministère de la Culture, Délégation aux enseignements et aux formations, 1987.

GAUTIER-DESVAUX (Élisabeth), « L'action culturelle aux Archives », Paris, *La Gazette des Archives*, n° 141, 2^e trimestre 1988, p. 218-236.

Archives municipales et animation culturelle. Actes du symposium de la section des archivistes municipaux à Narbonne, 5-6 mai 1992, Paris, *La Gazette des Archives*, n°s 160-161, 1^{er} et 2^e trimestres 1993.

Les Archives au service du public : quelles offres pour quelles attentes ? Actes du séminaire national de Rouen, 15-16 octobre 1989, Paris, *La Gazette des Archives*, n°s 184-185, 1^{er} et 2^e trimestres 1999.

L'action éducative et culturelle des Archives. Actes du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? », tenu à Lyon en 2005, Paris, Direction des archives de France, La Documentation française, 2007.

HIRAUX (Françoise) et MIRGUET (Françoise) (sous la dir. de), *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels*, Louvain-la-Neuve, Harmattan academia, 2012.

GUIGUENO (Brigitte), avec la collaboration de PÉNICAUT (Emmanuel), « Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d'archives (2013-2014) », Paris, Service interministériel des archives de France, dactyl., 2015 (en ligne sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>).

SOCIÉTÉ LORDCULTURE, « Étude des publics des activités culturelles dans le réseau des archives départementales et municipales », Paris, Service interministériel des archives de France, dactyl., 2015 (en ligne sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>).

II. Action éducative

SÈVE (Roger), « Le service éducatif des archives départementales du Puy-de-Dôme », Paris, *La Gazette des Archives*, n° 13, janvier 1953, p. 27-41.

VILLARD (Madeleine), « L'archivobus, un nouveau moyen de diffusion culturelle. Le cas des archives des Bouches-du-Rhône », Paris, *La Gazette des Archives*, n° 129, 1985, p. 137-140.

« École et archives », Paris, *Historiens et géographes*, n° 326, décembre 1989-janvier 1990, p. 257-309.

GERBAUD (Michel), « Éducation artistique et culturelle aux Archives », Paris, *Bulletin des Archives de France*, n° 7, juillet 1997, p. 9-11.

BENXAYER (Morrad), « L'action éducative et culturelle des archives. Enquête sur les services éducatifs », Paris, Direction des archives de France, dactyl, 2004 (en ligne sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/>).

CASTAGNET (Véronique), BARRET (Christophe) et PEGEON (Annick), *Le service éducatif des Archives nationales. Par chemins de traverse*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

CASTAGNET-LARS (Véronique) (sous la dir. de), *L'éducation au patrimoine. De la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

PEGEON (Annick), « Le service éducatif des Archives nationales : une équipe au service de la transmission des savoirs », Paris, *La Gazette des Archives*, n° 239, 3^e trimestre 2015, p. 31-44.

ANNEXES

I. ANNEXE 1

Questionnaire de l'enquête en ligne sur les services éducatifs (2014)

Services éducatifs : enquête

*Enquête menée par le Service interministériel des archives de France
et par l'Inspection générale des patrimoines, collège Archives,
du 30 septembre au 7 novembre 2014*

I. Moyens dédiés

Si vous bénéficiez de la présence d'un (ou de) enseignant(s) mis à disposition, existe-t-il une convention avec :

- l'inspection académique : oui / non
- le rectorat : oui / non
- autre (veuillez préciser) :

Commentaire éventuel :

Quel est le profil du ou des enseignant(s) et son (leur) temps de présence ?

- enseignant du 1^{er} degré, du 2nd degré, de l'enseignement supérieur
- discipline autre que l'histoire (lettres...) :
- domaine d'intervention : actions de conception de la médiation (produits et actions pédagogiques), actions auprès du public scolaire, les deux
- temps de présence (spécifier le nombre d'heures supplémentaires ou d'heures de décharge accordé et le temps réel passé dans le service) :

Quel est le profil des agents des archives en charge directe de l'action pédagogique ?

- grade (attaché/assistant de conservation, adjoint administratif...)
- discipline de la formation initiale ou postérieure (archivistique, histoire, histoire de l'art, médiation...)

Existe-t-il dans votre service d'autres agents qui interviennent de façon plus ponctuelle pour soutenir l'action pédagogique (photographe, webmestre, agent de PAO, technicien...) ?

oui / non

Si oui, lesquels ?

Commentaire éventuel :

Quels types d'espace sont utilisés pour l'accueil des scolaires ?

- salle(s) dédiée(s) : oui / non
 Si oui : nombre : 1 / 2 / 3 / plus de 3
 Si oui : capacité d'accueil : classe entière : oui/non – demi-classe : oui/non
- auditorium : oui / non
- autre : oui / non

Commentaire éventuel :

En dehors de la diffusion auprès des établissements scolaires, quelle politique de communication avez-vous pour faire connaître vos activités pédagogiques ?

- types de supports employés (brochure papier, affiche, internet, réunion, salon, autre)
- relais utilisés :
 - auprès des responsables Action éducative du rectorat et de l'inspection académique
 - auprès de structures partenaires de l'Éducation nationale telles que Canopé (ex-réseau des CDDP)
 - auprès des universités
 - auprès des acteurs du champ social
 - autre

Si autre, précisez :

Votre collectivité de rattachement finance-t-elle les déplacements faits dans le cadre du service éducatif ?

oui / non

Si oui, précisez les modalités et le type d'établissement concerné (public/privé, niveau scolaire) :

Commentaire éventuel :

Le budget dédié au service éducatif est :

- propre aux Archives : oui / non
- globalisé avec d'autres services culturels de la collectivité : oui / non / en partie

Si oui, précisez :

II. Action pédagogique

Nature et modalités des activités proposées aux scolaires :

- visite du service : in situ / hors les murs / sur internet
- atelier thématique (histoire, arts...) : in situ / hors les murs / sur internet
- atelier manuel (sceaux, calligraphie...) : in situ / hors les murs / sur internet
- exposition : in situ / hors les murs / sur internet
- visite d'exposition : in situ / hors les murs
- exposition itinérante : hors les murs
- lecture d'archives : in situ / hors les murs
- spectacle : in situ / hors les murs
- projection de film/vidéos : in situ / hors les murs
- parcours-découverte : hors les murs
- offre adaptée pour le temps périscolaire (en vue de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014) : in situ / hors les murs
- autre (jeux...) : in situ / hors les murs / sur internet

Si autre, précisez :

Type de publications réalisées ces cinq dernières années :

- publication périodique (lettre, cahier...) : sur papier / sur internet
- dossier pédagogique : sur papier / sur internet
- mallette pédagogique : sur papier / sur internet
- autre : sur papier / sur internet

Si autre, précisez :

Nombre de thèmes disponibles pour les activités suivantes :

- atelier thématique :
- atelier manuel :
- exposition itinérante :
- publications :

Donner en annexe la liste des thèmes pour chaque activité.

Nombre de scolaires accueillis ou rencontrés en 2013 (ou durant l'année scolaire 2012-2013) :

- in situ :
- hors les murs :

Commentaire sur le recueil des chiffres :

Avez-vous des actions auprès du public scolaire en difficulté ?

- scolaires en situation de handicap : occasionnelles / organisées
- scolaires issus du champ social : occasionnelles / organisées
- enfants en hôpital de jour : occasionnelles / organisées
- autre

Si autre, précisez :

Commentaire éventuel :

Prenez-vous part à des concours organisés localement (hors concours type concours de la Résistance) :

- que vous avez créé : oui / non
- qui ont été créés par d'autres instances : oui / non

Si oui, indiquez l'intitulé du(es) concours, en précisant s'il s'agit d'une création du service, d'un concours récurrent ou ponctuel, ainsi que le public ciblé.

Votre collectivité de rattachement a-t-elle mis en place une ou des politique(s) à destination des jeunes à laquelle (auxquelles) vous participez ?

oui / non

Si oui, précisez :

Votre service a-t-il noué, de sa propre initiative, des partenariats, officialisés ou non, dans le domaine éducatif ?

oui / non

Si oui, précisez les partenariats :

III. Pour terminer

Comment voyez-vous l'avenir de votre service éducatif : poids des activités *in situ*, rôle d'internet, politique de la tutelle, importance de faire venir les jeunes pour un contact avec les archives ?

Commentaire général éventuel :

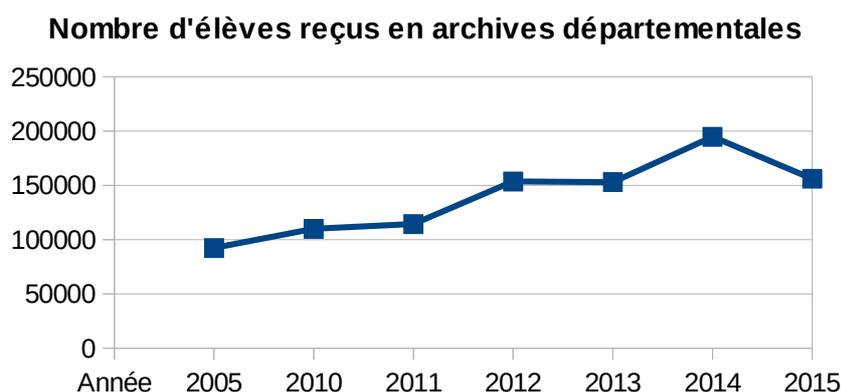
II. ANNEXE 2

Chiffres 2000-2015 de l'action éducative dans les services d'archives d'après les rapports annuels des Archives de France

Afin de rester en cohérence avec les chiffres de l'enquête en ligne effectuée en 2014, les analyses présentées dans le rapport se basent sur les chiffres des rapports annuels de cette même année. Les graphiques proposés ici incluent l'année 2015.

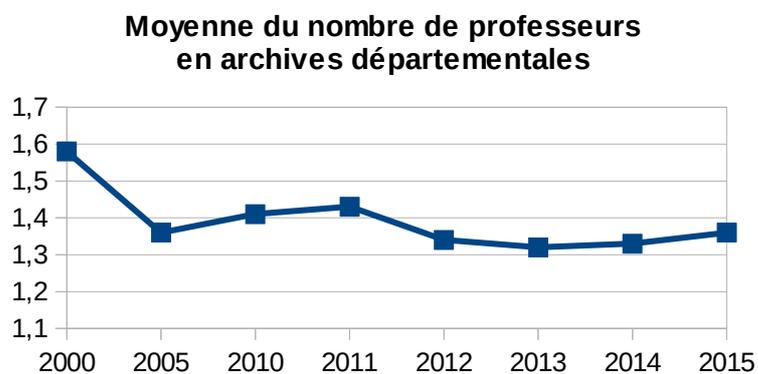
1) Évolution du nombre d'élèves reçus en archives départementales (2005-2015)

Année	Nombre d'élèves accueillis	Nombre d'AD ayant répondu
2005	95 490	77
2010	109 972	90
2011	114 355	95
2012	153 589	95
2013	153 065	99
2014	194 800	99
2015	156 079	97

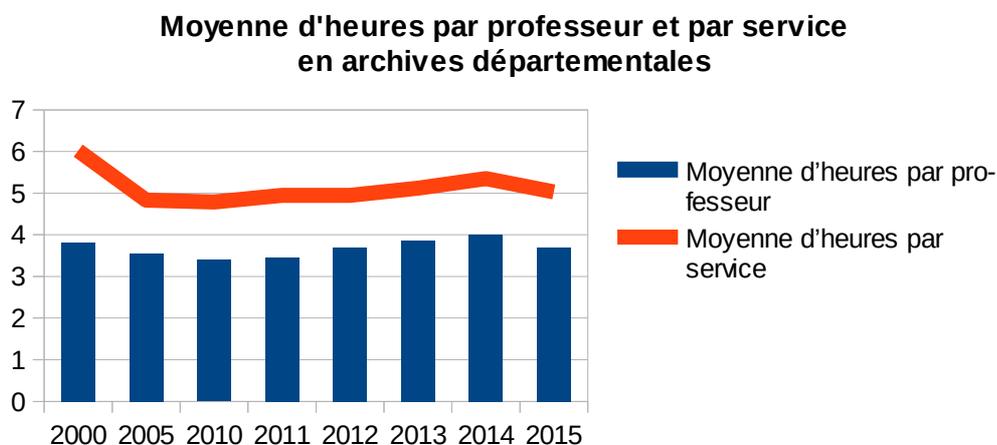


Pic de 2014 dû en partie au centenaire de la première guerre mondiale et chute de 2015 s'expliquant notamment par les restrictions de sorties scolaires après les attentats.

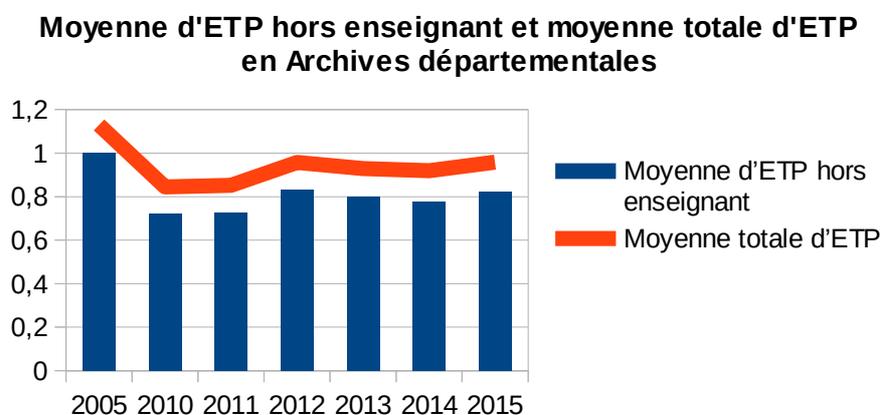
2) **Moyenne du nombre de professeurs en archives départementales (2000-2015)**



3) **Moyenne d'heures par professeur et par service en archives départementales (2000-2015)**

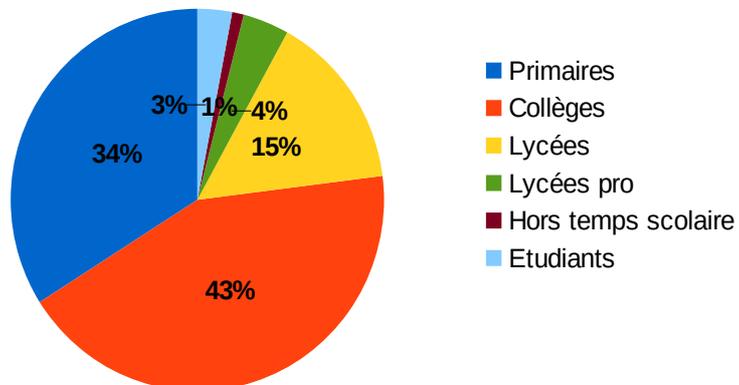


4) **Moyenne d'ETP hors enseignant et moyenne totale d'ETP (enseignants compris) par service en archives départementales (2005-2015)**



5) **Répartition des élèves accueillis en archives départementales (2015)**

Répartition des élèves accueillis en archives départementales



III. ANNEXE 3

Circulaire incitant à la création de services éducatifs dans les archives départementales (5 novembre 1951)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Paris, le 5 novembre 1951

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,
à MONSIEUR L'ARCHIVISTE EN CHEF DU DÉPARTEMENT.

Objet : Service éducatif.

Un service éducatif fonctionne aux Archives nationales depuis deux ans. Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire, au moyen de visites commentées du Musée de l'Histoire de France. Ce service, répondant exactement aux préoccupations de l'enseignement moderne et des classes nouvelles, a obtenu un succès complet : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales est composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition.

Les relations ainsi établies avec l'Enseignement et dont l'importance ne vous échappera pas, ne doivent pas être limitées à Paris et aux Archives nationales. J'ai pensé qu'un certain nombre de départements, dont le vôtre, pouvaient tenter cette expérience.

Les collections de votre dépôt renferment des documents susceptibles d'illustrer de façon vivante l'histoire de votre région.

Or, les établissements d'enseignement du département les ignorent peut-être, faute de liaison avec les archives. Cette liaison est à créer par le moyen d'un service éducatif répondant au même but que celui des Archives nationales : il devrait fonctionner dans les mêmes conditions c'est-à-dire sous votre autorité, être confié à un instituteur.

À cet effet, il vous appartient d'obtenir de M. le Préfet l'envoi d'une lettre au Ministre de l'Intérieur pour que celui-ci demande à son collègue de l'Éducation nationale (Direction de l'Enseignement du 1^{er} Degré) la mise à votre disposition du fonctionnaire nécessaire.

Si vous pouviez désigner nommément un instituteur qualifié, après vous être mis d'accord avec l'Inspecteur d'Académie, cela faciliterait beaucoup la mise à disposition dont il s'agit.

Il est essentiel de bien spécifier qu'il s'agit d'une « mise à la disposition » et non d'un détachement.

La mise à la disposition suppose en effet le paiement de l'intéressé par la Direction du 1^{er} degré tandis que le détachement exigerait la rétribution de ce fonctionnaire par ma Direction, ce qui n'est pas possible.

Dans toutes les démarches ou notes que vous ferez à ce sujet, vous voudrez bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une tâche d'enseignement.

Je vous serais obligé d'étudier de près cette question et de me rendre compte des possibilités de création d'un tel service dans votre département.

Dans ce cas je ferais en sorte de suivre votre demande de personnel au Ministère de l'Intérieur et à celui de l'Éducation nationale.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,
Charles BRAIBANT.

IV. ANNEXE 4

Circulaire sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles (30 mars 2010)

Activités éducatives

Missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles

(Circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010, publiée au *Bulletin officiel* n° 15 du 15 avril 2010 de l'Éducation nationale)

Dans nombre d'institutions culturelles et scientifiques (monuments, musées, théâtres, bibliothèques, services d'archives, muséums, etc.), des services éducatifs ont été mis en place dans le but de développer l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires (élèves et professeurs) à toutes les formes de patrimoine, d'art et de culture, y compris dans leur dimension scientifique et technologique.

Dans une démarche contractuelle, les services éducatifs associent des personnels de l'État, des collectivités territoriales, le secteur associatif ou tout autre partenaire culturel local.

Le lien privilégié entre le monde de l'éducation et celui de la culture se trouve réaffirmé par la possibilité désormais offerte aux enseignants d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux grâce au pass éducation, ainsi que par la mise en place d'un « référent culture » dans chaque lycée ([circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010](#) publiée au *Bulletin officiel spécial* n° 1 du 4 février 2010). Ce lien s'avère essentiel dans un contexte marqué par le renouvellement des programmes d'enseignement du primaire, du collège, des séries technologiques du lycée et du baccalauréat professionnel. Il s'inscrit en cohérence avec la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, décrite dans la [circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008](#). Il prend enfin tout son sens avec l'introduction du nouvel enseignement d'histoire des arts dans l'enseignement primaire et secondaire, prévue par l'[arrêté du 11 juillet 2008](#), publié au *Journal officiel* du 27 juillet 2008 (B.O.E.N. n° 32 du 28 août 2008).

Dans ce cadre, les personnels enseignants en mission auprès des services éducatifs accompagnent les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques et jouent un rôle essentiel dans le développement de l'éducation artistique et culturelle. En outre, ils contribuent, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif de l'institution culturelle auprès de laquelle ils exercent leur mission.

La présente circulaire rappelle et précise la nature de la mission des personnels enseignants exerçant au sein des services éducatifs ainsi que les modalités de leur recrutement et de leur évaluation.

1 - La mission des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles

La mission des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles se décline selon quatre orientations principales :

1. Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves. Les personnels enseignants utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, sites disciplinaires des inspections académiques), ou interviennent directement auprès des établissements.

2. Concevoir et mettre en place un programme d'activités culturelles adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif. Cette orientation repose sur :

- le conseil aux enseignants ;
- une contribution à la préparation de l'accueil des élèves ;
- l'accompagnement des dispositifs du programme d'éducation artistique et culturelle (classes à PAC, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, projets d'actions globalisés, etc.).

3. Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.

4. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

2 - Recrutement et évaluation des personnels enseignants au sein des services éducatifs

Le recrutement des personnels enseignants dans les services éducatifs fait l'objet d'un appel à candidatures.

Ils sont nommés par le recteur d'académie sur proposition d'une commission de recrutement. Pour les personnels du premier degré, cette commission comprend le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN), et le responsable de l'institution culturelle. Pour les personnels du second degré, elle est composée du DAAC, d'un ou plusieurs représentant(s) des corps d'inspection disciplinaires (IA-IPR, IEN ET/EG) et du responsable de l'institution culturelle.

Les personnels enseignants retenus reçoivent une lettre de mission signée du recteur d'académie dans laquelle se trouvent spécifiés la nature, la durée et les objectifs de cette mission. Elle est transmise au responsable de la structure d'accueil du service éducatif.

Dans le cadre de leur mission au sein de ces services, les personnels enseignants sont placés

sous l'autorité du responsable de l'institution culturelle concernée et sous la responsabilité administrative du DAAC. La responsabilité pédagogique incombe aux corps d'inspection pédagogique.

Les activités conduites par le professeur exerçant sa mission auprès du service éducatif doivent être évaluées et prises en compte dans le cadre de son parcours professionnel.

- Le professeur établit un bilan annuel de son activité. Ce document met en perspective l'ensemble des actions conduites au sein du service éducatif et leur portée au regard du contexte scolaire et culturel local. Visé par le responsable de l'institution culturelle, il est transmis au recteur d'académie.

- Pendant la durée de la mission, il est recommandé que le DAAC ou son représentant, obligatoirement associé à l'inspecteur habituellement responsable de l'évaluation pédagogique de l'enseignant (IEN-CCPD, IA-IPR, IEN ET/EG), s'entretienne avec lui dans le cadre de ses activités au sein du service éducatif. À l'issue de cette rencontre, un rapport est adressé au responsable de l'institution culturelle. Ce document permet de nourrir l'évaluation des corps d'inspection tout en fondant la décision du recteur d'académie de reconduire ou non la mission du professeur.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I. Contexte et objet de l'étude.....	5
II. Sources exploitées.....	6
III. Rappel historique.....	7
IV. Niveau d'activité des services.....	9
Chapitre 1 LES MOYENS DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES.....	13
I. Les ressources humaines.....	14
1) Les professeurs-relais.....	14
Nombre et répartition des services éducatifs.....	14
Nombre et répartition des professeurs-relais.....	15
Profil et formation des professeurs-relais.....	17
Modalités et volume horaire des mises à disposition.....	18
Temps de présence des professeurs-relais.....	21
2) Les moyens humains consentis par les services d'archives.....	21
Nombre des agents des Archives en charge de l'activité pédagogique.....	21
Profil et formation des agents des Archives participant à l'activité pédagogique.....	24
Agents intervenant pour soutenir l'action pédagogique.....	25
Partage des tâches entre professeur-relais et agents des Archives.....	26
Qualité de la coopération avec l'Éducation nationale.....	29
II. Les ressources matérielles.....	30
1) Les locaux.....	30
2) Les équipements automobiles permettant d'aller à la rencontre des scolaires.....	32
III. Les ressources financières.....	33
1) Le budget alloué au service éducatif.....	33
2) La prise en charge du transport des élèves.....	34
Chapitre 2 L'OFFRE PÉDAGOGIQUE.....	39
I. Les supports pédagogiques.....	40
1) Les activités <i>in situ</i>	41
Les visites-découvertes.....	42
Les ateliers participatifs.....	43
* Les ateliers thématiques.....	43
* Les ateliers manuels.....	44
Les séances de travail à la carte.....	46
* Les projets interdisciplinaires.....	47
* Les concours.....	47
La visite commentée d'une exposition temporaire.....	48
Les formes plus récemment apparues.....	49
2) Les activités hors les murs.....	51
La duplication des animations proposées <i>in situ</i>	51
Les expositions itinérantes.....	52

La desserte par archivobus.....	53
3) Les outils pédagogiques.....	54
Les réalisations vouées à la diffusion.....	55
Les outils destinés au prêt.....	58
II. L'utilisation des nouvelles technologies et d'internet.....	61
1) Un outil de communication pour augmenter la visibilité et simplifier la gestion.....	62
2) Un moyen pour diversifier l'approche traditionnelle de la publication et favoriser les séances en classe.....	64
3) De nouvelles perspectives encore ponctuellement explorées.....	67
III. Le contenu des séances éducatives.....	70
1) Des visées pédagogiques articulées autour de la rencontre avec les documents.....	71
2) Un éclairage capital pour certains champs disciplinaires.....	72
3) De nouvelles voies d'investigation.....	75
IV. Les publics touchés.....	77
1) Un instrument de mesure encore à perfectionner.....	78
2) Un public essentiellement composé d'écoliers et de collégiens.....	81
3) Des interventions occasionnelles à l'égard des publics spécifiques.....	84
Chapitre 3 QUELS LEVIERS POUR L'ACTION PÉDAGOGIQUE ?.....	89
I. La promotion des activités éducatives.....	90
1) Une communication multiforme en direction des établissements scolaires.....	90
2) La recherche de relais au sein de la communauté éducative.....	92
3) La formation des enseignants.....	95
4) D'autres points d'appui.....	96
II. L'insertion dans les dispositifs en place.....	96
1) Une place toujours jugée insatisfaisante dans l'éducation artistique et culturelle.....	98
2) Des avantages tirés en grand nombre des politiques des collectivités de rattachement.....	100
III. Les partenariats.....	104
1) Constituer une offre groupée.....	105
2) Co-élaborer le contenu pédagogique d'une activité.....	105
3) Bénéficier de l'apport d'expertises extérieures pour diversifier l'offre.....	108
4) Stimuler le recours aux documents d'archives.....	109
5) Produire en commun.....	109
6) Mutualiser les moyens.....	110
CONCLUSION.....	111
Bibliographie sélective.....	115
I. Action culturelle.....	115
II. Action éducative.....	116
ANNEXES.....	117
I. ANNEXE 1 Questionnaire de l'enquête en ligne sur les services éducatifs (2014).....	119
II. ANNEXE 2 Chiffres 2000-2015 de l'action éducative dans les services d'archives d'après les rapports annuels des Archives de France.....	122
1) Évolution du nombre d'élèves reçus en archives départementales (2005-2015).....	122

2) Moyenne du nombre de professeurs en archives départementales (2000-2015).....	123
3) Moyenne d'heures par professeur et par service en archives départementales (2000-2015).....	123
4) Moyenne d'ETP hors enseignant et moyenne totale d'ETP (enseignants compris) par service en archives départementales (2005-2015).....	124
5) Répartition des élèves accueillis en archives départementales (2015).....	124
III. ANNEXE 3 Circulaire incitant à la création de services éducatifs dans les archives départementales (5 novembre 1951).....	125
IV. ANNEXE 4 Circulaire sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles (30 mars 2010).....	127